
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Lundi 15 avril 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Michel Amaudruz, Julien Cart, Jean-François Caruso, M^{me} Sandra Golay, M. Jacques Pagan* et *M^{me} Salika Wenger*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 mars 2013, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 15 avril 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant de 2 138 300 francs soit:

- un crédit de 1 395 200 francs destiné à la rénovation des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine, situés au 71, chemin François-Furet, en 5^e zone de développement 3 ainsi qu'en zone de verdure, sur la parcelle N° 3974, feuille 47 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 700 900 francs destiné à la construction d'un columbarium au cimetière de Châtelaine, situé au 71, chemin François-Furet, en 5^e zone de développement 3 ainsi qu'en zone de verdure, sur la parcelle N° 3974, feuille 47 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 20 600 francs destiné à l'équipement informatique des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine;
- un crédit de 21 600 francs destiné à l'équipement en mobilier des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine (PR-993 A)¹.

Suite du premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Dans ce premier débat qui porte sur la réfection du cimetière de Châtelaine, mon intervention se veut une réaction à

¹ Rapport, 5694.

Proposition: rénovation du cimetière de Châtelaine

ce qui est proposé par Ensemble à gauche, c'est-à-dire de vouloir masquer les vitraux, en invoquant la parfaite neutralité religieuse de la chapelle funéraire. On a été jusqu'à accepter que les crucifix soient amovibles et qu'ils puissent être enlevés. Je veux bien comprendre cela en fonction de motifs de neutralité religieuse. En revanche, de grâce, Mesdames et Messieurs, dans ce bâtiment patrimonial, les vitraux sont l'œuvre d'artistes du cru, d'artistes qui nous sont chers, et on ne va pas les masquer dorénavant sous prétexte qu'il faut atteindre la stricte neutralité religieuse de la chapelle. Pour notre part, nous nous opposerons à cet amendement. Nous pensons que, lorsque les familles sont en deuil, il faut respecter leur deuil, mais la laïcité, à Genève, dans une ville qui accueille une telle diversité de communautés, c'est aussi d'être tolérant par rapport aux autres. Dans cette ville qui accueille tant de communautés, on peut aussi attendre de ces dernières cette ouverture aux autres. Pourquoi vouloir à tout prix, par un excès de juridisme ou de formalisme, en arriver à de pareilles aberrations, en arriver à masquer les vitraux d'une chapelle, alors que ce lieu rayonne et respire la sérénité précisément grâce à ces œuvres d'art? Pour moi, cet amendement est une atteinte à notre civilisation judéo-chrétienne, à notre patrimoine, à l'art, et c'est aussi une forme d'irresponsabilité qui nous fait perdre beaucoup de temps dans ce parlement. J'ai dit!

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Personnellement, une chose surtout me surprend en lisant cet amendement: quid de toutes ces croix qui envahissent nos cimetières? Faut-il aussi les masquer? Franchement, je ne vois pas où est la logique, la cohérence de cet amendement. Cette chapelle fait partie du patrimoine culturel de la région. J'ai cru entendre la personne qui dépose cet amendement défendre à cor et à cri le patrimoine culturel genevois. Or cette chapelle en fait partie. Elle est un rappel de notre histoire et représente quelque chose pour la population genevoise. En dehors de cela, je ne vois pas où serait la logique si des personnes étaient choquées par une connotation religieuse, chrétienne, dans un lieu de cérémonie, alors que le lieu de leur repos éternel serait entouré de croix chrétiennes. Je ne sais pas jusqu'où on va aller dans l'aberration. En l'occurrence, avant de déposer de tels amendements, réfléchissons à la cohérence!

M. Pierre Gauthier (EàG). Je crois que le ridicule ne tue plus et c'est heureux, parce qu'un certain nombre de nos collègues auraient déjà passé de vie à trépas! J'ai entendu des choses qui m'ont fait sourire, car je suis bon public, et des vaticinations tout à fait surprenantes, voire atterrantes, qui pourraient être la représentation du ban et de l'arrière-ban de je ne sais quelle superstition ou magie, qui n'a pas sa place ici, évidemment.

Tout d'abord, à propos d'un amendement très innocent, qui demande non pas de masquer, mais de donner la possibilité à chacun de vivre ses convictions selon

ses libertés – terme qui devrait pourtant faire l’unanimité – j’entends des gens prétendre qu’il s’agit de masquer, d’enlever, d’occulter... C’est faux: il s’agit juste de donner la possibilité. Des stores déroulants, si mes souvenirs sont justes, ne sont pas une dépense excessive; je crois même qu’on peut en trouver pour quelques dizaines de francs. Il ne s’agit donc pas de dépenser de l’argent: il s’agit de proposer une modification tout à fait mineure à un projet, afin de pouvoir garantir le respect des principes de nos institutions. Au cas où mes chers collègues l’auraient oublié, les principes de nos institutions sont extrêmement clairs. Et, quand j’entends parler de patrimoine culturel, je réponds que nous pourrions aussi parler de patrimoine politique, puisque Genève, depuis la révolution fazyste, est un des rares Cantons et Etats laïcs de ce monde. Nous devrions défendre cela, et non pas l’attaquer comme on le fait aujourd’hui.

Par ailleurs, j’ai cru entendre avant la pause, de la part d’une de nos collègues à qui, visiblement, le sens de la mesure a dû échapper, des termes relativement graves, comme celui de terroriste. Il y a quelque chose d’assez choquant dans ce terme quand on se réfère à l’histoire, qui semble justement être à géométrie très variable, voire occultée par certaines de ces personnes qui jonglent bien imprudemment avec de telles notions. Je pense ici à Michel Servet, à Jacques Gruet et à d’autres, qui ont payé de leur vie le simple fait de revendiquer la liberté. Donc, si on est un terroriste quand on revendique la liberté, je ne sais pas quel est le mot qu’il faudrait employer à propos de ceux et de celles qui se vantent de tuer la liberté!

Je persiste à penser que si nos chers collègues, au lieu d’entrer dans un délire paranoïde – j’ai entendu tout et son contraire tout à l’heure – prenaient la peine de lire l’article premier modifié que je propose, la question ne ferait même pas débat. Je crois qu’ils devraient voter cela avec entrain, en disant que oui, c’est une bonne idée.

Je terminerai mon intervention, Monsieur le président, en rappelant que, selon les dernières études faites par l’Office cantonal de la statistique, il y a dans ce canton environ un tiers des habitants qui refusent de se déterminer en fonction d’une appartenance convictionnelle quelconque. Ils sont en fait la majorité. Je pense donc qu’un tiers de la population mérite un peu plus de respect que celui que d’aucuns se pensent autorisés à ne pas donner, et je récusé profondément ce terme de terroriste, qui est en fait prononcé par ceux qui le sont eux-mêmes!
(Exclamations.)

Le président. Monsieur Sormanni, j’aimerais que vous restiez dans la salle: nous avons en effet, toutes et tous, envie de vous souhaiter un bon anniversaire!
(Applaudissements.)

M. Sylvain Thévoz (S). C'est un mauvais combat qu'entame Ensemble à gauche en amenant ici la question de la laïcité. Je ne crois pas que l'enjeu soit la laïcité, ou alors c'est une mauvaise compréhension de la laïcité que de penser qu'elle signifie la disparition du religieux dans l'espace public, le fait que plus aucun signe ne devrait être présent dans l'espace public. A ce moment-là, il faudrait emballer les églises, camoufler les fontaines à ornements mythologique, et je pourrais continuer la liste... Cette conception étroite de la laïcité est erronée. La laïcité, c'est la séparation entre l'Eglise et l'Etat, et c'est aussi, évidemment, la liberté pour chacun de pratiquer et d'exprimer son appartenance religieuse.

En l'occurrence, je crois qu'il faut se fier à l'intelligence des gens et ne pas décider à leur place. Les gens sont capables de faire la différence entre une croix qu'on va vénérer en se mettant à genoux, dans une dimension fétichiste, et une croix qui est là comme un objet appartenant à l'histoire, ou comme un objet de décoration. J'ai l'impression que le groupe Ensemble à gauche importe des leit-motifs, qui sont celui de l'athéisme et d'un rapport fétichisé à l'objet, et j'ai envie de dire: «Cool down». On peut se trouver devant une croix sans forcément se jeter à genoux ou se faire dévorer...

Enfin, si un store coûte peu cher, il n'est pas forcément simple d'en installer dans une chapelle et il est surtout de mauvais goût d'en mettre dans un bâtiment historique. Préservons aussi le patrimoine historique. Le groupe socialiste soutiendra évidemment ce crédit de rénovation et s'opposera à l'amendement d'Ensemble à gauche.

M. Pascal Holenweg (S). A l'Assemblée constituante, le groupe socialiste s'appelait le «groupe socialiste pluraliste». Je pense que nous pourrions reprendre ce nom... Mesdames et Messieurs, paroissiennes, paroissiens, frères et sœurs, je dois battre ma coulpe auprès de Frère Gauthier...

Le président. Veuillez vous adresser au président!

M. Pascal Holenweg. Monsieur le président, veuillez transmettre à Frère Gauthier que j'avais l'intention de battre ma coulpe, de me couvrir la tête de cendres et de me vêtir de bure, car je n'avais pas l'intention de soutenir son amendement, qui me paraissait superfétatoire. La pratique et les dispositions légales actuelles me paraissaient suffisantes pour garantir la neutralité religieuse des édifices et des espaces publics. Mais il se trouve qu'un certain nombre de prêches entendus en fin d'après-midi m'ont fait changer d'avis et que je vais voter l'amendement proposé par Frère Gauthier.

Je vous le lis tout de même, parce qu'il n'est pas inutile de savoir sur quelles épîtres nous votons. L'amendement propose d'insérer à l'article premier du texte initial l'élément de phrase suivante: «...l'installation de dispositifs permettant de réaliser la stricte neutralité religieuse de la chapelle». Il n'est rien précisé d'autre. Il n'est proposé ni de recouvrir les fresques ou les vitraux, ni de casser des statues, ni d'enlever des crucifix, en dehors de leur amovibilité – je rappelle que les crucifix étaient déjà amovibles sur le Golgotha, il n'y a pas de raison qu'ils ne le soient pas à la chapelle de Châtelaine! Il n'est proposé rien d'autre que de réaliser la stricte neutralité religieuse de la chapelle.

La neutralité religieuse, ce n'est ni l'irreligion, ni un manifeste agnostique ou athée, ni une manifestation panthéiste ou animiste: c'est la garantie que toutes les convictions religieuses ou irreligieuses puissent trouver place dans un lieu public. C'est la séparation de l'espace public et de l'espace religieux, c'est la recouvrance de la liberté religieuse comme liberté privée, personnelle, et non comme garantie étatique. J'ai entendu en fin d'après-midi quelqu'un dire que Calvin se retournerait dans sa tombe s'il lisait l'amendement proposé par Frère Gauthier: pourquoi diable, ou pourquoi dieu, Calvin se retournerait-il dans sa tombe? Après tout, les Réformateurs dans cette République ont été les premiers à casser des statues, à briser des vitraux, à recouvrir des fresques de badigeon. La seule chose que Calvin pourrait reprocher à Frère Gauthier et à sa paroisse, c'est non pas d'avoir déposé un amendement, mais d'avoir déposé un amendement trop molla-chu, trop modéré, qui ne soit pas un amendement iconoclaste, et cela sans argumentation théologique et sans référence ni à Augustin ni à Thomas!

La neutralité religieuse était parfaitement étrangère à Calvin, sa conception de l'espace public était qu'il était un espace religieux. Pour lui, la République de Genève ne devait avoir qu'une Constitution, la Bible. En cinq siècles, nous avons fait quelques pas, la Constitution genevoise n'est plus la Bible et elle proclame à la fois la liberté religieuse et la laïcité. Dans la conception que nous pouvons en avoir aujourd'hui, que ce soit en fonction du texte de l'ancienne ou de la nouvelle Constitution, la laïcité est la neutralité religieuse de l'espace public.

Je n'avais pas l'intention de voter l'amendement de Frère Gauthier, mais, finalement, je vais le voter, parce qu'en fait il ne change rien à la pratique qui est déjà celle de la commune et de la République. Préciser dans une demande de crédit que la réalisation des travaux doit respecter la neutralité religieuse d'un espace public ne va pas changer quoi que ce soit à la pratique actuelle. Il est déjà possible, dans toutes les chapelles des cimetières municipaux, de recouvrir les œuvres picturales ou sculpturales, ou d'aveugler les vitraux. Ici, la proposition qui est faite me paraît avoir une utilité, celle de rappeler le principe de neutralité religieuse.

En vérité, en vérité, frères et sœurs, je vous le dis: au moment où des allumés hystériques prêchent dans les rues de France la Saint-Barthélemy des homo-

sexuels, il n'est pas inutile de rappeler la valeur de la neutralité religieuse de l'espace public. Il n'est pas inutile non plus de rappeler qu'on a fait plus de morts au nom des religions qu'on en a fait au nom de la liberté de ne pas croire!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. La dernière personne qui s'exprimera sera M^{me} Danièle Magnin.

M. Simon Brandt (LR). En préambule, Monsieur le président, vous transmettez ceci à M. Holenweg, qui évoquait les morts dus à la religion: s'il veut faire un débat sur la responsabilité du socialisme dans certains totalitarismes, pour nous groupe libéral-radical, c'est quand il veut! En l'occurrence, nous ne sommes pas ici pour discuter de ce qui a conduit à des morts: nous sommes ici pour débattre de problèmes locaux. En l'occurrence, ce débat ne concerne pas un problème local, mais un problème inventé de toutes pièces par Ensemble à gauche, qui semble confondre la laïcité des idées et la laïcité du patrimoine.

A cet égard, Mesdames et Messieurs, je vais vous parler un peu d'héraldique, la science des blasons. Qu'est-ce qui se trouve derrière le maire? L'écusson du canton de Genève. Qu'y a-t-il notamment sur cet écusson? La clé de saint Pierre. Allons-nous la masquer au nom de la laïcité de M. Gauthier? Puis, dans cette salle, entre autres choses, il y a divers vitraux. Derrière M. Carasso, l'un d'eux représente le drapeau du canton de Glaris. Qu'y a-t-il sur ce drapeau? Un moine! Allons-nous le masquer au nom de l'idéologie de M. Gauthier? Un peu plus à droite, nous voyons le taureau d'Uri et, à sa droite, le Christ en croix. Allons-nous aussi le masquer? Derrière moi, il y a le drapeau du canton du Jura où est représentée une crosse d'évêque. Allons-nous, encore une fois, la masquer au nom de la laïcité voulue par Ensemble à gauche? Après tout, charité bien ordonnée commence par soi-même et si M. Gauthier voulait en faire un véritable problème – mais M. Gauthier ne m'écoute apparemment pas... Pas besoin d'être un extrémiste religieux pour ne pas écouter les autres...

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Brandt. Je transmettrai...

M. Simon Brandt. Si M. Gauthier et Ensemble à gauche voulaient en faire un vrai combat, ils commenceraient par cette salle, en proposant de masquer la clé de saint Pierre, le moine de Glaris et la crosse d'évêque du canton du Jura. Je conclurai par là: charité bien ordonnée commence par soi-même et vous pourriez

aussi, si elle vous dérange, cacher la croix suisse sur votre passeport! (*Applaudissements.*)

M. Carlos Medeiros (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Gauthier que, s'agissant de ridicule, ce sont bien ses idées et son amendement qui nous font perdre du temps aujourd'hui. Comme le disait mon préopinant, si on continue dans cette voie, demain il va demander à l'artiste plasticien Christo d'emballer la cathédrale Saint-Pierre, au motif qu'il passe tous les jours devant et que cela le dérange de voir des croix. Eh bien, non, Monsieur Gauthier! Vous êtes dans une ville – vous la connaissez sans doute mieux que moi – qui a des origines judéo-chrétiennes, que cela vous plaise ou non!

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur le secrétaire du bureau!

M. Carlos Medeiros. Aujourd'hui, avec ce crédit, on discute du patrimoine et non pas de la laïcité. Pour ma part, je n'ai jamais été à des funérailles où le mort se serait levé pour demander qu'on camoufle ceci ou cela, parce que cela ne lui plaisait pas! De même, je n'imagine pas des familles dans la douleur dire: «Ecoutez, vraiment, cela ne va pas du tout, quelqu'un peut-il voiler cela?» Alors, question ridicule, Monsieur le président, vous transmettez à M. Gauthier qu'il est en train de nous faire perdre du temps et de faire perdre de l'argent aux contribuables. Des idées dogmatiques comme celles-là ne nous conduisent à rien. Aujourd'hui, nous avons des projets plus importants à discuter, comme des crèches, des écoles, qui font partie de notre travail de conseillers municipaux, au contraire des âneries que vous êtes en train de défendre!

M. Pierre Vanek (EàG). Je n'entendais pas intervenir... (*Exclamations.*) Mais mes préopinants, dont M. Medeiros, m'ont incité à le faire. Mesdames et Messieurs, des grands discours ont été faits sur la religion, les emblèmes religieux, la croix papale sur l'écusson genevois, mais ce n'est absolument pas de cela qu'il s'agit. Pour ma part, j'ai une conception de la laïcité: personnellement, je suis athée, mais j'ai un attachement profond pour la liberté religieuse. Pour l'athée que je suis, la religion doit se combattre par le débat d'idées, par la conviction, et non par des mesures administratives ou étatiques quelconques. Je me battraï pour la liberté religieuse de chacune et de chacun. Comme l'a fait James Fazy, je suis pour la reconnaissance et la possibilité de pratiquer toute une série de cultes, y compris l'absence de culte. Je pense que ces questions-là sont des questions privées et que chacun doit pouvoir célébrer sa foi ou ne pas le faire, y com-

Proposition: rénovation du cimetière de Châtelaine

pris d'ailleurs dans l'espace public, qui ne doit être réservé ni à l'un ni à l'autre. Voilà ma conception de la laïcité.

Mais, ici, il ne s'agit pas de l'espace public: on demande modestement d'adapter un espace qui devient celui d'une famille ou des proches endeuillés de l'un de nos concitoyens, de l'une de nos concitoyennes, afin que cet espace respecte leurs convictions religieuses. Il ne s'agit pas de raser la cathédrale, de convictions religieuses ou d'absence de religion: il s'agit simplement d'adapter un espace qui est consacré, à un moment donné, à une famille donnée, aux proches d'une personne décédée, pour une cérémonie. Dans un moment de recueillement, un moment important dans leur vie privée, ces gens doivent avoir la liberté, le cas échéant, la pleine et entière liberté d'avoir ou non sous les yeux telles scènes religieuses, de pouvoir occulter des scènes religieuses qui n'ont pas de rapport avec leurs convictions.

Monsieur Brandt – vous transmettez, Monsieur le président – vous qui êtes un libéral, ou qui prétendez l'être, comprenez qu'il s'agit de respecter la liberté de chacune et de chacun d'avoir ou de ne pas avoir ce type de représentation dans l'espace réservé à la cérémonie funéraire. Pour ma part, je ne me propose nullement de raser les églises, je respecte et j'ai beaucoup d'amitié pour l'histoire que représente le drapeau genevois. Toutefois, en tant qu'athée convaincu, j'aimerais, si on devait organiser une cérémonie à l'occasion de mon décès – que j'espère le plus tardif possible – j'aimerais que cela puisse se faire en conformité avec mes convictions personnelles à moi! La question n'est donc pas de savoir si l'espace public doit être débarrassé ou non de tel ou tel symbole, mais de savoir si la liberté individuelle des uns et des autres, la liberté pleine et entière des habitants de cette ville d'organiser leur cérémonie funéraire doit être respectée ou non.

De plus, l'amendement n'implique pas d'entamer des travaux extrêmement coûteux; c'est une demande très modeste, qui n'est pas censée faire perdre de l'argent ou du temps. A cet égard, la responsabilité du présent débat, qui est en effet stupide, incombe à ceux qui ont voulu combattre cet amendement avec des arguments parfaitement déplacés. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, je vous invite à le voter. Je ne suis pas toujours d'accord avec l'ensemble des arguments qu'avance Pierre Gauthier sur la question de la laïcité. Il nous est arrivé de voter différemment sur d'autres objets – il m'en donne acte par le sourire qui garnit son faciès à l'instant – mais, ici, il s'agit réellement d'une défense élémentaire de la liberté individuelle, et de ce point de vue là je suis bien plus libéral que vous et votre parti!

M^{me} Michèle Roulet (LR). Monsieur le président, je vous prierai de transmettre à M. Gauthier que, lorsqu'il essaie de restituer une parole que j'ai pu

dire, il doit la restituer intégralement. Lorsque j'ai parlé de terrorisme, j'ai ajouté un adjectif: j'ai parlé de «terrorisme révisionniste»... (*Exclamations.*) C'est-à-dire lorsque quelqu'un aimerait faire un monde neuf et donc effacer le passé, les traces. Je rappelle que nous traitons d'un projet pour rénover une chapelle. La demande qui a été faite, c'est d'être sensible aux différences religieuses. On admet ainsi qu'il puisse y avoir des croix amovibles, mais mettre des panneaux pour cacher les vitraux, c'est vraiment un nouvel esprit qui, au nom de la défense de la laïcité, alimente une intolérance dangereuse pour nos démocraties. Voilà pourquoi j'ai parlé de terrorisme révisionniste!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Comme je siège en commission des travaux et des constructions, j'aimerais revenir sur ce projet de rénovation de la chapelle de Châtelaine – car c'est quand même de cela qu'il s'agit – et de création d'un columbarium. En commission, quand nous avons entendu l'architecte Julien Menoud, nous avons tous été enthousiasmés par ce projet, qui vise à remettre en état un lieu de recueillement ouvert à toutes et à tous, un lieu où il est certes possible d'enlever les signes religieux manifestes – on a parlé des croix amovibles – mais qui reste quand même une chapelle. En tant qu'architecte, et je pense que là-dessus nous pouvons tous le suivre, M. Menoud nous a en effet rappelé l'importance de la forme. Quand nous entrons dans une chapelle, qu'on le veuille ou non, nous n'entrons pas dans un hangar, dans un dépôt, dans un immeuble d'habitation: de par la forme qui est donnée à la chapelle, nous savons que nous entrons dans une chapelle. En ce sens, les vitraux font partie intégrante du patrimoine artistique d'un tel bâtiment architectural. Le week-end du 6 avril, plusieurs manifestations ont eu lieu dans les villes et les campagnes européennes sur le concept d'artisans d'art. Eh bien, ce sont ces mêmes artisans qui ont travaillé les vitraux de la chapelle qu'on se propose aujourd'hui de rénover.

En l'occurrence, je n'aimerais pas qu'on focalise sur cette chapelle toute l'histoire de la laïcité et de la liberté religieuse. Genève est une ville absolument ouverte, nous avons toutes et tous la chance d'y habiter et nous savons que chaque confession peut trouver un espace qui lui est adéquat. Tout ne se passe pas au cimetière de Châtelaine: il existe des carrés confessionnels à Saint-Georges, il est tout à fait possible d'organiser des cérémonies laïques ailleurs... Moi-même, j'ai un ami pour qui, selon ses derniers vœux, on a organisé une cérémonie dans un lieu militant. Pour bien montrer que la laïcité existe – je pense que certains membres d'Ensemble à gauche se reconnaîtront dans l'exemple que je cite – je dirai que cet ami, qui avait voulu une cérémonie absolument laïque, a été ensuite enterré, à sa demande, au cimetière de Châtelaine. A la place de la croix – cela montre vraiment l'ouverture de la Ville de Genève – on a planté le drapeau de son syndicat, à côté du monument funéraire, et cela ne pose aucun problème. C'est

Proposition: rénovation du cimetière de Châtelaine

dire que toutes les expressions sont possibles. En tant que socialiste, je ne pense pas que la laïcité soit remise en question par des vitraux qui correspondent simplement à la forme architecturale de la chapelle.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Dans la continuité des propos de ma préopinante, j'aimerais souligner, en tant qu'organiste des chapelles municipales de Saint-Georges pendant plus de trente-cinq ans, que tout est réglé par le règlement des chapelles municipales, à savoir que la municipalité met à la disposition de tout un chacun, selon ses convictions et ses croyances, des espaces de recueillement adaptés architecturalement à ce moment particulier. A cet égard, les vitraux sont un élément déterminant, par rapport à la lumière, et lorsqu'ils sont en plus l'œuvre d'artistes de chez nous, nous avons à cœur de les protéger.

Pour ma part, j'ai joué pour des catholiques, pour des protestants, pour des bahá'ís, pour des membres de la Science chrétienne, pour des hindouistes avec cercueil ouvert... J'ai également accompagné des personnes de communautés moins connues, où on s'exprimait librement, où l'esprit s'exprimait même si librement que l'organiste ne savait plus quand elle pouvait intervenir... Cela pour dire que rien n'a jamais entamé la liberté, le recueillement, et que tout est réglé par le règlement des chapelles municipales. Je parle sous le contrôle de notre conseillère administrative Esther Alder, qui porte un intérêt particulier à ce sujet qu'est l'accompagnement de nos défunts, à ce que nous respections les vœux, les souhaits, les désirs, le besoin de consolation de tout un chacun.

Je pense que ce débat est un faux débat et qu'il faut laisser à chacun son besoin de lumière, de vitraux, de symboles. La chapelle de Châtelaine est un lieu ouvert, disponible, amovible, arrangeable. Tout est déjà réglé, fort heureusement, dans cette ville de multiculturalité et d'interreligiosité qu'est Genève. Notre ville est à la pointe de l'interreligiosité et il n'y a pas de conflit entre les religions, en principe, entre personnes de bonne volonté à Genève!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Après ce qui vient d'être dit par M^{me} Kraft-Babel, il est évidemment difficile d'en rajouter. Je vais néanmoins vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que la définition même de la chapelle indique qu'il s'agit d'un lieu de culte chrétien. A l'heure actuelle, dépenser 1,4 million pour couvrir des vitraux paraît un gaspillage honteux. Le rapport PR-993 A nous apprend, en page 3, que M. Breda a expliqué que les croix se trouvant dans la chapelle étaient amovibles. Donc, vouloir dépenser cet argent pour rendre les croix amovibles est une sottise. Voilà la première chose que je voulais faire remarquer. Faire ces dépenses serait un gaspillage d'autant plus honteux que les rentrées fiscales sont en diminution.

En l'occurrence, je voudrais arriver à ceci: qui sont ceux qui ne veulent pas faire de cérémonie dans un lieu comportant croix et vitraux? Il m'est venu à l'esprit un certain nombre de religions: j'ai pensé aux bouddhistes ou aux taoïstes, qui ont leurs propres temples, aux israélites, qui ont leurs synagogues, aux musulmans, qui ont leur mosquée, à des chrétiens d'autres obédiences, qui ont aussi leurs lieux de culte, comme les orthodoxes et leur église russe. Donc, seuls demeurent les athées, et le fait qu'ils choisissent éventuellement une chapelle peut déjà paraître surprenant. Mais s'ils décident de se réunir dans une chapelle, on peut s'attendre à ce qu'on ne nous demande pas 1,5 million de francs et à ce qu'ils détournent leurs yeux des vitraux qui pourraient leur déplaire... Ou alors qu'ils se réunissent dans la salle communale du quartier où habitait la personne décédée, si tant est qu'ils tiennent à ce point à la laïcité.

Enfin, petit rappel: sur la planète, c'est le communisme qui interdit les pratiques religieuses, comme l'a fait pendant très longtemps l'Union des Républiques socialistes soviétiques, redevenue la Russie pas encore «Sainte», mais qui donne beaucoup de pouvoir à l'Église orthodoxe. En Chine, on interdit encore la religion. Je terminerai en rappelant que le communisme sur cette planète, c'est 200 millions de morts. Alors, nous n'allons pas dépenser 1,5 million de francs pour faire plaisir à certains!

Le président. Avant de passer la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder, je passe brièvement la parole à M. Pierre Gauthier, estimant qu'il a été mis en cause... (*Protestations.*) Des paroles ont été répétées, qui font qu'on estime qu'il a le droit de s'expliquer.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président, de restaurer la loi et l'ordre dans ce parlement... (*Exclamations.*) Je suis effectivement très inquiet des mots que j'ai entendus dans cette enceinte, ou disons dans cette assemblée pour qu'il n'y ait pas d'erreur sur le mot «enceinte»... Je pense que «terrorisme révisionniste» n'est pas une expression anodine. Sous d'autres cieux, elle mène ceux qui la prononcent droit dans les tribunaux. Je crains que la personne qui a osé prononcer ces mots terribles n'ait vu son expression dépasser sa pensée. Aussi, par pure mansuétude, je me permettrai de rappeler ces quelques mots à notre collègue Michèle Rouillet – vous transmettez, Monsieur le président – qui semble avoir perdu, l'espace d'un instant, le contrôle de son expression, et je me dis donc: «Pierre, pardonne-lui, elle ne sait pas ce qu'elle dit!» (*Exclamations.*) Merci, Monsieur le président!

Le président. La parole est à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder... (*Remarques.*) M^{me} Alder a la parole, personne n'a été mis en cause, l'explication

a été donnée... (*Protestations.*) C'est terminé! Madame Alder, veuillez attendre que le calme soit revenu... Nous n'allons pas faire ce jeu ping-pong toute la soirée, vous avez parlé deux fois, il a pu s'expliquer, c'est terminé! (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, vous voulez que je suspende la séance?

Des voix. Oui!

Le président. Moi, je ne suis pas pressé! Madame Rouillet, vous vous asseyez, s'il vous plaît, vous n'aurez pas la parole! (*Chahut.*) J'attends trente secondes que le silence revienne... C'est le seul pouvoir qu'a le président: soit de suspendre, soit de lever la séance. On ne fera pas le même cirque que l'autre soir, je peux vous le dire! (*Remarques.*) Madame Luiset, s'il vous plaît, je ne vous ai pas donné la parole!

Madame la conseillère administrative Esther Alder, je vous remercie de votre patience. Vous avez la parole...

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, pour ramener un peu de sérénité dans ce débat, je voudrais vous assurer que Genève est une ville ouverte, ouverte à toutes et à tous, à toutes les religions, mais aussi à ceux qui sont laïcs. Cela a été dit, la législation encadre parfaitement tous nos lieux de culte et toutes les cérémonies. Je me dis donc que vous cherchez peut-être un problème là où il n'y en a pas. Légalement, les choses sont très bien décrites et, à ce jour, le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire n'a reçu aucune plainte ni récrimination sur la manière dont il fonctionne, ni sur l'accessibilité des chapelles. Je vous invite donc à un peu plus de sérénité, à vous fier à la loi, car celle-ci est bonne et personne ne l'a remise en cause à ce jour. Que les gens soient laïcs ou qu'ils pratiquent des religions différentes, chaque communauté trouve aujourd'hui de quoi enterrer ses défunts dans le respect.

Sachez encore que le Service des pompes funèbres et son chef, M. Breda, ont vraiment la volonté – que je partage et que je salue – d'ouvrir la villa La Concorde aux rites des différentes cultures. Genève se veut ouverte et la Ville, elle, fait tout pour respecter l'ensemble de ses concitoyens et les convictions des uns et des autres. Dans ce domaine, je vous remercie de vous fier à la loi, qui, je pense, est bonne.

Deuxième débat

Le président. Nous sommes en procédure de vote... Je fais d'abord voter l'amendement proposé tout à l'heure par M. Gauthier, qui ajoute la mention sui-

vante à l'article premier de la délibération I: «et à l'installation de dispositifs permettant de réaliser la stricte neutralité religieuse de la chapelle».

Mis aux voix, l'amendement de M. Gauthier est refusé par 47 non contre 18 oui (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 63 oui contre 2 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 65 oui contre 1 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée sans opposition (64 oui et 2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée sans opposition (64 oui et 2 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 395 200 francs destiné à la rénovation des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine, situés au 71, chemin François-Furet, en 5^e zone de développement 3 ainsi qu'en zone de verdure, sur la parcelle N° 3974, feuille 47 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 395 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 29 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Proposition: rénovation du cimetière de Châtelaine

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs représentant le tiers de la ligne budgétaire N° 112.000.02, PR-574, votée le 23 juin 2008, soit un montant total de 1 495 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2044.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 700 900 francs destiné à la construction d'un columbarium au cimetière de Châtelaine, situé au 71, chemin François-Furet, en 5^e zone de développement 3 ainsi qu'en zone de verdure, sur la parcelle N° 3974, feuille 47 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 700 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20 600 francs destiné à l'équipement informatique des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 20 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2019.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 21 600 francs destiné à l'équipement en mobilier des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 21 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2022.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

- 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 juin 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 4 982 300 francs, à savoir:**
- **un crédit de 4 912 900 francs destiné à la rénovation de l'immeuble et à l'aménagement de deux appartements dans les combles, situé rue de la Servette 36, parcelles N^{os} 3656 et 7054, feuille 74 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;**
 - **un crédit de 69 400 francs destiné à l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'immeuble situé rue de la Servette 36, parcelles N^{os} 3656 et 7054, feuille 74 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-904 A/B)¹.**

Troisième débat

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois a donc demandé le troisième débat, parce que nous n'étions pas satisfaits du vote en deuxième débat. En effet, le rapport de majorité recommandait de refuser cette proposition, mais, par un concours de circonstances, nous n'avons malheureusement pas réussi à réunir une majorité ici. Je rappellerai en quelques mots les éléments du dossier: nous estimons que cette verrière ne mérite pas d'être retapée, au risque de devoir, dans quelques années, remettre de l'argent dedans. Il convient de la démolir pour construire un bâtiment neuf, plus adapté à notre époque, avec les normes Minergie actuelles et des appartements dignes de ce nom. Nous vous prions donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir suivre le rapport de majorité et de refuser ce projet.

M. Alexandre Wisard (Ve). Nous allons essayer d'aller vite puisque le débat a déjà eu lieu. Mais je voudrais quand même préciser deux ou trois choses qui n'ont pas été dites en deuxième débat. Actuellement, l'immeuble compte douze logements et il y en aura quatorze. On procédera à un assainissement énergétique et à l'installation de panneaux solaires en toiture. De plus, c'est vraiment un beau bâtiment, qui date des années 1920 et qui mérite d'être rénové. Franchement, celles et ceux qui proposent de le démolir pour faire du neuf ne proposent en fait rien! En effet, il n'y a pas de plan B, pas de projet alternatif consistant à construire quelque chose à la place de cet immeuble, que certains appellent une verrière mais qui, selon moi, est extrêmement intéressant dans ce quartier très dense. Mes-

¹ Rapports, 5674.

dames et Messieurs, essayons de raison garder ce soir, confirmons le vote en deuxième débat et acceptons cette proposition!

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, je comprends que certaines personnes soient un peu frustrées devant les décisions et les choix du Mouvement citoyens genevois. Toujours est-il que nous sommes cohérents. En règle générale, nous pensons préférable de mettre les choses à plat et de reconstruire de manière intelligente, plutôt que de vouloir conserver des ruines à tout prix. Soyons clairs: le haut du quartier des Grottes n'est pas Pompéi, ni même Ninive ou Babylone! Pourtant, nous sommes toujours contraints par certaines forces soi-disant écologues – qui bien entendu ne le sont pas du tout, tout le monde l'aura remarqué! – contraints à faire des dépenses extravagantes pour rénover des bâtiments qui sont, à la limite, du niveau des édicules publics. S'agissant de cet immeuble, nous avons demandé le troisième débat, parce que nous pensons préférable de partir sur des bases saines, plutôt que de faire de la procrastination sur des bases pourries!

M. Guy Dossan (LR). Je voudrais relever un propos du représentant des Verts, M. Wisard, qui disait qu'en cas de démolition il n'y avait pas de plan B... Mesdames et Messieurs, c'est bien ce que déplore le Parti libéral-radical: il n'y a jamais de plan B. On nous propose un projet et, si cela ne va pas, on nous explique qu'il n'y a pas de plan B, qu'on n'a rien prévu d'autre... Depuis un certain temps, lorsque des projets arrivent en commission des travaux et des constructions, celle-ci pose la question de savoir si on a prévu autre chose et nombre de fois on nous répond non. Je prends l'exemple des Minoteries, pour lesquels la discussion sera beaucoup plus dure ici, dans quelque temps. En commission, quand nous avons demandé s'il y avait un plan B, on nous a dit que non. Alors, il faudra aussi qu'un jour les services municipaux comprennent qu'il sera de plus en plus difficile de ne nous présenter qu'une seule option. Sans aller jusque dans les détails, il faudrait quand même étudier diverses options. Pour les Minoteries, on est arrivé en nous disant qu'il y avait trop de locataires, qu'on ne savait pas quoi en faire et qu'on n'avait donc pas étudié plus loin... Je trouve cela un peu léger et il serait bon qu'à l'avenir les services municipaux étudient parfois un plan B, de façon qu'on n'ait plus ce genre de discussion.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est refusée par 37 non contre 34 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est refusée par 37 non contre 34 oui.

Le troisième débat ayant eu lieu, le refus est définitif.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Le président. Le point suivant de l'ordre du jour est le rapport PR-994 A/B. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement d'Ensemble à gauche, qui demande de lier à cet objet le rapport P-271 A/B figurant plus loin à l'ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 62 oui contre 1 non.

5.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M. Guy Dossan.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 10 octobre 2012. La commission, placée sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, a examiné l'objet cité en titre dans ses séances des 17 octobre, 7 novembre et 28 novembre 2012.

Les notes de séances étaient prises par MM. Christophe Vuilleumier et Jorge Gajardo-Muñoz, que le rapporteur remercie pour la précision de leur travail.

Rappel de la proposition

Les travaux de la troisième phase de réalisation de la plaine de Plainpalais sont désormais achevés. Ils comprenaient:

- la fin de la couverture de la surface centrale en gorrh;

¹ Proposition, 2001.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

- les réalisations de deux sections «témoins» de l’allée périmétrale afin de présenter à l’échelle réelle les principes de réorganisation du mail périphérique, du bowl, des espaces de jeux pour enfants, etc.

Il s’agit maintenant d’achever la réhabilitation de la plaine de Plainpalais par la requalification complète du mail périphérique.

La campagne d’analyse de l’état sanitaire, menée par le Service des espaces verts (SEVE) sur tous les arbres situés sur la commune de Genève, a montré qu’une grande partie des arbres de la plaine de Plainpalais était dans un état nécessitant leur remplacement à court ou moyen terme. Les discussions et la concertation menée avec les usagers du mail (maraîchers, brocanteurs et autres usagers de la plaine), notamment lors des marchés qui se tiennent maintenant 5 jours par semaine, ont démontré que les dimensions du mail ainsi que les espacements entre les rangées de plantations d’arbres étaient trop étroites pour en permettre une occupation aisée. L’exiguïté de l’espace entre les stands des vendeurs et les arbres ne laisse que peu de place à la déambulation. Les grilles au pied des arbres constituent des obstacles pour les promeneurs et entravent leur déplacement, situation tout particulièrement dangereuse pour les personnes à mobilité réduite. Les troncs des arbres sont fréquemment endommagés par les manœuvres des camionnettes des marchands, qui ne disposent pas de suffisamment de place pour le chargement et le déchargement de leurs marchandises, ce qui raccourcit de manière significative la durée de vie des arbres et nécessite des travaux d’entretien très fréquents.

Sur la base de ces constats, tous les services et mandataires concernés sont arrivés à la conclusion que l’option consistant à reconfigurer complètement le mail (plus grande largeur et rangée d’arbres supplémentaire), y compris dans sa géométrie et sa disposition spatiale, serait la meilleure.

Aujourd’hui, l’arborisation de la plaine est composée de 6 espèces dont 70% de marronniers, 20% de tilleuls, 7% d’ormes et 3% d’essences diverses. Le diagnostic sanitaire des arbres, datant de 2008, a mis en évidence les faits suivants:

- 20% des arbres du mail ont dû être abattus et n’ont pas été remplacés ou sont dans un état sanitaire préoccupant, condamnés à très court terme;
- accélération du phénomène de dépérissement ces 10 dernières années (environ 5 arbres à remplacer par année);
- forte dépréciation sanitaire des marronniers de la plaine qui constituent à eux seuls 70% de l’arborisation.

Les principales causes de dépérissement des arbres sont liées:

- à la modification des conditions environnementales de la plaine: agrandissement des surfaces en enrobé bitumineux, assèchement de l’air et du sol (réchauffement climatique), imperméabilisation et tassement du sol, augmentation des pollutions, déjections canines, etc.;

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

- aux conflits grandissants entre arborisation et usages des lieux: nombreuses blessures sur les arbres (chocs de véhicules, etc.);
- aux problèmes sanitaires récurrents du marronnier (décoloration et chute précoce des feuilles).

Les conséquences de la dégradation sanitaire des arbres et de la configuration actuelle du mail sont:

- la multiplication et la dispersion des interventions d'entretien des arbres;
- l'impossibilité de remplacer systématiquement et dans des conditions favorables les arbres dépérissant. Lors de remplacements, on constate de grandes difficultés de reprise des plantes et une durée de vie limitée des jeunes arbres;
- la dépréciation qualitative de l'ensemble du mail (arbres altérés et perte de la qualité paysagère).

Pour qu'une opération d'envergure se révèle pertinente à long terme et permette de constituer un véritable mail arboré aux qualités dignes, il importe de garantir le développement des nouveaux arbres dans les conditions les meilleures, ce qui impose de revoir fondamentalement le concept de plantation, en adéquation avec l'organisation des marchés et les nombreux usages de ce lieu.

Le projet propose de repenser fondamentalement le mail et d'élargir la zone réservée aux arbres et aux marchés. Cela permettra l'implantation d'une troisième rangée d'arbres sur l'ensemble du périmètre, tout en accordant un espace généreux pour les stands et la promenade, permettant ainsi d'offrir un couvert végétal homogène de qualité aux usagers et de structurer fortement l'espace de la plaine.

Partie centrale: 21 arbres ont été plantés en 2010 et 28 l'ont été en 2012, lors des phases de chantier précédentes.

Mail périphérique: 38 arbres ont été plantés en 2012 lors de la réalisation des 2 zones témoin.

Lors de la phase des travaux comprise par la proposition PR-994 188 arbres seront remplacés. Durant cette dernière étape, 168 arbres seront abattus et 14 conservés.

Au total, le nouvel aménagement du mail périphérique représentera 226 arbres nouvellement plantés. La diversité botanique sera conservée par l'implantation de 5 espèces d'arbres, en mélange «aléatoire».

La qualité et la pérennité de l'aménagement dépendant de la bonne reprise et de la longévité des plantations, les conditions de replantation seront:

- des volumes de substrats suffisants et une composition adaptée des fosses de plantations;
- l'installation de protections métalliques circulaires des troncs;

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

- l'intégration d'un arrosage semi-automatique afin de garantir la reprise des végétaux;
- la mise en place d'un suivi tensiométrique des arbres et pilotage de l'arrosage par l'Hepia (Haute école du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture). Cette dernière sera également mandatée pour un suivi scientifique de l'évolution des plantations.

La reconfiguration complète du mail, élargi à 25 m, sera la suivante:

- deux rangées de stands implantés entre les arbres des rangées extérieures, place pour le véhicule du marchand, y compris l'espace nécessaire aux manœuvres ordinaires garantie à l'arrière du stand;
- implantation d'une troisième rangée d'arbres, au centre, alternant avec du mobilier urbain (éclairage, bancs, poubelles, bornes fontaines et cabines téléphoniques) hors de l'emprise du passage des véhicules;
- implantation de 10 bornes d'alimentation électrique et en eau;
- création d'un espace généreux de déambulation de part et d'autre de l'alignement central des arbres;
- implantation de 36 mâts d'éclairage.

Cette réorganisation générale permettra d'optimiser le travail des marchands, de rendre plus agréable la promenade ou la chalandise, ainsi que de protéger et pérenniser l'arborisation du mail. Il sera possible d'augmenter sensiblement le nombre d'emplacements pour les marchés, qui se dérouleront dès lors uniquement sur le pourtour du mail (et non plus sur les traversées piétonnes).

La plaine de Plainpalais est au bénéfice d'une autorisation de circuler pour les cycles sur l'ensemble du site. Les améliorations prévues dans la réorganisation du mail garantiront des déplacements longitudinaux confortables pour les vélos. Dès lors, conformément à l'arrêt de circulation en vigueur, les itinéraires cyclables ne seront pas marqués.

Afin d'optimiser l'organisation des travaux, de limiter l'impact pour la population et de minimiser les désagréments pour les utilisateurs de la plaine, la replantation complète du mail devrait se faire en 4 étapes réparties sur 2 ans.

Séance du 17 octobre

Audition de M. Rémy Pagani, maire de Genève, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, de MM. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts

Le magistrat déclare en préambule qu'il est nécessaire de terminer la plaine de Plainpalais et remarque avoir été très surpris par l'engouement de la popu-

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

lation pour ce projet. Il ajoute avoir réuni les marchands qui souhaitent avec détermination la fin de ce projet. Les 2 espaces «témoin» ont également fait leur effet et il observe que le développement des arbres sur la pointe sud est aussi incroyable. Tous les feux sont par conséquent au vert pour terminer la plaine, qui est un espace urbain multiculturel et multifonctionnel. Il est conscient qu'il sera évidemment nécessaire de couper beaucoup d'arbres, mais il déclare qu'il assumera cette décision dans le cas d'un éventuel référendum.

Il rappelle, en outre, que cette réalisation permettra à des gens de survivre et observe que les marchés sont des activités qui permettent aussi que certaines personnes ne soient pas à la charge de l'Hospice général.

M^{me} Charollais commence par rappeler que la plaine de Plainpalais comporte plusieurs usages, dont l'essentiel se concentre au centre de la plaine. Ces derniers ayant été restitués de manière optimisée, tant pour les forains que pour les marchés, il reste donc l'allée périphérique à traiter. Elle signale que les travaux se sont réalisés en plusieurs étapes, avec, en premier lieu, le traitement de la partie sud, suivi de la partie nord avec les deux espaces tests de l'allée périphérique. Il s'agit à présent de terminer cette allée sur tout le pourtour de la plaine. Elle rappelle que l'entier du revêtement, la rénovation des collecteurs, le skate parc, l'espace de jeux pour les enfants, etc., sont déjà réalisés.

L'allée périphérique concerne une emprise de 21 000 m², et les travaux se dérouleront sur une durée de 24 mois.

Il est nécessaire de réorganiser la plantation des arbres afin d'ajouter une rangée et de renouveler les arbres existants qui sont dans un état sanitaire préoccupant. L'accroissement de cet espace est nécessaire en raison de l'augmentation des activités et des normes liées aux arbres, l'espace étant pour le moment très exigü lorsque les marchés se déroulent, rendant la déambulation difficile et nuisant à la bonne santé des arbres. En outre, les marronniers sont malades.

Les 2 espaces «témoins» qui ont été réalisés montrent ce que sera l'avenir du mail. Les arbres comporteront des entourages empêchant qu'ils soient endommagés. Cette nouvelle configuration permettra aux stands d'être face à face, de laisser passer les véhicules, d'installer du mobilier urbain et une série de bornes ainsi que des espaces de déambulation agréables avec des systèmes d'éclairage performant.

La largeur de l'allée passera de 14 à 25 mètres, et de grandes fosses de plantations permettront à l'eau de circuler. Cinq essences d'arbres sont prévues (ormes, chênes, tilleuls, merisiers, micocouliers). Elle indique encore que 51 arbres ont été plantés dans la partie centrale, 38 sur les deux tronçons témoins, 33 transplantés sur d'autres sites et 20 abattus. Cent quatre-vingt-huit arbres seront à planter, 14 à conserver et 168 à abattre. Au final il y aura 20 arbres de plus.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Les travaux se feront en 4 étapes, afin de respecter les rythmes de plantations, la capacité de l'entreprise à réaliser les travaux et la gestion des marchés, qui seront déplacés en fonction des différentes étapes.

Le coût du génie civil se montera à 7 millions, celui des espaces verts à 1,219 million. En tenant compte des autres éléments (sanitaires, mobilier, honoraires), la facture totale se montera donc à 11,499 millions.

Questions des commissaires

Un commissaire MCG regrette que les arbres soient abattus et il doute que tous soient malades. Ne serait-il pas possible de conserver ces arbres en réaménageant leur pied, en plantant de nouveaux arbres, et en déplaçant quelque peu les marchés. Il craint que la population n'apprécie guère cette action. M^{me} Charollais répond que les dimensions entre les arbres sont trop modestes pour permettre les manœuvres des véhicules. M. Oertli précise que les jeunes arbres ne peuvent plus se développer en raison de l'exiguïté de l'espace. Ce sont les arbres les plus vieux qui survivent le mieux, mais il ajoute que les marronniers sont aussi atteints d'une maladie. C'est donc un cumul de facteurs qui entraîne cette décision. Il précise qu'il n'abat pas volontiers 200 arbres, mais que le bilan à long terme étant positif, il est convaincu par l'option retenue.

Un commissaire PLR évoque le parc Baud-Bovy et déclare que le projet fantastique qui avait été envisagé et annoncé à l'époque s'est avéré être un fiasco au final. Ne sera-ce pas la même chose avec le mail? M. Oertli répond que le sol de ce parc est tellement compacté qu'il empêche le développement des arbres. C'est un héritage difficile à gérer, il serait nécessaire de changer le sous-sol et pas uniquement les arbres.

Un commissaire socialiste souhaite savoir si les poubelles jaunes habituelles seront installées. M^{me} Charollais lui répond par l'affirmative. M. Pagani rappelle que 3 prototypes ont été posés à titre expérimental, notamment un modèle dit «papillon», un autre de 60 litres et noir, et un troisième, une poubelle de 110 litres carénée, à l'entrée de l'île Rousseau, qui a remporté l'avis du jury. Cinquante poubelles de ce dernier type seront disposées sur des lieux emblématiques dans notre ville, et il faudra voir à l'usage s'il sera nécessaire de placer ces poubelles également sur la plaine.

Le même commissaire remarque qu'il semblerait que ce soit également des conditions météorologiques et des déjections canines qui ont entraîné la dégradation des arbres. Les essences choisies sont-elles donc plus résistantes? M. Oertli lui répond que les protections envisagées seront pérennes et que les essences choisies seront adaptées. Le sous-sol sera également traité.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Un commissaire des Verts pourrait voter et accepter sans autre ce projet puisque le débat a déjà été fait dans le cadre de la proposition PR-753. Il déclare toutefois être surpris d'entendre qu'il s'agit de la dernière étape. La pointe Nord fait en effet l'objet d'une autre proposition, la PR-995. Il y a donc cinq étapes et la vraie discussion portera sur le maintien de la rue Harry-Marc. Il relève que si la Ville a respecté ce qu'elle avait dit en termes de budgets lors du vote de la proposition PR-753, il se demande toutefois si le montant de la proposition PR-994 n'est pas un peu court, puisque la PR-753 se basait, en effet, sur des soumissions de 2008. M. Pagani lui répond qu'il avait dit que le même montant serait représenté, ce qui est donc bien le cas. M^{me} Charollais ajoute que plusieurs éléments permettent d'absorber les variations (par exemple les entourages d'arbres simplifiés). Avec la somme envisagée, il sera possible de terminer le projet, sous réserve des hausses sur lesquelles une négociation devra se dérouler avec les entreprises. Le commissaire observe qu'il n'aimerait pas que des économies soient réalisées sur le dos des entreprises ou sur la qualité de l'aménagement.

Une commissaire socialiste évoque le déplacement des mâts TPG, qu'il n'était pas possible de déplacer à l'époque et qui, aujourd'hui, peuvent l'être. (Voir mail joint de M^{me} Charollais du 30 octobre 2012.)

Un commissaire PLR prend note que le magistrat est aujourd'hui prêt à aller au référendum, mais regrette que cela n'ait pas été dit lors du débat sur la proposition PR-753, car cet aménagement serait ainsi probablement déjà en phase de réalisation. Il tient également à rappeler que, si 50 arbres ont été sauvés, c'est grâce au Conseil municipal qui, lors de l'étude et du vote de la proposition PR-753, s'était ému de l'abattage de tous les arbres de la plaine de Plainpalais et avait demandé de faire le maximum pour en conserver/transplanter. Il souhaite donc s'assurer que, dans les arbres à abattre, il n'est effectivement pas encore possible d'en sauver quelques-uns. D'autre part, les concertations qui devaient être menées à la suite de la réalisation des 2 espaces «témoin» ont-elles été réalisées? M. Pagani signale qu'il est impossible d'épargner ces arbres en raison de leur état de santé. Il ajoute avoir concerté les marchands et indique qu'une présentation publique se déroulera prochainement. Le commissaire remarque qu'il serait opportun d'inviter les membres de la commission des travaux. M. Oertli précise encore que plus l'arbre est grand, plus il est onéreux de le transplanter. Le commissaire demande donc si ces arbres sont bien en train de mourir ou s'il s'agit de faire des économies en ne les replantant pas. M. Oertli répond que ces arbres ont une espérance de vie limitée. De plus, il n'est pas possible de transplanter un très vieux arbre en raison de sa taille, car l'arbre n'y survivrait pas, raisons pour lesquelles il a été décidé de les couper.

Un commissaire des Verts observe que les barrières choisies n'empêcheront pas les chiens d'aller uriner contre les arbres et que les propriétaires ne pour-

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

ront certainement pas non plus aller ramasser les crottes. Il lui est répondu qu'il n'est pas possible de faire des enclos autour de chaque arbre, mais que les chiens auront beaucoup de difficulté à rentrer. Le même commissaire souhaite savoir où devront passer les cyclistes et rappelle qu'il avait été dit que ce point serait repris à la faveur des nouveaux aménagements. M^{me} Charollais répond que l'allée permettra toutes les circulations possibles, mais qu'il n'y aura pas d'aire dévolue strictement aux cyclistes. La voie de secours pourra être utilisée par les cyclistes. Le commissaire évoque enfin l'urgence mise pour réaliser ces travaux et craint qu'à vouloir tout finir rapidement, il soit impossible de terminer la plaine, les gens ne comprenant pas les raisons de ces abattages d'arbres. M^{me} Charollais lui répond que, si les conditions de travail des usagers du centre de la plaine ont été améliorées, les usagers «au quotidien» ont, par contre, des conditions péjorées et que, pour améliorer la situation, il est nécessaire de procéder à ces abattages.

Un commissaire UDC demande quel est le rôle du parking souterrain sur la santé des arbres. M. Oertli répond que le parking ne présente pas de problème pour les arbres, sa dalle de couverture étant basse, le problème provient du compactage du sol.

Un commissaire PLR souhaite savoir si les mâts TPG déplacés sont ceux qui se trouvent sur la piste cyclable, et pourquoi les cerclages des arbres sont moins larges que ceux des allées témoins. Il évoque les bancs «Genève» et souhaite obtenir le détail des coûts de fourniture et de pose d'un banc. Il lui est répondu que toutes les réponses lui seront données par écrit (voir mail joint de M^{me} Charollais du 30 octobre 2012).

Un commissaire des Verts aimerait savoir ce que sont devenus les arbres qui ont été transplantés. Il lui est répondu que ces arbres sont à Vessy et sont en vie (voir mail joint de M^{me} Charollais du 30 octobre 2012).

Un commissaire UDC demande si des places sont prévues pour les véhicules d'handicapés, dont les gabarits ne permettent pas d'entrer dans le parking souterrain. M^{me} Charollais répond que de nombreux contacts ont eu lieu avec les associations d'handicapés, mais que c'est la première fois qu'elle entend cette revendication. Elle ne voit toutefois aucune objection à créer des places handicapés aux abords immédiats de la plaine. Elle signale encore qu'un système plus restrictif va être imposé pour les parkings de la plaine.

Plusieurs auditions sont proposées: l'audition de l'association «Marché contemporain genevois», sur sa demande, est acceptée, celle des pétitionnaires «Sauvons les arbres» est refusée par 8 non (3 S, 1 EàG, 2 LR, 1 DC, 1 Ve) contre 7 oui (1 EàG, 1 LR, 2 MCG, 2 UDC, 1 Ve), de même que celle de l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) par 8 non (3 S, 3 LR, 2 Ve) contre 7 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 UDC, 1 DC).

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres**Séance du 7 novembre**

Audition de M^{me} Patricia Richard, présidente de l'association Marché contemporain genevois, accompagnée de MM. Salvatore Macculi et Michel Galli, membres de l'association

En introduction, M^{me} Richard explique que le Marché contemporain genevois a été créé en mars 2012 et représente plusieurs types de commerces présents dans les différents marchés se déroulant sur la plaine de Plainpalais. M. Macculi représente les vendeurs de fruits et légumes qui sont présents sur la plaine les mardis et les vendredis, M. Galli les marchands de produits manufacturés, qui investissent les lieux les jours du marché aux puces, et M^{me} Richard est active dans le secteur de la boulangerie, le dimanche. Le dimanche est le jour qui réunit l'ensemble des corps de commerces, joints une fois par mois par les brocanteurs.

Cela fait plusieurs années que les marchands de la plaine subissent les désagréments des travaux du réaménagement. M^{me} Richard mentionne spécifiquement les nombreuses coupures de courant, qui se produisent lorsque les marchés partagent l'espace avec de grandes manifestations, ce qui affecte surtout les stands alimentaires. De plus, le dimanche, les professionnels qui disposent d'équipements conformes aux normes, partagent le marché avec des «tickets» occasionnels, dont les appareils électriques sont très énergivores. Elle observe également que les bornes électriques sont situées trop près des fontaines à eau, ce qui est dangereux, et sont aussi souvent squattées, par exemple par les Roms qui y chargent leurs téléphones portables, y branchent des ordinateurs, voire des postes de télévision. M^{me} Richard signale, en outre, que les nouveaux cerclages de protection des arbres sont excessivement grands et posent des problèmes aux véhicules des marchands. La nouvelle phase de travaux sur le mail piétonnier suscite donc l'inquiétude, car elle imposera des changements d'emplacement des stands. Les clients risquent de ne pas retrouver leurs marchands favoris. L'abattage des arbres existants suscite aussi des réserves, car on y est habitué, on les apprécie et ils donnent de l'ombre. Il faudra attendre des années avant d'obtenir les mêmes qualités des nouveaux arbres.

M^{me} Richard demande enfin que les véhicules des marchands du dimanche disposent d'autorisations électroniques aux entrées et sorties de la plaine, qui sont chaînées, afin de faciliter les livraisons.

M. Galli explique que le marché du mercredi et du samedi a changé de caractère. Auparavant, les brocanteurs y vendaient des meubles pour 500-1000 francs. Désormais, le pucier professionnel a besoin de place pour étaler une marchandise qui s'écoule à 2-10 francs. Dans ce contexte, le cerclage des arbres, à 3 m de diamètre, prend beaucoup trop d'espace. M. Galli suggère de reprendre le modèle adopté sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, où le cerclage fait seulement 1 m de diamètre.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M^{me} Richard se fait aussi du souci pour l'écart futur entre les stands et s'inquiète aussi de ce que l'allée centrale sera assortie de bancs et de poubelles, ce qui créera un obstacle au visiteur habitué à circuler en zig-zag, d'un stand à celui d'en face.

Un commissaire PDC souhaiterait savoir si les auditionnés trouvent le projet bon ou mauvais. Il lui est répondu que le projet ne fait pas l'unanimité. Cela fait 40 ans que des marchés ont lieu sur la plaine de Plainpalais, cela se passe bien et les marchands n'ont donc pas besoin de ces travaux pour continuer à travailler. M^{me} Richard souligne la réussite du marché du dimanche, concurrence directe aux marchés français. C'est le seul lieu à Genève où il est possible de faire ses courses le dimanche, à l'exception des galeries de l'aéroport. Le parking souterrain est un plus, qui fait que le marché de Plainpalais offre le meilleur rapport marchand-client de la région.

Un commissaire des Verts s'avoue surpris par les propos entendus. Il avait cru comprendre que ces travaux étaient pensés pour satisfaire les marchands. Sur son insistance, M^{me} Richard confirme que les demandes des auditionnés concernent en premier lieu l'électricité et l'autorisation d'accès aux véhicules, et elle tient à souligner que les marchands n'ont pas été consultés par le magistrat.

Répondant à un commissaire PLR, M^{me} Richard estime préférable que les bancs et les poubelles ne soient pas placés au centre de l'allée, ce qui permettrait aux stands des marchands de se faire face. M. Galli fait remarquer que les bancs sont surtout squattés par les Roms et, s'ils sont implantés au milieu de l'allée, leurs utilisateurs feront donc certainement fuir une partie de la clientèle.

Un commissaire EàG observe que l'association Marché contemporain genevois vient d'être fondée. Aussi, est-il vraiment judicieux de déplorer ne pas avoir été consulté sur le projet de rénovation? M^{me} Richard tient à signaler que, certes leur association est nouvelle, mais ses membres proviennent tous de l'Association des marchés genevois (AMG), dont elle a été trésorière. Elle réitère que même l'AMG n'a pas été consultée sur le projet.

Répondant à une question d'un commissaire UDC, M. Macculi est d'avis que ces travaux ne valent pas la peine d'être effectués. Depuis la fermeture de la plaine aux véhicules, les marchés alimentaires du mardi et du vendredi ont perdu 70% de leur clientèle, qui s'est reportée sur le dimanche. Il est surtout important de renforcer l'alimentation électrique du marché du dimanche. Le même commissaire pensait que les marchands devaient être autonomes pour leur alimentation électrique. Il lui est répondu que les communes doivent fournir l'eau et l'électricité.

Une commissaire des Verts souhaite savoir combien d'associations fédèrent les marchands de la plaine de Plainpalais, et de combien de membres elles se com-

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

posent. Pourquoi y a-t-il donc plusieurs associations? M^{me} Richard explique qu'il y a 2 associations pour le secteur alimentaire: l'AMG et les Marchés contemporains genevois. L'AMG regroupe surtout les plus anciens marchands et a, actuellement, 28 membres, et les Marchés contemporains regroupent 39 membres. M. Galli explique que les puciers se répartissent également entre 2 associations regroupant 20% du secteur, mais leurs membres sont peu nombreux, car les puciers sont plutôt individualistes. A son avis, les associations de puciers ont certainement été consultées sur les travaux, mais leur représentativité est faible. M^{me} Richard précise encore que les brocanteurs sont également fédérés autour d'une association très représentative, dont les vues sur le projet sont semblables à celles des Marchés contemporains.

A un commissaire UDC, M. Macculi répond que la fermeture du parking à ciel ouvert a entraîné la désaffectation des marchés de fruits et légumes des mardis et vendredis par les clients pendulaires, qui venaient surtout de Nyon. Il s'agissait de gros clients qui emportaient de grandes quantités. Face à cette catastrophe, M. Macculi a dû se reporter sur le dimanche, où il a retrouvé les chiffres d'affaires d'avant. M^{me} Richard précise que la moitié des marchands des mardis et vendredis ont tout simplement quitté la plaine. Le même commissaire souhaite savoir ce que les marchands professionnels font contre les marchands occasionnels qui pillent les débarras destinés à la Voirie et qui revendent ensuite leur butin aux puces des mercredis et samedis. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de pucier, professionnel ou occasionnel, qui ne se servirait pas dans un débarras s'il y trouvait quelque chose de vendable. Les puciers actuels remettent souvent dans le circuit des objets qui auraient pu finir à la poubelle, mais il y a de moins en moins de débarras valables dans la rue.

M^{me} Richard répond à un commissaire MCG que les plans des travaux ne permettent pas aux marchands de savoir où et comment, à la fin des travaux, ils seront placés sur le mail, ni comment les véhicules accéderont à leur emplacement et où ils seront stationnés.

Un commissaire socialiste estime que la commission pourrait relayer les demandes des marchands au sujet de l'eau, de l'électricité et des surfaces prévues pour les stands et leur emplacement, car les travaux ont pour objectif de satisfaire l'ensemble de la population.

Un commissaire EàG souhaite connaître l'avis des auditionnés au sujet des deux sections d'allées «témoin» qui ont été aménagées. M^{me} Richard répond que, sur ces 2 zones, des marchands ont dû être déplacés en raison des cerclages trop grands autour des arbres. Des places ont aussi été rabotées. M. Galli déplore qu'il ne soit pas possible de garer un véhicule à certains emplacements, près de l'arrêt du tramway. Il reconnaît aussi que la situation actuelle, avec des parties finies et des parties laissées en l'état, ne facilite pas la distribution du marché sur

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

le long de l'espace disponible. Depuis l'achèvement de la partie Nord, personne ne veut installer son stand dans la partie non achevée. La commissaire relève que les auditionnés ont plaidé leur attachement à l'égard des arbres. Que pensent-ils du fait que les arbres devraient être plus nombreux à l'issue du projet? M. Galli répond que les arbres actuels sont plantés juste au bord de la route et au milieu du mail piétonnier, mais que les nouveaux ne seront pas au bord de la route. Ce qui inquiète le plus, c'est le cerclage d'un diamètre trop important, qui dérange déjà les manœuvres de certains véhicules de marchands.

Discussion de la commission

Un commissaire des Verts se dit surpris par cette audition, car il pensait avoir à faire à une association représentative, alors qu'elle semble sortie d'un chapeau. Il souhaiterait donc auditionner l'autre association de marchands mentionnée au cours de l'audition.

Une commissaire EàG demande une nouvelle audition du magistrat et du SEVE. Elle souhaiterait faire le point et, éventuellement, procéder à un nouveau bilan sur les arbres, 4 ans après le premier rapport, car elle ne veut pas prendre la responsabilité d'abattre des arbres qui sont sains.

Un autre commissaire EàG fait remarquer que l'association auditionnée ne semble pas intéressée par le sort des arbres. Ses soucis concernent le cerclage des arbres, les accès des véhicules et leur stationnement, ainsi que l'eau et l'électricité.

Une commissaire socialiste signale que la proposition fait état d'arbres condamnés à très court terme, de dépérissement accéléré, et de marronniers (70% des arbres) en forte dépréciation. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre l'étude du rapport de 2008. Le réaménagement a commencé, il s'agit maintenant de le terminer. Elle souligne que ce réaménagement n'a pas été pensé pour les seuls marchands, mais pour servir à toute la population. Il y a des problèmes techniques, mais on peut les résoudre.

Un commissaire PDC croit savoir que le projet de la plaine va recevoir un prix architectural prestigieux.

Un commissaire des Verts propose une nouvelle fois d'auditionner l'association «Sauvons nos arbres».

Le vote immédiat est refusé, de même que les auditions de l'Association des marchés genevois (AMG), du conseiller administratif Rémy Pagani, du SEVE et des SIG. Par contre, l'audition de l'Association «Sauvons nos arbres» est acceptée.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Séance du 28 novembre

Audition de la délégation de l'Association Sauvons nos arbres (ASNA), composée de M^{me} Vanna Tatti et M. Andrea Moncada, membres du comité de l'association, et à M. Séverin Brocher, membre de l'association

M. Brocher commente la proposition PR-994 en commençant par un exposé historique, remarquant que les allées arborées actuelles remontent au XVII^e siècle. Les essences actuelles, alignées dans un espacement variable entre 6 et 8 mètres, ont été choisies en raison de la qualité de l'ombrage qu'elles offrent.

M. Brocher déplore que l'abattage des arbres ait été autorisé, et qu'une pétition forte de 2000 signatures exprimant l'opposition à ce projet ait été classée. Il déplore également que cette décision ait été prise en méconnaissance d'un rapport sanitaire du SEVE, qui certifiait de la bonne santé de la plupart des arbres de la plaine. M. Brocher remarque que l'ASNA est aussi opposée aux abattages déjà faits, dont les allées témoins, autorisées par le Conseil municipal. Il rappelle que la plus grande partie des 291 arbres existants sur la plaine en 2008 étaient en bonne santé. Il estime que la dépense proposée pour les abattre et les remplacer est inutile. Le SEVE lui-même relevait que seuls 11 arbres auraient mérité d'être supprimés, alors que la proposition PR-994 élève ce nombre à 50, en comptabilisant les arbres en état moyen et autres. Son association pense que 93% des arbres seraient abattus injustement. Pour M. Brocher, l'argument d'un mail plus important à l'avenir n'est pas valable. Sur un total de 276 arbres nouveaux, on en perd en fait 272. Si on tient compte des seuls arbres remplacés sur le mail existant, 185 disparaissent et seuls 165 sont replantés.

Les sections témoins sont également une catastrophe. L'espacement est trop important, la qualité de l'ombrage est mauvaise, et les nouveaux arbres ne développeront pas assez leur masse foliaire. De plus, les allées témoins ont porté un coup à l'alignement historique du mail, ce qui équivaut à une dénaturation du lieu. Justifier maintenant les nouveaux abattages par la dénaturación, c'est de la politique du fait accompli. M. Brocher fait aussi observer que le système de protection des arbres mis en place sur les sections témoins empêche les véhicules des marchands de manœuvrer correctement. Il dénonce les abattages justifiés sous des prétextes divers, tels que les récentes opérations sur le rond-point de Plainpalais. Il balaie également les arguments d'abattage tels que l'actuel enrobé bitumineux ou les déjections canines. S'agissant de la nouvelle bande d'urgence, placée entre le mail et la surface centrale, dont la situation oblige, paradoxalement, les véhicules des marchands à manœuvrer et stationner près des arbres, il la trouve absurde et propose de la déplacer plus au centre de la plaine ou d'utiliser les voies de tram.

L'ASNA souhaite garder les arbres à leur place actuelle, cela a très bien fonctionné pendant des siècles, et les puciers s'en accommodent depuis plus de

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

40 ans, il n'y a donc pas de raison de changer. Le projet justifie les nouvelles plantations également pour que le site serve d'observatoire scientifique, mais pour l'ASNA, c'est bien trop cher pour la science.

Le projet justifie également les travaux par l'adaptation des accès à l'eau et à l'électricité pour les marchands. M. Brocher estime que les puciers n'en ont pas besoin, et que les marchands peuvent se contenter de modifications techniques mineures et beaucoup moins onéreuses.

En résumé, pour l'ASNA, le projet d'abattage a été conçu sans consultation des professionnels concernés, aucune information large n'a, d'autre part, été faite. Le projet abat des arbres sains, l'histoire des essences de la plaine n'est pas respectée et, de plus, les nouveaux espacements autoriseraient la création d'un parking poids-lourds en plein air si on le voulait. La plaine passera d'un lieu de détente et de promenade à un lieu commercial.

L'ASNA s'oppose donc à ce projet qui néglige la valeur affective, patrimoniale, économique, historique et botanique de l'actuelle plaine de Plainpalais.

A la question d'un commissaire MCG, il est répondu que l'ASNA est prête à aller plus loin dans son opposition, et est donc prête à lancer un référendum.

Il est répondu à un commissaire des Verts que l'ASNA ne se prononcera pas sur les essences sélectionnées, puisqu'elle conteste le projet.

Un commissaire des Verts rappelle que les abattages ont été autorisés par la DGNP. Pourquoi l'ASNA n'a-t-elle pas contesté ces autorisations? Par ailleurs, le commissaire souhaiterait savoir quel degré de confiance les auditionnés accordent aux compétences du SEVE? M^{me} Tatti répond que l'association n'a pas la possibilité de suivre toutes les autorisations accordées chaque semaine, et que l'ASNA a peu de poids face à des décisions relevant du domaine politique. Le commissaire réplique que les décisions de la DGNP sont d'ordre administratif et qu'il ne comprend donc pas que l'ASNA recoure au référendum plutôt qu'au recours administratif. M. Moncada souligne que l'association ne remet pas en question les compétences du SEVE, mais ses orientations, et notamment la posture et la vision du chef de service. A son avis, M. Oertli refuse le dialogue, ce qui explique que l'ASNA inscrive son action dans un rapport de force.

Un commissaire PLR fait remarquer que la solution du «rustinage» proposée par l'ASNA peut aussi être coûteuse. Cela va coûter cher de sauver des arbres dont les racines dépassent du sol, et qui finiront quand même par mourir. Il rappelle que la Ville avait consenti à sauvegarder, à grands frais, un arbre situé derrière l'ancien arrêt de tram de la ligne 15, arbre qui a quand même fini par mourir. M. Moncada répond que l'ASNA ne s'oppose pas aux abattages, pour autant qu'ils soient menés de manière alternée et discrète, et non pas dans de grandes opérations où tout est abattu en même temps. Les représentants de l'ASNA pré-

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

cisent que l'association souhaite que les arbres abattus soient remplacés aux mêmes endroits et en conservant les mêmes distances. M. Brocher estime d'ailleurs qu'une partie du projet de la plaine de Plainpalais est réalisable dans le respect de leurs demandes.

Une discussion s'instaure sur l'opportunité de voter ou non la proposition PR-994 immédiatement. Au terme de cette dernière la commission décide, par 11 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 UDC, 1 MCG, 1 DC), 3 non (LR) et 1 abstention (MCG) de procéder à la discussion et au vote de la proposition PR-994 lors de cette séance.

Discussion et vote

Un commissaire d'Ensemble à gauche se dit fâché par l'audition de l'Association Sauvons nos arbres, qui a commencé par accuser la commission de choses dont elle n'était pas responsable, et déplore son conservatisme «crasse». A entendre les représentants de l'ASNA, il ne faudrait jamais abattre un seul arbre. La proposition PR-994 est la phase ultime d'un projet qu'il faut terminer. Les phases précédentes des travaux ont démontré que le projet est cohérent et harmonieux. Les arbres du mail actuel n'absorbent plus de carbone, leur apport à l'environnement est donc moindre par rapport à ce que feraient de jeunes arbres, et ils finiront par mourir. Son parti votera donc cette proposition.

Pour les Verts, un commissaire regrette, en premier lieu, que la commission ait refusé d'entendre une partie des associations de marchands de la plaine, qui avaient manifesté leur approbation au projet de réaménagement. Il observe que le projet d'abattage des arbres se heurte à l'incompréhension de nombreux acteurs. Personne ne veut les couper, certains sont même prêts à lancer un référendum. Il constate que les arbres ne sont pas vus comme n'importe quel élément de mobilier urbain. Les gens y sont attachés. L'intention d'aménager un grand espace public de qualité se heurte à une certaine vision de l'authenticité de la plaine. Il faut donc en prendre acte. Il se prononcera donc en défaveur de la proposition PR-994. L'autre commissaire des Verts déclare que sa position sur la plaine de Plainpalais a évolué. Il n'était, au départ, pas convaincu, mais il doit reconnaître que les phases réalisées sont une réussite et que la population s'est réapproprié l'espace. Il signale également que le projet de la plaine pourrait recueillir un important prix professionnel. Le projet de la plaine est un pari sur l'avenir, il le votera donc.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage l'avis exprimé par les auditionnés, tout en regrettant l'agressivité de l'Association Sauvons nos arbres. Le projet comporte manifestement des zones d'ombre dans sa conception. Il déplore surtout que l'image du chef du SEVE soit associée à celle d'un

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

«coupeur». Le coût de cette proposition est considérable. Les commissaires de l'Union démocratique du centre voteront donc contre la proposition PR-994.

Un commissaire socialiste annonce que son groupe approuvera la proposition PR-994, dont l'argumentaire est convaincant. Ce projet permet de poursuivre un projet déjà largement amorcé. De plus, il est établi que certains arbres actuels sont dans un tel état qu'il faudra les entretenir, et il n'est pas convaincu qu'à long terme cette solution soit plus économique. Il fait, d'autre part, observer que le rapport du SEVE ne comporte pas d'analyse des racines et n'est donc pas exhaustif. Il rappelle, en conclusion, que les travaux comportent d'importants volets de génie civil et de pose de mobilier urbain et que les arbres ne représentent que 1,2 million sur la somme totale des travaux.

Les commissaires du Parti libéral-radical sont partagés. L'un des commissaires observe que les choses se déroulent comme le Parti libéral-radical l'avait prédit, puisque si le magistrat et le Conseil administratif avaient assumé un éventuel référendum lors de l'étude de la proposition PR-753, on n'en serait probablement pas là aujourd'hui. Il regrette également l'attitude passéiste de l'ASNA, mais il doit reconnaître que ses arguments auront très certainement un impact en cas de référendum. Même s'il avait voté contre les phases précédentes du projet, l'aménagement du centre de la plaine, du bowl et des zones témoins, accueilli très favorablement par la population et la plupart des utilisateurs du lieu, commande aujourd'hui, à son avis, de mettre un terme aux travaux. Si l'entretien devait se faire au coup par coup, le risque est fort que le coût en soit plus élevé que le projet proposé. Il fait confiance au SEVE, qui saura certainement faire le nécessaire pour sauver quelques arbres emblématiques, comme cela a déjà été réalisé précédemment. Le Parti libéral-radical proposera toutefois une recommandation visant à réduire le diamètre des cerclages de protection des arbres.

Pour un autre commissaire du Parti libéral-radical, si le projet de la plaine de Plainpalais est certes un beau projet, il est non moins aussi vrai, cependant, qu'on ne sait jamais comment la végétation va évoluer, en particulier avec un parking situé juste en dessous. Il tient à rappeler que le parc Baud-Bovy, sous lequel il y a aussi un parking, avait été présenté comment allant être abrité par un plafond végétal, et que, aujourd'hui, malheureusement, on se trouve en présence d'un ratage monumental. N'étant par conséquent pas encore convaincu de la réussite future de l'effet recherché, il votera contre la proposition PR-994.

Au nom du Mouvement citoyens genevois, un commissaire dénonce un projet saucissonné, trop cher pour la situation financière actuelle de la Ville de Genève. Ces 12 millions pourraient servir à d'autres projets, plus importants. D'autre part, les utilisateurs professionnels et les citoyens ne sont manifestement pas tous favorables à ce projet. Il approuve cependant la nécessité d'améliorer les arrivées de courant et d'eau sur les stands des marchés. Son groupe refusera la proposition PR-994.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Pour le Parti démocrate-chrétien, son commissaire estime que la commission se trouve devoir faire un arbitrage que l'exécutif a négligé de faire lui-même. Le montant demandé de 12 millions représente ce qui pourrait manquer pour rénover un immeuble existant. Sur le plan affectif, il estime que le message d'un grand prix d'architecture ne pèse pas face au sentiment de la population. Nous vivons une période difficile, marquée par le chômage, ce n'est donc pas le moment d'enlever des repères. Certes, le projet restera inachevé, mais il n'apparaît toutefois pas comme prioritaire. Le Parti démocrate-chrétien votera donc défavorablement la proposition PR-994.

Mise aux voix, la recommandation demandant de: «diminuer le diamètre du cerclage de protection des arbres» est acceptée par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG, 1 DC), 1 non (S) et 1 abstention (S).

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-994, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 7 non (1 DC, 1 Ve, 1 LR, 2 UDC, 2 MCG), 6 oui (2 S, 1 Ve, 1 EàG, 2 LR) et 1 abstention (EàG) de refuser la proposition PR-994 et, par conséquent, le projet de délibération ci-après.

Remarque du rapporteur: Le hasard des événements fait que, à la fin des travaux de la commission, le rapporteur se retrouve dans la minorité. Il rédigera néanmoins le rapport de commission, le dépôt d'un rapport de minorité étant annoncé par un commissaire du groupe des Verts.

PROJET DE DÉLIBÉRATION REFUSÉ**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 409 000 francs destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, permettant d'achever son réaménagement.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 409 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

- Annexes:*
- Etat sanitaire des arbres – résultats et conclusions
 - Mail de M^{me} Charollais du 30 octobre 2012
 - Réponses à la commission des travaux et des constructions

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbresDÉPARTEMENT DE LA COHESION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTSSERVICE DES ESPACES VERTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)**PLAINE DE PLAINPALAIS****Etat sanitaire des arbres****- Résultats et conclusions -****1. Contexte et méthode**

Dans le cadre du réaménagement de la Plaine de Plainpalais, le SEVE a réalisé un diagnostic des arbres présents sur la Plaine de Plainpalais, la Place du Cirque et la berme centrale de la Rue Harry-Marc. L'objectif est d'évaluer l'état sanitaire des arbres pour éclairer les prises de décisions dans le cadre du projet d'ensemble.

Les arbres ont fait l'objet de deux analyses visuelles, au printemps 2006 (Plaine strictement) et en septembre 2008 (Plaine, Place du Cirque et Rue Harry-Marc). Aucune investigation interne à l'arbre (sondage) ou analyse racinaire n'a été pratiquée.

Le présent document intègre les observations des deux diagnostics, mentionne les conclusions concernant l'état des arbres et indique les interventions envisagées à court terme sur les arbres pour raison sanitaire (maintien, élagage, abattage).

2. Résultats

Les cartes localisant les arbres visités et la liste détaillée des observations réalisées arbre par arbre sont présentées en Annexes I et II.

La carte ci-après propose une vue d'ensemble des résultats du diagnostic.

5746

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Carte générale état sanitaire – pdf joint, format A3

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

3. Synthèse concernant la PLACE DU CIRQUE et la RUE HARRY-MARC

28 arbres sont présents, représentant une diversité botanique de 10 genres d'arbres différents, les marronniers étant les plus représentés avec 32 % des effectifs.

L'état sanitaire des arbres est le suivant :

- 19 arbres en état sanitaire BON
- 9 arbres en état sanitaire CORRECT
- 0 arbre en état sanitaire MEDIOCRE
- 0 arbre en état sanitaire MAUVAIS

☛ Conclusion :

L'état du patrimoine arboré de la Place du Cirque et de la Rue Harry-Marc est globalement satisfaisant et présente une importante diversité botanique.

Les principales dépréciations sanitaires observées s'expliquent par les contraintes liées au sol : réfection de surfaces, piétinements, etc.

4. Synthèse sur les arbres de la PLAINE DE PLAINPALAIS

Sur 261 emplacements identifiés, 242 arbres sont présents et 19 arbres manquants.

Sur les 242 arbres présents, environ 50 arbres sont des jeunes plantations (moins de 10 ans).

La diversité botanique est de 6 genres d'arbres différents, dont :

- 70 % de marronniers
- 19 % de tilleuls
- 9 % d'ormes

L'état sanitaire des arbres est le suivant :

- **117 arbres en état sanitaire BON** soit 45 % des emplacements
- **94 arbres en état sanitaire CORRECT** soit 36 % des emplacements
- **29 arbres en état sanitaire MEDIOCRE** soit 11 % des emplacements
- **2 arbres en état sanitaire MAUVAIS** soit 1 % des emplacements
- et 19 arbres manquants soit 7 % des emplacements

☛ Conclusion :

Sur **261 emplacements, environ 19 % des arbres sont absents ou en état préoccupant** (médiocre à mauvais), ce qui constitue un pourcentage élevé.

L'abattage de 11 arbres devra prochainement être réalisé.

A ce constat s'ajoute une importante hétérogénéité en terme de classes d'âge des arbres, allant de plus jeunes plantations (environ 20 % d'arbres jeunes) à des arbres très âgés.

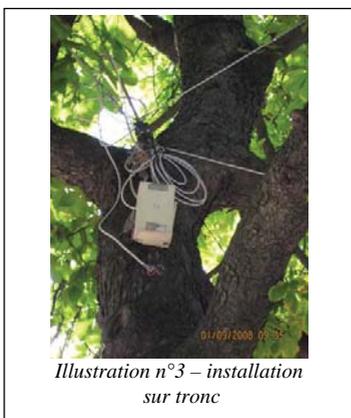
Au vu de ces éléments, le remplacement des arbres manquants ou l'opportunité de renouveler ceux en mauvais état doit se réfléchir globalement à l'échelle du site.

5. Les principales causes de dépréciations sanitaires

Les dépréciations sanitaires des arbres sont principalement liées aux phénomènes suivants :

- **blessures conséquentes** sur troncs, collets et charpentières :
chocs de véhicules, utilisation des arbres comme support d'installations pérennes ou temporaires, etc.

cf. illustrations n°1 à 4



Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

- **tassement du sol** au pied des arbres, lié aux usages multiples (stand, manifestations, circulation, etc) entraînant une imperméabilisation du sol

cf. illustration n°6



Illustration n°6 – imperméabilisation
du sol

☛ **Conclusion :**

Compte-tenu de ce constat il conviendra de :

Programmer à court terme les interventions de mise en sécurité des arbres identifiés

Réfléchir les renouvellements à l'échelle globale de la Plaine

Orienter les nouveaux aménagements vers une **meilleure protection des arbres** (espace à réserver autour des arbres, installation de protections physiques pérennes, etc.)

Proposer des **conditions de développement favorables aux arbres** (qualité des fosses de plantation, revêtements perméables, etc.)

5750

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Mails de charollais du 30.10

Monsieur le Président,

En complément du précédent message et comme demandé par certains commissaires, voici des nouvelles des arbres transplantés, avec photos à l'appui!

Les 33 tilleuls provenant de la Plaine de Plainpalais ont été transplantés sur le site du Centre Sportif de Vessy complétant l'alignement existant.

5 sujets sont équipés de sondes tensiométriques permettant un suivi précis des besoins hydriques. L'entretien de ces végétaux est effectué pendant les 5 prochaines années de végétation par l'entreprise adjudicataire (Jacquet SA).

Actuellement, l'ensemble de ces végétaux se portent bien.

Monsieur le Président,

Comme demandé, et suite à notre audition du 17 octobre, voici les réponses aux diverses questions posées par les commissaires.

- Mâts TPG:

Le montant figurant dans la proposition concerne le déplacement de deux mâts, qui se retrouvent mal positionnés vis-à-vis de continuités piétonnes et cycles.

Le coût total de ce déplacement est de CHF 35 000 HT. Pour information, antérieurement les discussions avaient porté sur des déplacements plus conséquents en nombre, ce qui expliquait l'impossibilité de l'époque, notamment en regard du peu d'ampleur du projet d'aménagement de la piste cyclable qui se voulait simple et économique, dans l'attente du présent projet global.

- Récapitulatif global du coût de toutes les étapes (hors pointe nord et pointe nord comprise):

Voici le détail des PR votées et déposées à ce jour

Il existe encore une PR ancienne, datant de 1997, qui concernait l'aménagement de la place de jeux. Son montant voté est de 750'000.-, mais nous n'en connaissons pas la teneur. Elle a été entièrement gérée en son temps par le service des écoles et n'est pas incluse dans le total ci-dessus.

- Détail des quantités des différents mobiliers:

La pièce jointe synthétise ces éléments.

- Itinéraires cyclistes:

La plaine de Plainpalais est au bénéfice d'un arrêté de circulation permettant la circulation des vélos sur l'ensemble du site, raison pour laquelle il n'est pas pertinent de marquer des itinéraires. Pour autant, les accès à la plaine sont effectivement marqués aux points d'entrées principaux, de même que l'on compte sur le fait que les

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

cyclistes mettent pied à terre dans le périmètre des marchés ou des manifestations.

Concernant la liaison entre le Rond-Point de Plainpalais et le mail, elle s'effectue en période "courante" (hors marchés) en empruntant de manière partagée avec les piétons le mail (zone de promenade et des stands identifiée sur les plans et coupes types). En période d'occupation du mail par des stands, la circulation se fait en mettant pied à terre sur la zone dite de promenade ou en restant sur le vélo sur l'espace dédié aux secours et implanté dans les 3.5, de surface de gohrr en rive intérieure du mail. Il n'y a pas eu à constater de conflit à ce jour.

- Places de parking handicapés:

A proximité immédiate, il y a 5 places pour personnes à mobilité réduite: 1 en surface le long de l'avenue du mail et côté opposé à la place et 4 dans le parking souterrain. L'accès à la place depuis le parking souterrain se fait pour ces usagers via un ascenseur. Après contact avec la fondation des parking ce nombre de places souterraines pourrait être augmenté au besoin.

PCE

Entourage d'arbres

<i>Protections des troncs pour arbres du mail</i>	188
---	-----

Mobilier urbain

<i>Restauration de bornes fontaine (fontaine ruche)</i>	1
<i>Fourniture et pose borne fontaine neuve</i>	2
<i>Pose borne fontaine existante restaurée</i>	4
<i>Fourniture et pose de bancs type Ville de Genève</i>	98
<i>Fourniture et pose d'épingles à vélos</i>	100
<i>Fourniture et pose de potelets</i>	30
<i>Fourniture et pose de poubelles</i>	40
<i>Déplacements armoires et coffrets divers</i>	2
<i>Bornes incendies</i>	7
<i>Ecopoint (4 bennes)</i>	1
<i>Fosses à benne</i>	2
<i>Bornes pour eau et électricité (marchés)</i>	10

Nb. :

<i>Fourniture bancs 2.30 m avec accoudoirs</i>	1'255 HT
<i>Pose bancs 2.30m</i>	975 HT
Total	<hr/> 2'230 HT

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres*14 janvier 2013***B. Rapport de minorité de M. Alexandre Wisard.**

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux le 10 octobre 2012. Sous la bienveillante présidence de M. Alain de Kalbermatten, elle a été prestement examinée lors de ses trois séances des 17 octobre, 7 et 28 novembre 2012.

Lors de la séance du 17 octobre, M. Guy Dossan a été désigné rapporteur. Les conseillères municipales et conseillers municipaux sont priés de se référer à son rapport de majorité pour prendre connaissance des discussions survenues en commission.

Rappel de la proposition

Entre 2007 et 2012, la plaine de Plainpalais qui constitue un espace public central en ville de Genève de près de 70 000 m² a fait l'objet de travaux importants. Ceux-ci ont permis notamment de:

- remplacer le système de drainage désuet;
- substituer de la terre battue pour les humains à du gazon pour les chiens;
- remplacer une partie des arbres existants bien fatigués par des essences plus adaptées et plus jeunes.

Lors de la précédente étape de travaux, dont la fin de chantier a été inaugurée en grande pompe le 1^{er} août 2012, le dossier sensible des remplacements d'arbres sur l'ensemble du mail piétons a été suspendu, le temps d'observer les résultats de deux planches d'essai réalisées aux pointes Ecole-de-Médecine et rond-point de Plainpalais. La proposition PR-753, du 11 novembre 2009, d'un montant initial de 26 100 00 francs a ainsi été amputée de son volet financier couvrant l'aménagement du mail piétonnier et les replantations.

Le Conseil administratif revient donc aujourd'hui avec un crédit de près de 11,4 millions de francs, qui avait été soustrait du précédent crédit de la plaine de Plainpalais PR-753 accepté le 23 mai 2011 par le Conseil municipal.

Ce beau projet ne mérite pas la polémique!

Lors du vote final de la commission, le 28 novembre 2012, une majorité aussi hétéroclite qu'inhabituelle s'est dégagée pour refuser le présent crédit de réalisation. Il convient aujourd'hui de retrouver la raison et d'exprimer les éléments qui

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

justifient l'adoption du crédit. Pour cela, le projet de la plaine de Plainpalais doit être analysé sous trois angles potentiellement conflictuels.

Les coûts

Lors du traitement de la précédente proposition PR-753 qui couvrait les travaux de remise en état du sous-sol (drainages), le skate-park et les aménagements de surface en ghorr, la partie de remise en état du mail piétonnier a donc été sortie du crédit afin d'éviter le référendum et de réaliser deux planches d'essai de nouveau mail piétons aux extrémités rond-point de Plainpalais et angle rue Ecole-de-Médecine.

La présente demande de crédit reprend à quelque 100 000 francs près le même montant qui a été sorti de la proposition PR-753, ce qui témoigne que le Conseil administratif a respecté ses engagements et qu'il n'essaye pas de couvrir d'éventuels dépassements de crédit par du saucissonnage, comme cela a été évoqué en commission. On peut d'ailleurs relever que le montant accordé pour les travaux du mail piétonnier paraît un peu court, puisque les prix sont basés sur des soumissions établies en 2008 déjà. Toutefois, le Conseil administratif et les services de M. Pagani se sont engagés, lors de la séance de la commission des travaux du 17 octobre 2012, à terminer les travaux dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Les arbres

Les conditions actuelles dans lesquelles se développent les arbres de la plaine de Plainpalais ne sont pas satisfaisantes: insuffisance de terre végétale, compactage des sols, stress hydrique estival, dommage aux troncs provoqué par les véhicules et urine des chiens fragilisent le développement des végétaux. Étonnement, ce sont les sujets les plus anciens qui résistent le mieux, le problème se posant de façon accrue pour les plantations plus récentes, ce qui pose la question du succès du remplacement des arbres sans modification fondamentale de leurs conditions de vie.

A cela s'ajoute la maladie qui frappe actuellement les marronniers, nombreux sur la plaine de Plainpalais, au niveau de leurs feuilles qui jaunissent dès le début de l'été. Dans l'ensemble, ces arbres sont mal en point, mais pourraient encore vivre de nombreuses années dans ces conditions difficiles, et il n'y pas lieu de polémiquer sur cet aspect du dossier. Replanter plus et mieux est un pari sur l'avenir.

Le projet de la Ville de Genève propose de remplacer ces arbres en leur redonnant de meilleures conditions de développement, en diversifiant les essences: il est courageux, car les abattages provoquent des réactions émotionnelles bien compréhensibles de la part de la population. Mais il y a lieu de rappeler ici qu'au

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

terme des travaux, le bilan global dendrologique est positif puisque la plaine de Plainpalais accueillera une vingtaine d'arbres supplémentaires.

Les autorisations d'abattages ont été délivrées par l'autorité cantonale compétente, soit la Direction générale de la nature et du paysage au DIME, et aucun recours n'a été déposé. Ces autorisations sont aujourd'hui en force.

Des mesures de sauvetage ont déjà été prises. En effet, une trentaine d'arbres de dimension moyenne ont été sauvés et déplacés au stade de Vessy lors de la précédente étape de travaux et leur survie est aujourd'hui garantie. On rappellera qu'avec l'âge avançant, il devient plus difficile de déplacer un arbre.

Un suivi scientifique assuré par les spécialistes de l'Hepia – laboratoire des sciences des sols – et qui figure en annexe, confirme que les plantations réalisées lors de la première étape (pointe Temple de Plainpalais) et sur les deux planches d'essai se développent nettement mieux depuis que de nouvelles conditions de vie ont été mises en place.

La pétition P-271, transmise au Conseil municipal en octobre 2011 par l'Association «Sauvons nos arbres», et qui s'oppose à l'abattage des marronniers et autres arbres, a reçu un accueil plutôt frais de la part de la commission des pétitions. Seul un représentant d'Ensemble à gauche l'a soutenue, alors que le représentant du Parti démocrate-chrétien s'est abstenu.

Les marchands

Le projet redonne de l'espace de circulation aux usagers des marchés en proposant un nouveau mail piétonnier entouré d'un triple alignement d'arbres au lieu de l'actuel double alignement. Les arbres sont plus espacés, ce qui augmente leur surface racinaire disponible et permet aux marchands de poser leurs véhicules de façon plus aisée.

Dans un communiqué de presse publié le 15 février 2011, et rédigé conjointement par l'Association du marché aux puces de Genève (AMPG), l'Association des marchés de Genève (alimentaires et produits manufacturés) (AMG) et l'Association professionnelle des brocanteurs de Genève (APBG), les marchands confirment qu'ils veulent que les travaux continuent jusqu'au bout! (voir annexe).

En synthèse, ces trois associations de marchands soulignent que le projet a été conduit en concertation avec les associations, et soutiennent le Conseil administratif dans sa volonté de mener à bien la réfection complète de la plaine de Plainpalais.

Ils confirment que les clients des marchés sont aujourd'hui reçus dans de piètres conditions, et déplorent des problèmes de points d'eau, de toilettes, d'alimentation électrique ou encore le manque de place de manœuvre pour les véhi-

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

cules lors de l'installation des stands. Ces constats sont également faits par la nouvelle association Marché contemporain genevois, récente dissidente de l'AMG, et qui a été auditionnée par la commission, mais qui, par contre, ne soutient pas la nouvelle étape de travaux. Les problèmes soulevés devraient être solutionnés par la réalisation des équipements prévus lors des travaux de cette nouvelle étape.

Conclusions

Le projet d'ensemble de réhabilitation de la plaine de Plainpalais est une belle réussite. La population s'est réapproprié les lieux, et cet espace public au centre de la ville de Genève retrouve une nouvelle jeunesse.

Comme nul n'est prophète en son pays, voire en son canton, la reconnaissance de la qualité du projet est venue de Zurich qui a décerné en 2012 le prestigieux prix Hochparterre pour cette réalisation dans le domaine architecture du paysage (voir annexe).

Ne pas terminer les travaux alors que le projet est distingué sur le plan helvétique nous exposerait à une nouvelle Genferei dont Genève, certes assez coutumière du fait, ne sortirait pas grandie.

La minorité de la commission des travaux vous propose donc, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de retrouver la raison et d'oublier la passion, en acceptant cette proposition PR-994 afin de terminer la réhabilitation de la plaine de Plainpalais, pour la plus grande satisfaction de ses principaux usagers que sont les marchands et la population dans son ensemble.

Elle espère vivement que le Conseil administratif qui, par ailleurs, a choisi le losange de Plainpalais comme thème graphique de sa carte de vœux 2013, et plus particulièrement les magistrats concernés au premier chef par le dossier, soit MM. Rémy Pagani et Guillaume Barazzone, mettront toute leur énergie, leur motivation et leur courage politique dans la défense de ce beau projet qui doit être terminé.

Annexes:

Rapport HEPIA plantations 2^e étape

Rapport HEPIA plantations 3^e étape

Communiqué de presse 21 février 2011 Associations des marchés

Communiqué de presse prix Hochparterre 2012

Rapport annuel du suivi de plantation

Plaine de Plainpalais : étape 2

Année 2012



Laboratoire des sciences du sol

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais et sauvegarde des arbres

1. Historique de plantation

Le réaménagement complet de la plaine de Plainpalais est prévu sur plusieurs étapes et plusieurs années. Dans le cadre de l'étape n°2 du projet, 21 arbres ont été plantés sur la pointe Est de la plaine le 1^{er} avril 2010. Au total, cinq espèces différentes ont été plantées :

-  **Quercus cerris 43.3cm**
-  **Celtis australis 54.3 cm**
-  **Ulmus carpinifolia 56.8 cm**
-  **Tilia cordata 44.3 cm**
-  **Prunus avium 'Plena' 42 cm**



Préalablement à cette 1^{ère} étape de plantation, une étude pédologique a été réalisée par le laboratoire des sols de hepia dont voici les principales conclusions.

Cette étude a permis de mettre en évidence les principales propriétés du sol et sous-sol de la Plaine de Plainpalais à savoir :

- possibilité de recycler des terres végétales (~ 1000 m³)
- possibilité de recycler des sous-couches arables (~ 500 m³)
- possibilité de recycler des matériaux pierreux 30-80 mm (~ 500 m³)
- sol extrêmement pierreux
- sol alcalin
- sous sol très perméable
- teneur en matière organique très faible
- fertilité globale faible
- présence d'une nappe à faible profondeur sur tout le secteur (-3m)
- sur la partie Sud sous l'enduit bitumineux possibilité de tomber sur des dalles en béton ou d'anciennes bordures lors de la creuse de la tranchée continue de plantation.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

2. Suivi de la plantation

La plantation s'est déroulée dans de bonnes conditions météorologiques et de mise en place des terres.



3. Suivi hydrique

Pour assurer le suivi hydrique de cette plantation, nous avons équipé, pour chaque espèce, trois arbres de sondes tensiométriques.

Sondes	Distance du tronc (cm)	Profondeur (cm)
Rouge	30	30
Noire	60	30
Vert-jaune	80	80

Le système d'arrosage mis en place a les caractéristiques suivantes :

- 10 mètres linéaires de tuyau
- 3 goutteurs au mètre, soit un total de 30 goutteurs autorégulés par arbre
- Débit des goutteurs : 2 l/h

5760

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

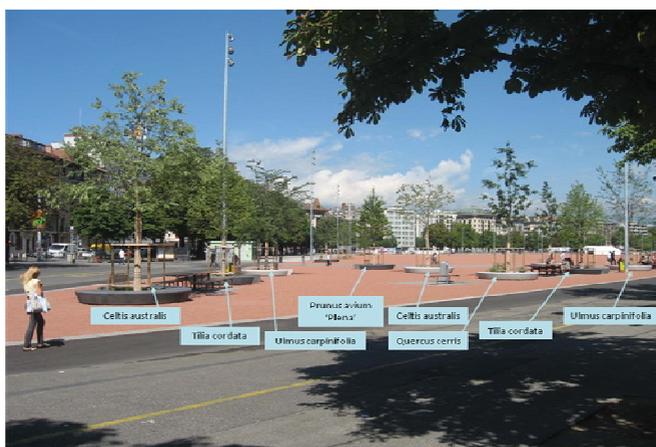
Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres



Installation des sondes tensiométriques

Il y a un seul réseau d'arrosage pour les cinq essences plantées sur l'étape n°2.

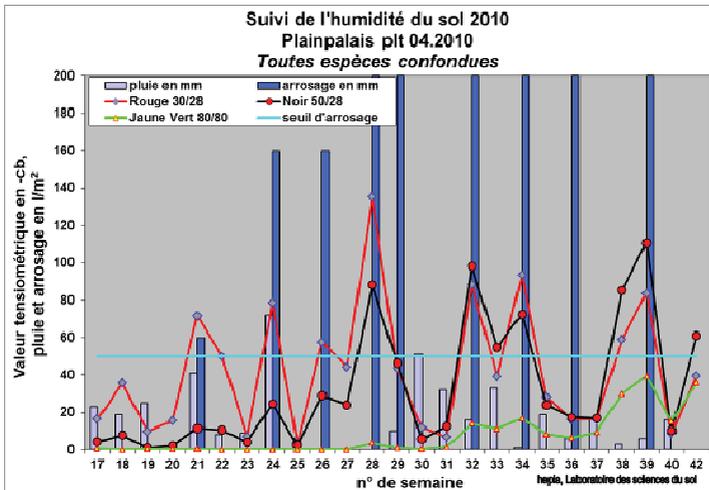
Afin de maîtriser l'arrosage de chaque espèce selon ses besoins spécifiques, chaque arbre est équipé d'une vanne individuelle située dans le même regard que les fils des sondes tensiométriques.



Aout 2010

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

4. Suivi 1^{ère} année (2010)



- Seuil d'arrosage : 50 cb
- Nombre d'arrosages: 9
- Quantité d'eau apportée: 4.7 m³/arbre

Observations 2010 :

Nous avons suivi chaque essence de manière individuelle tout en essayant, dans la mesure du possible, de donner une consigne commune. Le graph ci-dessus présente le suivi de l'humidité du sol pour toutes les espèces confondues. Les graphs de chaque espèce sont présentés en annexe 1.

Il n'y a pas eu de grande différence de demande en eau entre les différentes espèces, nous avons donc pu piloter l'arrosage de manière identique (quantité d'eau et fréquence d'arrosage) pour tous les arbres en 2010.

Au total, neuf arrosages ont été nécessaires, pour une quantité d'eau apportée de 4.7 m³/arbre.

Au niveau de l'enracinement, tous les arbres se sont implantés à l'extérieur de la motte pendant l'été. En fin de saison, l'enracinement a progressé jusqu'en profondeur pour toutes les espèces à l'exception des tilleuls.

5762

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres



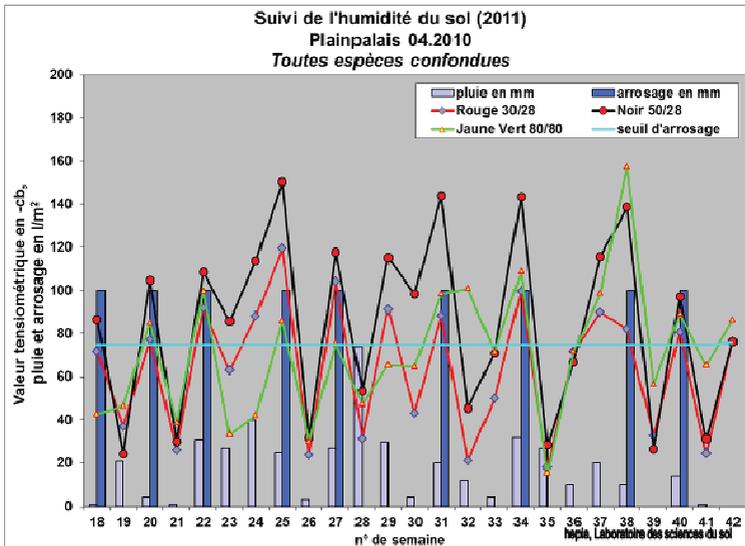
Août 2010, Quercus cerris à droite, Ulmus carpinifolia à gauche
La masse foliaire en première année est faible



Tilia cordata à droite, Celtis australis à gauche

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

5. Suivi 2^{ème} année (2011)



- Seuil d'arrosage : 75 cb
- Nombre d'arrosages: 9
- Quantité d'eau apportée: 2.7 m³/arbre

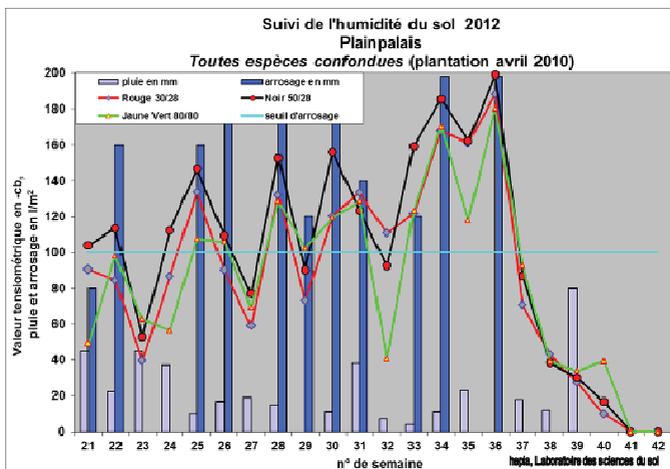
Observations 2011 :

La demande en eau a été importante toute au long du suivi tensiométrique, cet état de fait est corrélé avec la masse foliaire et racinaire, beaucoup plus importante qu'en 1^{ère} année.

Dès la semaine 20, l'enracinement est installé en profondeur pour les cinq essences même les tilleuls, qui est le seul genre qui n'avait pas encore fait sont enracinement en profondeur à fin 2010.

En annexe 2 vous avez la possibilité d'observer les suivis tensiométriques 2011 individualisés par essence. Afin de rationaliser les consignes d'arrosage, nous essayons au maximum de les homogénéiser. Ainsi, cette année, il a tout à fait été possible d'arroser les différentes essences avec les mêmes quantités et mêmes fréquences d'arrosage.

6. Suivi de 3^{ème} année (2012)



- **Seuil d'arrosage** : 100 cb
- **Nombre d'arrosages**: 11
- **Quantité d'eau apportée**: 5.3 m³/arbre

Observations 2012 :

L'enracinement étant présent en profondeur en 2011 sur toutes les espèces, le seuil d'arrosage est passé cette année de -75cb à -100cb.

Comme les années précédentes, l'arrosage a été conduit cette année de façon similaire pour les cinq espèces (quantité et fréquence).

Il y a eu une forte demande en eau tout au long de la saison.

Onze arrosages pour un volume de 5.3 m³/arbre ont été nécessaires.

Cette forte demande s'explique par un volume de feuilles plus important que les années précédentes.

De plus, les arbres sont implantés dans une situation très ensoleillée, ce qui augmente l'évapotranspiration.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres



Août 2012, l'ombre est appréciée sous les arbres.



Août 2012

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

7. Grossissement des troncs

Le grossissement des troncs est mesuré chaque automne en novembre. Sa mesure nous permet d'obtenir une réponse biologique de l'arbre, elle nous renseigne sur son état de santé et sur sa croissance.

La circonférence du tronc est mesurée à 1m du sol.

Quercus cerris

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
1	43	43	48	53	0	5	5
7	43	44	46	49	1	2	3
11	44	45	49	52.5	1	4	3.5
20	43	44	46	50	1	2	4
Moyenne	43.3	44.0	47.3	51.1	0.8	3.3	3.9
Ecart-type	0.50	0.82	1.50	1.93	0.50	1.50	0.85

Ulmus carpinifolia

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
2	69	70	76	86	1	6	10
8	57	58	61	64	1	3	3
14	50	51	56	64	1	5	8
18	51	51.5	57	62.5	0.5	5.5	5.5
Moyenne	56.8	57.6	62.5	69.1	0.9	4.9	6.6
Ecart-type	8.73	8.84	9.26	11.27	0.25	1.31	3.04

Prunus avium 'Plena'

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
3	43	46	60	72	3	14	12
6	42	45	54	60	3	9	6
15	42	44.5	51	57.5	2.5	6.5	6.5
19	41	44	52	59.5	3	8	7.5
Moyenne	42.0	44.9	54.3	62.3	2.9	9.4	8.0
Ecart-type	0.82	0.85	4.03	6.59	0.25	3.25	2.74

Tilia cordata

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
4	44	44	48	52	0	4	4
9	44	45	48	50	1	3	2
13	44	44	47	51	0	3	4
21	45	45.5	47.5	51	0.5	2	3.5
Moyenne	44.3	44.6	47.6	51.0	0.4	3.0	3.4
Ecart-type	0.50	0.75	0.48	0.82	0.48	0.82	0.95

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Celtis australis

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
5	58	58	60	62	0	2	2
10	51	51.5	52	56	0.5	0.5	4
12	50	50	52	55	0	2	3
17	58	58	60	68	0	2	8
Moyenne	54.3	54.4	56.0	60.3	0.1	1.6	4.3
Ecart type	4.35	4.23	4.62	6.02	0.25	0.75	2.63

En première année, seuls les *Prunus avium* 'Plena' ont un grossissement notable.

En deuxième année en revanche, toutes les espèces à l'exception des *Celtis australis* présentent de bons grossissements, voire exceptionnels pour les *Prunus avium* 'Plena' (+9,4cm soit presque deux classes dans le catalogue APS).

Cette année, les *Prunus avium* 'Plena' ont à nouveau un grossissement exceptionnel (+8cm). Leur circonférence a augmenté de 20cm en trois ans, c'est remarquable. Toutes les autres espèces ont bien grossi, y compris les *Celtis australis*.

- Quercus cerris* : 3.9cm (+ 8cm sur les 3 ans)
- Ulmus carpiniifolia* : 6.6cm (+ 12.4cm sur les 3 ans)
- Prunus avium* 'Plena' : 8.0cm (+ 20.3cm sur les 3 ans)
- Tilia cordata* : 3.4cm (+ 6.8cm sur les 3 ans)
- Celtis australis* : 4.3cm (+ 6cm sur les 3 ans)

Les grossissements sont une réponse biologique de l'arbre, ils nous confirment la réussite de la plantation et sont synonymes de succès de tous les intervenants (génies civils, pépiniéristes, paysagistes, services publics et agronomes).

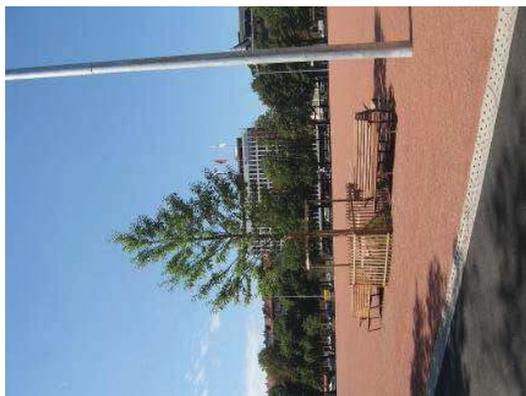
Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres



Août 2012



Août 2011



Août 2010

Les trois photographies ci-dessus montrent l'évolution du même arbre sur trois ans. Elles illustrent la bonne reprise de cet arbre et mettent en évidence l'augmentation de sa masse foliaire.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

8. Perspectives pour 2013

Pour 2013, nous préconisons d'arrêter le suivi tensiométrique et de ne pas arroser.

Un suivi visuel régulier (tous les 15j pendant les mois de juin, juillet, août et septembre) par le service des espaces verts de la ville doit cependant être fait.

Si des stress hydriques importants sont observés (menace de la survie de l'arbre) un arrosage peut bien sûr être effectué.

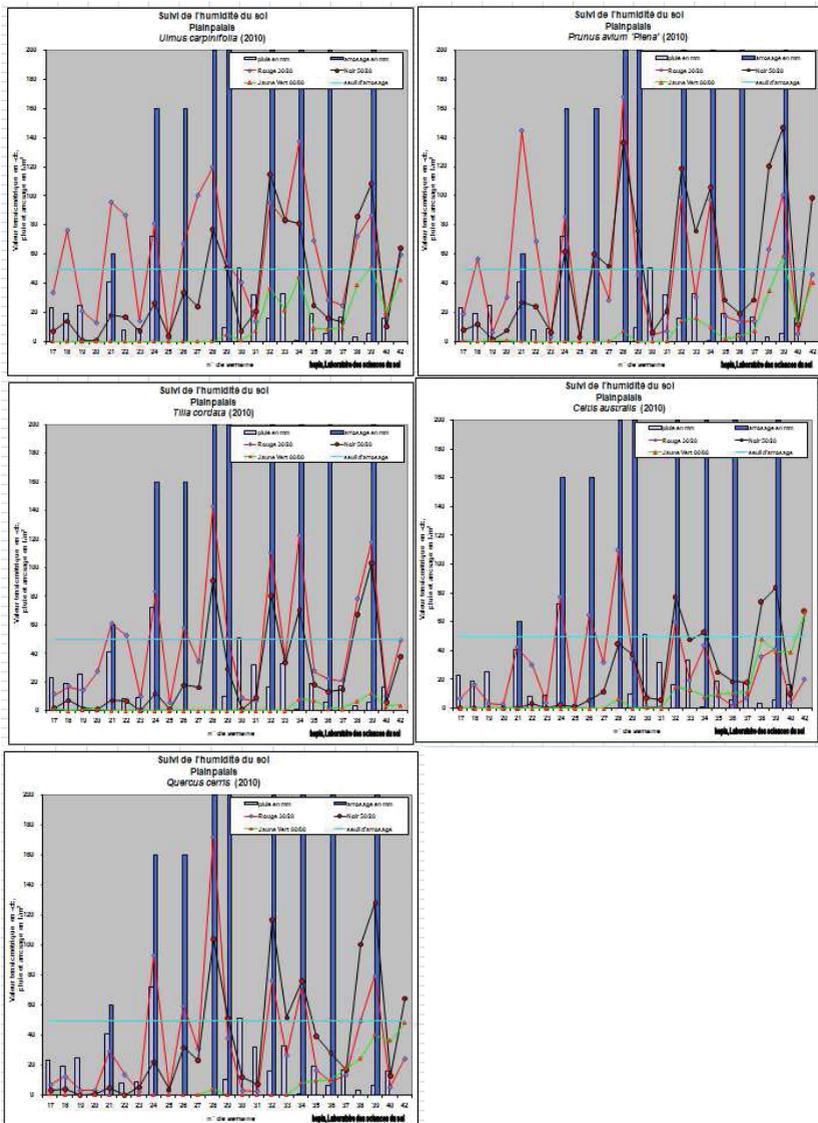
Toutefois, il est important que nous soyons informés de la date et des quantités apportées. Si aucun n'arrosage n'est effectué en 2013 et que les mesures de grossissement de fin sont conséquent, cette étape pourra être considérée comme terminée viable et autonome.

ionel Chabbey
Chargé d'enseignement HES
Filière Agronomie
Laboratoire des sciences du sol

Marianne Schaller
Assistante HES
Filière Agronomie
Laboratoire des sciences du sol

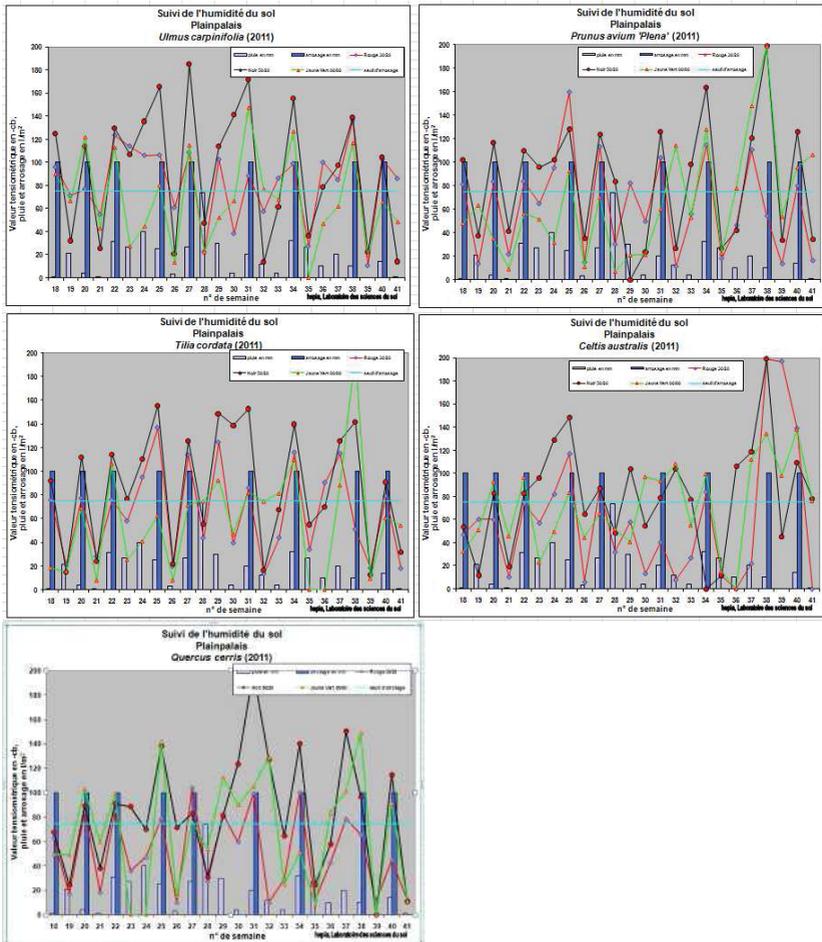
Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Annexe 1 : Suivi tensiométrique 2010 par essence



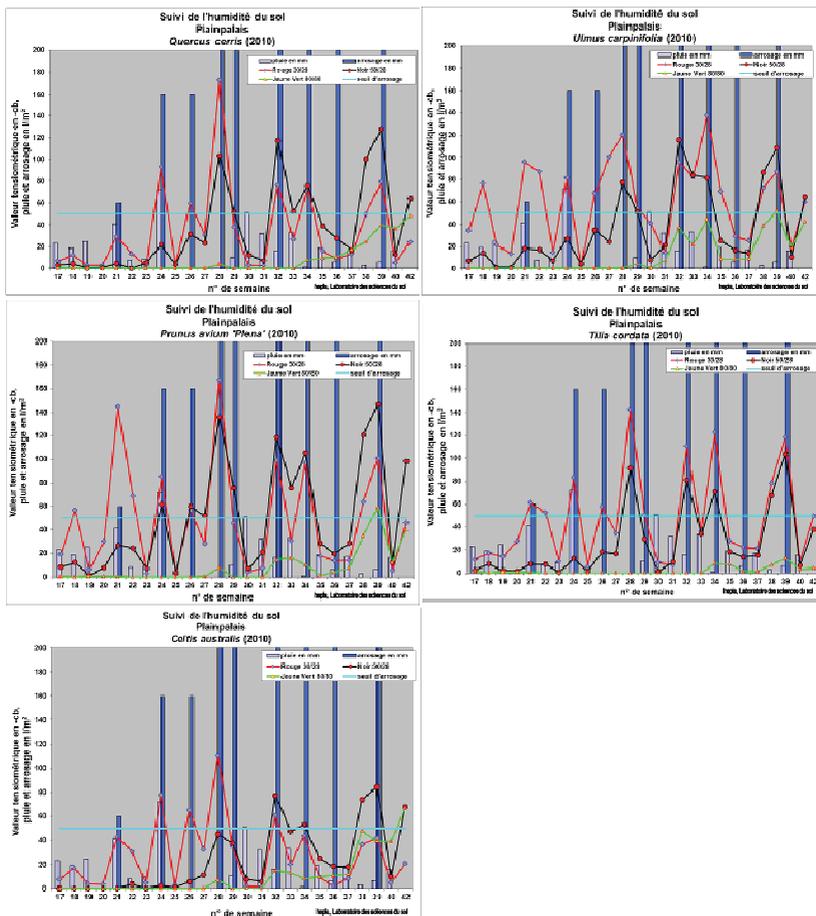
Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais et sauvegarde des arbres

Annexe 2 : Suivi tensiométrique 2011 par essence



Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais et sauvegarde des arbres

Annexe 3 : Suivi tensiométrique 2012 par essence



Rapport annuel du suivi de plantation

Plaine de Plainpalais : étape 3

Année 2012

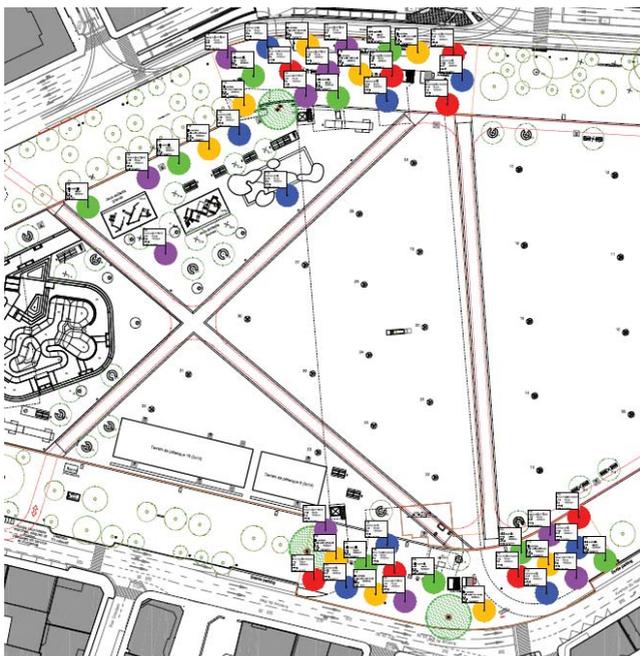


Laboratoire des sciences du sol

1. Plan de plantation

Le réaménagement complet de la plaine de Plainpalais est prévu sur plusieurs étapes et plusieurs années. Dans le cadre de l'étape n°3 du projet, 44 arbres ont été plantés au printemps 2012 sur la partie Ouest de la plaine. Au total, cinq espèces différentes ont été plantées: voici la liste et leur force à la plantation.

-  **Quercus cerris 43.3cm**
-  **Celtis australis 54.3 cm**
-  **Ulmus hollandica 'Dodoens' 56.8 cm**
-  **Tilia cordata 44.3 cm**
-  **Prunus avium 'Plena' 42 cm**



Comme lors de l'étape 2, des tranchées continues en terre-pierre ont été réalisées afin d'augmenter le volume disponible pour les racines.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

2. Suivi hydrique

Pour assurer le suivi hydrique de cette plantation, nous avons équipé, pour chaque espèce, trois arbres de sondes watermark. Ces sondes renseignent sur l'état d'humidité du sol.

Sondes	Distance du tronc (cm)	Profondeur (cm)
Rouge	30	30
Noire	60	30
Vert-jaune	80	80

L'arrosage est assuré par un système goutte à goutte.

Ce dernier fait dix mètres de long, composé de trois goutteurs au mètre (30 goutteurs à 2l/h =60l/h/arbre).

Concernant l'irrigation, les enseignements obtenus sur l'étape 2 nous ont permis d'optimiser le système d'arrosage sur cette 3^{ème} étape.

Sur l'étape 2 les mêmes consignes d'arrosage (mêmes fréquences et mêmes quantités d'eau) ont été données pour les cinq espèces d'arbre.

Sur l'étape 3, le même principe est appliqué mais par mesure de précaution les chênes et les Celtis (espèces plus délicates à la reprise) sont équipés de vannes individuelles qui permettent de stopper l'irrigation en cas de saturation en eau du sol.



Plantation et réglage de l'aplomb de l'arbre, mise en place des terres dans la fosse de plantation

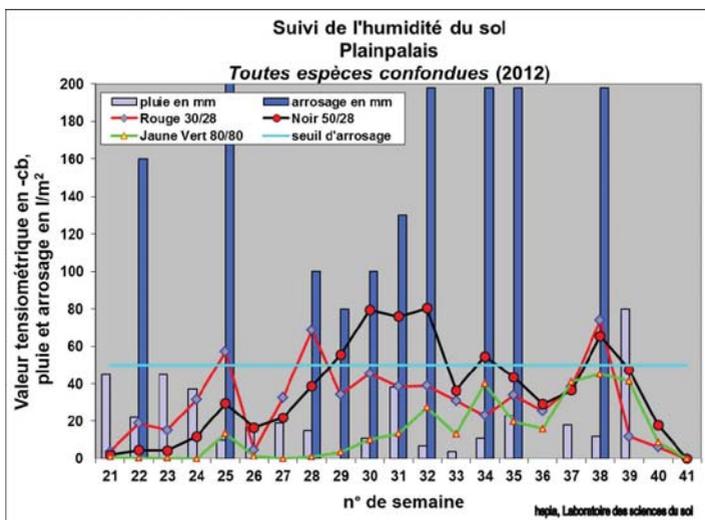
Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

3. Suivi 1^{ère} année (2012)

Nous avons suivi chaque essence de manière individuelle tout en essayant, dans la mesure du possible, de donner une consigne d'arrosage commune.

Il n'y a pas eu de grande différence de demande en eau entre les différentes espèces, mis à part les tilleuls dont la demande était plus faible. Nous avons tout de même piloté l'arrosage de manière identique (quantité d'eau et fréquence d'arrosage) pour tous les arbres en 2012.

Le graphique ci-dessous présente le suivi de l'humidité du sol pour toutes les espèces confondues. Les graphiques du suivi tensiométrique de chaque espèce sont présentés en annexe 1.



- Seuil d'arrosage : 50 cb
- Nombre d'arrosages: 10
- Quantité d'eau apportée: 8 m³/arbre

Observations 2012 :

L'enracinement est clairement établi à l'extérieur de la motte dès la mi-juillet.

L'enracinement en profondeur est atteint pour les *Quercus cerris* en semaine 37. Pour les quatre autres espèces, les sondes placées en profondeur montrent quelques signes de dessèchement, généralement 1 arbre suivi sur 3 s'est enraciné en profondeur. L'enracinement en profondeur devrait se confirmer pour tous les arbres en début 2013.

Au total, dix arrosages ont été pratiqués sur la saison, pour une quantité d'eau apportée de 8 m³/arbre.

Les arrosages en semaine 22, 25 et 35 n'ont pas été demandés.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

4. Grossissement des troncs

Le grossissement des troncs est mesuré chaque automne en novembre. Cette mesure nous permet d'obtenir une réponse biologique de l'arbre, elle nous renseigne sur l'état de santé du végétal, sa croissance et la réussite de reprise de la plantation.

La circonférence du tronc est mesurée à 1m du sol, chaque année en novembre.

Quercus cerris

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
25	49.0	49.5	0.5
30	49.0	49.6	0.6
34	52.0	53.0	1.0
41	47.0	47.0	0.0
54	48.0	48.2	0.2
56	51.0	52.5	1.5
moyenne	49.3	50.0	0.6
écart type	1.9	2.4	0.5

Tilia cordata

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
26	46.3	46.5	0.2
31	45.0	45.8	0.8
33	45.0	46.0	1.0
36	45.0	45.5	0.5
52	47.0	48.5	1.5
59	48.0	48.5	0.5
moyenne	45.5	46.5	0.8
écart type	1.0	1.4	0.4

Prunus avium 'Plena'

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
23	50.0	53.5	3.5
29	44.5	47.0	2.5
32	53.0	54.5	1.5
40	48.0	50.4	2.4
48	45.0	47.0	2.0
51	51.0	53.5	2.5
58	48.0	51.8	3.8
moyenne	47.6	49.7	2.6
écart type	3.9	3.6	0.8

Ulmus hybride Dodoens

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
24	44.0	46.3	2.3
27	42.5	44.5	2.0
35	44.0	46.2	2.2
38	45.0	46.5	1.5
50	46.0	48.2	2.2
53	44.0	46.0	2.0
55	41.0	43.2	2.2
moyenne	44.4	46.4	2.1
écart type	1.5	1.5	0.3

Celtis australis

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
22	58.5	60.2	1.7
28	50.5	51.0	0.5
37	58.0	58.2	0.2
39	69.0	69.5	0.5
49	61.0	62.0	1.0
57	53.5	54.5	1.0
moyenne	59.6	60.2	0.8
écart type	7.7	7.7	0.5

Les grossissements de cette année sont très similaires à ceux de l'Etape 2 en première année ; c'est-à-dire un grossissement notable pour les Prunus mais quasi nulle pour les autres essences. Pour rappel en première année les arbres rééquilibrent la partie aérienne et souterraine, le grossissement est généralement faible voire inexistant.

5778

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Perspectives pour 2013

Le suivi tensiométrique va se poursuivre en 2013. Le seuil d'arrosage sera fixé à -75cb.

L'enracinement en profondeur devrait se confirmer pour tous les arbres en début 2013.

Une nouvelle série de 24 arbres vient d'être plantés cet automne. Selon notre devis du 14 octobre 2011, il nous reste 15 sondes soit 5 arbres à équiper.

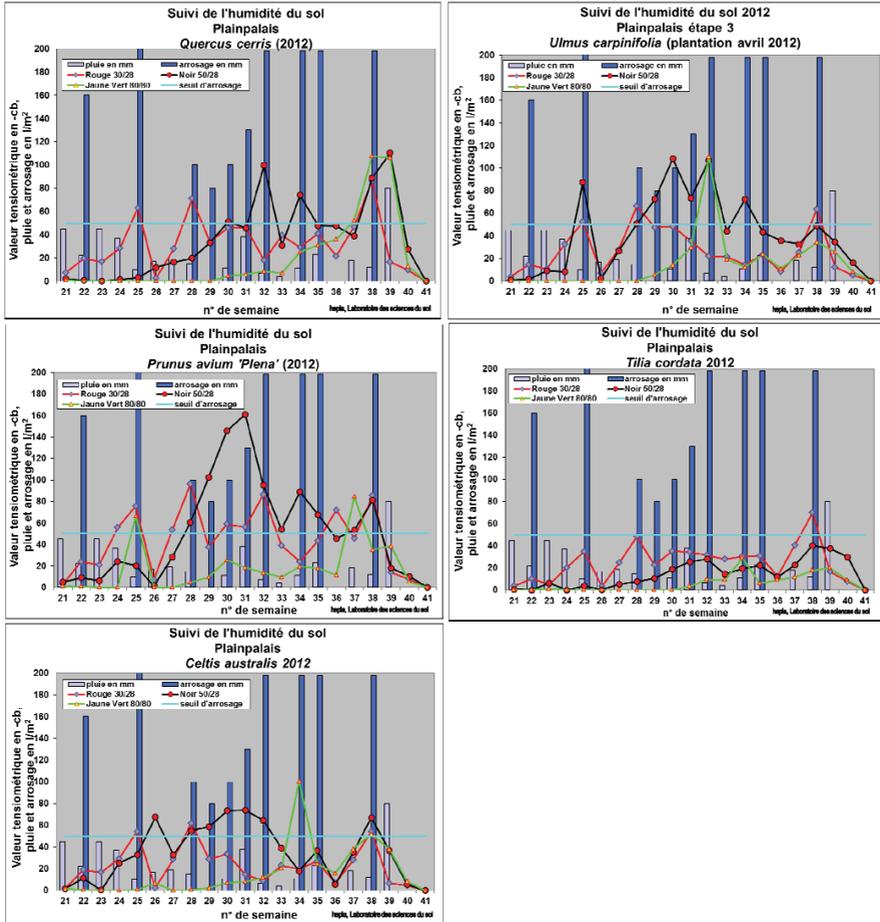
Pour 2013, il est impératif que nous recevions le plan des secteurs d'arrosage, ce que nous n'avons jamais reçu jusqu'à présent. Est-ce que les arbres nouvellement plantés cet automne seront sur le même secteur d'arrosage que les arbres plantés au printemps 2012 ?

Lionel Chabbey
Chargé d'enseignement HES
Filière Agronomie
Laboratoire des sciences du sol

Marianne Schaller
Assistante HES
Filière Agronomie
Laboratoire des sciences du sol

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais et sauvegarde des arbres

Annexe 1 : Suivi tensiométrique 2012 par essence



Communiqué de presse

Genève, 15 février 2011

**LES MARCHÉS DE PLAINPALAIS VEULENT QUE LES TRAVAUX CONTINUENT
JUSQU'AU BOUT !**

Madame la rédactrice, Monsieur le rédacteur,

Nous constatons avec consternation que les travaux de réfection de la Plaine de Plainpalais sont suspendu. Leur raison d'être est remise en question et il est envisagé de laisser la Plaine en l'état, inachevée. Nous estimons que ces perspectives sont nuisibles à l'intérêt général des marchands que nous représentons et de leur clientèle ainsi qu'à celui plus général encore de la population genevoise.

Qu'est-ce la Plaine de Plainpalais ?

La Plaine de Plainpalais est la plus grande place de Suisse. Ce n'est pas une place vide : elle attire beaucoup de monde toute l'année. Eté comme hiver les marchés aux puces du mercredi et du samedi ainsi que les marchés du dimanche comptent des milliers de visiteurs par jour. Les marchés du mardi et vendredi drainent pour leur part des centaines d'usagers. Les partis politiques adorent venir y faire campagne car ils savent que c'est là que l'on rencontre la population.

Il y a des cirques plusieurs fois par an. Les forains sont là souvent. Des expositions y ont lieu ainsi que des manifestations en tous genres.

Ailleurs on appelle ça un centre événementiel, un vrai atout pour une ville. Ont y met un manager pour le gérer. A Genève on appelle ça un problème...

La situation actuelle

La Ville organise des marchés mais les usagers sont reçus dans de piètres conditions.

Tout le pourtour de la plaine (le mail) est laissé à l'abandon. Les marchands se débrouillent comme ils peuvent pour installer leurs stands et mener leurs activités. Les clients disent continuer à venir par attachement au marché mais se plaignent d'être malmenés. Il n'y a aucune politique d'accueil : n'importe quel organisateur de manifestation dans une petite commune se préoccupe davantage des conditions d'accueil des stands et des visiteurs que la Ville de Genève.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

La location des emplacements de marché comprend les équipements de base mais ceux-ci sont inadaptés ou inexistants. De nombreux marchands fréquentent régulièrement les foires et marchés d'autres villes en Suisse. Ils font tous le même constat accablant : Bâle, Berne, Bulle et même Carouge sont mieux équipés que Genève. Pourquoi ?

- Il manque cruellement de points d'arrivée d'eau pour les bouchers, poissonniers, fleuristes, tous les marchands de produits alimentaires et bien sûr les puciers qui manipulent des objets avant l'aube et jusqu'au soir. Les points d'évacuation adéquats sont inexistants. Les clients des marchés, leurs enfants ont eux aussi besoin de pouvoir se laver les mains ou se désaltérer.
- L'alimentation électrique n'est pas fiable. Sur le marché alimentaire son fonctionnement (payant) est aléatoire. Les fréquentes coupures empêchent le travail des marchands. Les vitrines réfrigérées, frigidaires, rôtissoires, balances, caisses, lumières...ont tous besoin d'une alimentation stable. D'autre par, il n'y a pas d'électricité du tout pour des centaines de marchands des puces.
- En de trop nombreuses zones, il manque de la place pour les manœuvres de nos véhicules lors de l'installation des stands. Le centre de la Plaine est maintenant conçu pour les manœuvres des véhicules de 40 tonnes. Pour les marchés, même avec une camionnette c'est difficile.
- Il n'y a qu'une seule cabine de toilettes sur la Plaine pour des milliers d'utilisateurs (jusqu'à 10'000 certains jours) et elle est située dans une des zones les moins utilisées. Les deux autres se trouvent dans le parking souterrain, parfois ouvertes, parfois fermées mais de toute manière ouvrant bien après l'heure réglementaire d'ouverture du marché et fermant avant les derniers départs.



Une seule cabine de WC pour toute la plaine de Plainpalais

- Les promeneurs, les personnes âgées ont besoin de pouvoir s'asseoir. Proposer des bancs, quelques fontaines et des toilettes en fonction, ce n'est pas du luxe. C'est le minimum honorable de l'accueil. Nous avons honte des conditions actuelles !

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

L'avenir...

Le Conseil administratif, au moment de lancer les travaux de réfection de la Plaine, a réaffirmé la vocation de cet espace au centre de la ville pour accueillir trois activités prioritaires : les forains, les cirques et les marchés. Nous sommes heureux de ces choix et soutenons les autorités dans ce projet d'aménagement.

Les forains et les cirques utilisent la partie centrale, cette grande surface minérale rouge, a dessein laissée dégagée et vide pour permettre ce type d'installation.

Mais c'est le pourtour, le mail, qui continuera à accueillir les marchés. Ce grand losange arborisé sera le seul espace de détente des riverains et ce sera une vraie promenade pour les genevois. Avec sa triple rangée d'arbres, ses bancs, ses fontaines et ses toilettes cet espace fera la fierté de ville. Il faut juste oser terminer les travaux.



Une longue promenade en losange avec triple rangée d'arbres

Pour satisfaire à sa vocation la plaine de Plainpalais a besoin des commodités de base destinées au public telles qu'on s'attend à les trouver dans ce genre de lieu (bancs, fontaines, toilettes, mobilier d'agrément, jeux).

Pour accueillir les marchés nous avons besoin de quelques équipements de base plus spécifiques tels que prises et évacuations d'eaux, alimentations électriques. Nous avons précisé les mêmes besoins que les cirques et les forains. Tous ces équipements doivent donc être du même type que ceux nouvellement implantés au centre de la Plaine pour les cirques et les forains. Ceux-ci les ont récemment mis à l'épreuve et ont tous déclarés leur entière satisfaction. Le premier objectif est donc atteint pour les architectes. Ils ont notre confiance pour la suite.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

En mettant au point un projet qui a une vue d'ensemble de toutes les activités de la Plaine de Plainpalais, les architectes ont réussi le tour de force d'intégrer les besoins de tous les usagers. Ces besoins sont parfois en conflit, c'est vrai, mais la Plaine est un espace public et nous sommes capables de vivre ensemble. Ce projet a été présenté à la population il y a 4 ans. Qu'attend-t-on pour finir de le réaliser ?

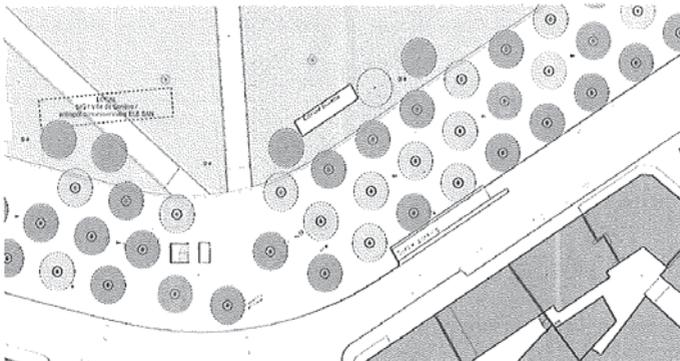
Il est vrai que l'abattage et le déplacement de la presque totalité des arbres est douloureux. Nous sommes sous leurs frondaisons au quotidien. Mais nous savons aussi que les arbres se replantent. Nos campagnes sont pleines d'arbres qui sont là par l'intervention de l'homme. Les arbres des grandes places qui font nos ravissements dans les capitales européennes ont eux aussi tous été plantés, réagencés, replantés. Ceux de Plainpalais ne font pas exception. D'autres avant nous les ont plantés. Nous en planterons de plus jeunes (et même plus nombreux) pour demain.



Hier

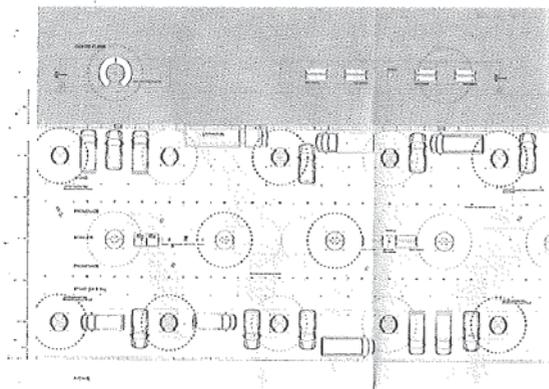


Demain



Il y aura une triple rangée d'arbres disposés à des intervalles de 12m (actuellement 7 à 9m)

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres



Les intervalles entre les arbres permettront de faire coexister de nombreux besoins et équipements.

Pour les marchands : l'accès, les stands, les véhicules, les bornes d'alimentation et d'évacuation d'eau, les bornes d'alimentation électrique.

Pour le public, avec ou sans marché : la déambulation, les bancs publiques, les fontaines, les mâts d'éclairage, les cabines téléphoniques, les poubelles, le mobilier d'agrément

Ce n'est pas 40 millions seulement pour "ça" mais pour le réaménagement tout entier de la Plaine

En ce qui concerne plus particulièrement les récentes attaques par voie de presse, nous tenons à faire remarquer ce qui suit:

- Le terme "ça" tendrait à faire croire - de manière erronée - que 40 millions ont déjà été dépensés pour la partie de la Plaine qui a déjà été réaménagée. En réalité, ce montant concerne le réaménagement total de la Plaine de Plainpalais, à savoir: son revêtement en gorr au centre et en dur sur le pourtour, le drainage des eaux pluviales, la refonte complète des canalisations, des installations hydriques, électriques et techniques, l'aménagement du mail piétonnier, la triple rangée arborisée, le mobilier urbain et d'agrément, etc. Une seule de ces étapes - concernant la partie "sud" de la Plaine - a été réalisée à ce jour.
- Si la somme de 40 millions paraît conséquente, cela est dû en plus aux décennies d'incurie et de blocages dont la Plaine de Plainpalais a souffert jusqu'ici. Si des travaux avaient été réalisés il y a quelques années (ou décennies), ceux-ci auraient coûté moins cher.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

- Tout projet est perfectible bien sûr. Toutefois le mieux est parfois l'ennemi du (très) bien. Le projet de réfection que la commission des travaux du Conseil municipal examine depuis 13 mois (III) est le meilleur sur lequel nous ayons eu à nous prononcer à ce jour. Il remplit complètement sa mission qui est celle de mettre à disposition de la population et des usagers de la Plaine un espace sobre, polyvalent et néanmoins agréable.
- En concertation avec tous les usagers il a été convenu que les travaux seraient menés par étapes, afin que toutes les activités privées ou professionnelles puissent continuer à s'y tenir sans interruption. La réalisation échelonnée des réaménagements est due précisément à la prise en compte des nécessités et souhaits d'un large nombre d'usagers. Cette prise en compte est une caractéristique d'un processus démocratique.
- Nous voulons que les aménagements et équipements soit terminés et vite !
- Attendre encore plus longtemps pour procéder à la nécessaire réfection de la Plaine équivaldrait à renchérisser les travaux, désormais urgents.

En synthèse

Nous soulignons que l'étude du projet à été conduite en concertation avec nos associations.

Le conseil administratif a pris ses responsabilités, nous le soutenons dans sa volonté de mener à bien la réfection complète de la Plaine de Plainpalais

Ces attaques ne font que retarder une réalisation indispensable, profitable à la population genevoise à l'échelle du canton.

Voulons-nous que Genève devienne à terme la « banlieue » de Lausanne ?

Pour contact

Daniel Sepe : Comité de l'AMG. Membre de l'AMPG daniel.sepe@lestartedelacaravane.ch
Tél : 079 475 33 72

Gareth Almeida : Président de l'AMPG. garethartservices@bluewin.ch +41 76 494 57 91

Willy Cretegny : Président de l' AMG. info@la-deviniere.ch +41 79 626 08 25

François Rosset : Président de l'APBG. f.rosset@innet.ch +41 79 449 42 23

AMPG : Association du marché aux puces de Genève

AMG : Association des marchés de Genève (Alimentaires et produits manufacturés)

APBG : Association professionnelle des brocanteurs de Genève APBG

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

HOCH PART ERRE

MEDIENMITTEILUNG

DIE BESTEN 2012 IN LANDSCHAFT, ARCHITEKTUR UND DESIGN

SPERRFRIST: DIENSTAG, 4. DEZEMBER 2012, 19 UHR

Sehr geehrte Medienschaffende

Seit 1991 kürt Hochparterre jährlich die besten Bauten und Objekte in Landschaft, Architektur und Design. Prämiert werden «Die Besten 2012» von Hochparterre, präsentiert vom Museum für Gestaltung Zürich und von art-tv.ch. Bauten in Freiburg und Zürich gewannen die Zuneigung der Architekturjury mit überraschenden Lösungen alltäglicher Aufgaben: ein Schulhausneubau, eine Wohnsiedlung und die Sanierung eines Schulpavillons. Städtische Räume in Genf und Zürich sowie eine Treppenverbindung in Chur wurden von der Jury Landschaftsarchitektur favorisiert. Auch die Designjury blickte weit umher: Eine Kollektion postfossiler Dinge und eine Taschenkollektion aus Zürich sowie eine Leuchte aus Muttenz kamen in die Kränze. Wir freuen uns, wenn Sie «Die Besten 2012» in Ihrem Medium aufnehmen.

DIE BESTEN IM MUSEUM, IM HEFT UND AUF ART-TV.CH

Am Dienstag, 4. Dezember 2012, um 19 Uhr kürt Hochparterre zusammen mit dem Museum für Gestaltung Zürich und art-tv.ch die «Besten» in Landschaft, Architektur und Design. Die prämierten Projekte sind bis am 6. Januar 2013 im Vestibül des Museums zu sehen. Hochparterre, die Zeitschrift für Architektur und Design, widmet den «Besten» jeweils ihre Dezemberausgabe. Sie ist ab dem 5. Dezember 2012 erhältlich. Auf art-tv.ch sind ab dem 5. Dezember Videobeiträge zu den Siegerprojekten online abzurufen.

RÜCKFRAGEN

Landschaft: Werner Huber, 044 444 28 66 oder huber@hochparterre.ch
Architektur: Axel Simon, 044 444 28 63 oder simon@hochparterre.ch
Design: Meret Ernst, 044 444 28 74 oder ernst@hochparterre.ch

In der beiliegenden Gewinnerliste finden Sie alle Kontakte und eine Zusammenfassung der Juryberichte.

Download

Laden Sie die Pressemeldung sowie Bilder der Gewinnerprojekte für Print und Web herunter unter:
Print: http://www.hochparterre.ch/fileadmin/downloads/presse/Die_Besten_2012_high.zip
Web: http://www.hochparterre.ch/fileadmin/downloads/presse/Die_Besten_2012_low.zip

Fotocredits

Landschaft: Jules Spinatsch, Zürich
Architektur: Kuster & Frey, Luzern
Design: Florian Kalotay, Zürich

DATEN UND TERMINE

Preisverleihung: Dienstag, 4. Dezember 2012, 19 Uhr. Türöffnung: 18.30 Uhr
Ort: Museum für Gestaltung Zürich, Ausstellungsstrasse 60, 8005 Zürich

Ausstellung: 5. Dezember 2012 bis 6. Januar 2013

Ort: Vestibül Museum für Gestaltung Zürich
Di-So 10-17 Uhr, Mi 10-20 Uhr
Montags sowie 24., 25., 31. Dezember und 1. Januar geschlossen

Hochparterre-Spezialausgabe «Die Besten 2012» (Hochparterre 12 / 2012): ab 5. Dezember 2012 erhältlich
Rezensensexemplare bestellen unter: diebesten@hochparterre.ch

Weitere Infos: www.museum-gestaltung.ch und www.hochparterre.ch

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais et sauvegarde des arbres

PREISTRÄGER

DIE BESTEN 2012 IN LANDSCHAFT, ARCHITEKTUR UND DESIGN

LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GOLD

Plaine de Plainpalais, Genf

Bauherrschaft: Stadt Genf

Landschaftsarchitektur: Atelier Descombes Rampini, Genf;

Carlos Lopez, Architekt und Urbanist, Genf

Kontakt: Julien Descombes, 022 338 02 30

Kommentar der Jury

Eine freie Fläche von 70 000 Quadratmetern, so gross wie zehn Fussballfelder mitten in einer der am dichtesten bebauten Städte der Schweiz: die Plaine de Plainpalais, Genf. Längst war die Gestalt der Bedeutung des Platzes nicht mehr angemessen. Jetzt ist alles anders. Ein Belag aus rotem Sand bindet die grosse Fläche zusammen und macht den Platz in seiner ganzen Grösse erlebbar. Vier Wege mit Hartbelag ermöglichen die schnelle Durchquerung, eine Drainage führt das Wasser ab, und Verteilern versorgen die Veranstaltungen mit Wasser, Strom und Kanalisation. Die grosse rote Fläche prägt das Bild, doch an den Rändern gibt es zusätzliche Attraktionen: zwei Spielbereiche für Kinder unterschiedlichen Alters, zwei Getränkekioske. Noch fehlt die vierte Baustufe, die Instandsetzung und Ergänzung der Baumreihe um den Platz; sie wird dem Werk die Krone aufsetzen.



LANDSCHAFTSARCHITEKTUR SILBER

Stadionbrache Hardturm, Zürich

Eigentümerin: Stadt Zürich, Liegenschaftsverwaltung

Betreiber: Verein Stadionbrache

Kontakt: Michael Emmenegger, 079 358 83 19

Kommentar der Jury

Vor zwei Jahren keimte in den Köpfen einiger Quartierbewohner die Idee, die Hardturmstadion-Brache zu nutzen, um das soziale und kulturelle Leben im boomenden Quartier zusammenzukitteln. Brennpunkt der Stadionbrache ist der verwilderte einstige Trainingsrasen. Aber auch das inzwischen asphaltierte frühere Spielfeld steht zur Verfügung – ausser wenn dort ein Zirkus Station macht. Pioniere auf der Brache waren die Skater-Skulptur «The Beast» und der Lehmbackofen von Brotoloco. Ein weiterer Meilenstein war die Eröffnung des Stadiogartens. Am Boulderwürfel kann man seine Kletterkünste perfektionieren, es gibt einen Kinderbauspielplatz, ein Fussballfeld, Blumenspiralen und das Projekt Gastfreundschaft. Die Regeln für die Nutzerinnen und Nutzer der Brache umfassen gerade mal sieben Punkte.



LANDSCHAFTSARCHITEKTUR BRONZE

Fussgänger Verbindung, Chur

Bauherrschaft: Kanton Graubünden, Hochbauamt

Architektur: Esch Sintzel Architekten, Zürich

Kontakt: Stephan Sintzel, 044 297 99 00

Kommentar der Jury

Der neue Weg zwischen den beiden Gebäuden der Bündner Kantonschule ist eine eng ineinander verschlungene Komposition. Der Schräglift bildet das Rückgrat, und die zahlreichen Treppentritte winden sich am, im und auf dem Berg empor. Eine Wand- und Dachkonstruktion hüllt die Treppe ein und macht aus ihr ein Gebäude mit zahlreichen Ausblicken. Mit seiner Dachkonstruktion aus rostendem Corten-Stahl – der einst auch die Fassaden der Kanti Halde einkleidete – fügt sich der Neubau perfekt ins Landschaftsbild. Die grossen Öffnungen machen diesen Aufgang zur Skulptur. Im Innern ist die doppelwandige Stahlkonstruktion weiss gestrichen, die aus dem Aufgang einen lichten Raum macht.



Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais et sauvegarde des arbres

ARCHITEKTUR GOLD

Berufsfachschule Technik und Kunst, Freiburg

Bauherrschaft: Kanton Freiburg

Architekten: Graber Pulver Architekten, Zürich / Bern

Kontakt: Thomas Pulver, 044 381 88 18

Kommentar der Jury

Wie ein gezogenes Metallprofil liegt die Berufsschule im ehemaligen Industriegebiet am Rand von Freiburg. Ein Werkstück, 170 Meter lang, oben gezackt und an beiden Enden wie abgeschnitten. Ungeschminkt verhält sich das Gebäude zum Aussenraum, hebt sich rampenartig vom Erdboden ab, gibt Einblick in die Tiefgarage im Sockel. Industriell ist auch das Stapeln der verschiedenen Bereiche im Innern: Zwischen der Sporthalle am einen und dem Auditorium am anderen Ende spannt sich ein riesiges Foyer und entschädigt für den fehlenden Pausenplatz. Ein Geschoss höher saust ein schmaler, mit Blech ausgekleideter Gang durch die Mitte, erschliesst die Klassenzimmer und treibt die Länge des Hauses auf die Spitze. Darüber arbeiten die angehenden Polymechaniker in Werkstätten, mit schönem Blick hinaus und in die rohe Stahlkonstruktion der Sheddächer. Die Schule als Fabrik.



ARCHITEKTUR SILBER

Hamam und Wohnungen im Patumbahpark, Zürich

Bauherrschaft: Lis Mijnsen, Zürich; Frutiger, Thun

Architektur: Miller & Maranta, Basel

Kontakt: Quintus Miller, 061 260 80 00

Kommentar der Jury

Erst bei genauerem Hinsehen versteht man: Ein Park steht hier im Vordergrund, ein Juwel aus dem 19. Jahrhundert, darin die Villa Patumbah als Hauptfigur. Die dichte Bebauung des Parkrandes ermöglichte es, die seit Langem getrennten Hälften der Grünanlage zu vereinen, ihre ursprünglichen Wege wieder begehbar zu machen, die alte Baumsubstanz zu pflegen und zu ergänzen. Die untere, hellere Hauszeile erzählt mit maurischem Ornament und hohem Kamin von der Idee der Projektinitiantin: Neben luxuriösen Familienwohnungen baute sie da einen Hamam mit Basar. Das obere Gebäude spricht stärker von der Leidenschaft der Architekten: Verwinkelte Raumflüsse machen aus den anspruchsvollen Rahmenbedingungen – tiefes Grundstück, laute obere Strasse, grünes Denkmal, historische Villa – massgeschneiderte Raumerlebnisse.



ARCHITEKTUR BRONZE

Schulpavillon Allenmoos II, Zürich

Bauherrschaft: Stadt Zürich

Architektur: Boltshauser Architekten, Zürich

Kontakt: Roger Boltshauser, 043 311 19 49

Kommentar der Jury

Wenig blieb vom Schulpavillon von 1958 erhalten: Die Schnittfigur mit dem Oberlicht, die Kellermauern und wenige oberirdische Elemente. Das Gebäude findet sich nach der Erneuerung in völlig neuer Erscheinung, seine Kopfmauern bilden die Schnittfigur ab: niedrig, hoch, niedrig. Handgemachte Ziegelplatten schützen die Aussendämmung des Volumens, das nach hinten um eine Schicht mit Hortküche und Sanitärräumen wuchs. Eine Loggia legte sich seitlich als weitere Schicht an den Baukörper: Mächtige Pfeiler aus Stampflehm tragen das leichte Dach, der Raum dazwischen verbindet den neu gestalteten Grünraum mit den Hort- und Schulräumen. Ein Haus, das die Schülerinnen und Schüler anfassen möchten, in das sie ihre Namen ritzen. Ein Haus, das sich öffnet und das gleichzeitig birgt. Anstelle der gebrechlichen Baracke steht nun ein charaktvolles Haus, ebenso unverrückbar.



Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais et sauvegarde des arbres

DESIGN GOLD

Kollektion «Home Made»

Design: Kollektiv Postfossil, Zürich

Kontakt: Thomas Walde, 079 778 18 31

Kommentar der Jury

«Das Beste wäre eigentlich, gar nichts mehr zu produzieren. Wir sind aber der Meinung, dass man mit intelligenten Produkten, die Fragen aufwerfen, mehr erreicht als mit «nichts».» Die fünf Mitglieder des Kollektivs Postfossil rutschen mit ihrer Haltung in die paradoxe Rolle des Designers als Konsumkritiker. Gut, belassen sie es nicht bei der Theorie: Ihre formal sicheren, oft überraschenden Entwürfe machen uns zu aktiv Handelnden. Sei es, indem wir auf Trinkwasser in Petflaschen oder Staubsauger verzichten, sei es, indem wir dem ökologischen Fortbewegungsmittel Fahrrad einen Rahmen geben. Statt einer einheitlichen Formsprache und Produktkategorie pflegen sie die Vielfalt: Die einen Projekte verwenden ausgewählte Materialien, andere stellen Verhaltensroutinen in Frage, dritte wiederum bestechen durch ihren symbolischen Wert. Mit der aktuellen Kollektion «Home Made» haben die fünf Industrial Designer eine neue Rolle übernommen: die des Produzenten. Sämtliche lokal hergestellten Entwürfe müssen den Ansprüchen an nachhaltige Produktion gerecht werden.



DESIGN SILBER

Taschenkollektion 2011/2012 für «Qwstion»

Design: Aekae, Zürich (Fabrice Aeberhard und Christian Kaegi)

Label: «Qwstion»

Kontakt: Paul Kaegi, 076 564 58 64

Kommentar der Jury

Das Taschenlabel «Qwstion» wurde 2008 gegründet. Alle Taschen können unterschiedlich getragen werden: am Arm, über die Schulter, auf dem Rücken. Letzteres ist den beiden Fahrradfahrern besonders wichtig. Die Details sind ausgereift, die Form bleibt unauffällig klassisch, die Funktionen sind nachvollziehbar, die Materialien nach Aspekten der Nachhaltigkeit ausgewählt; «Qwstion» stellt sich in die Tradition des Designs Schweizer Herkunft. Die Designer entziehen sich dem Rhythmus saisonaler Kollektionen und entwickeln ihre Produkte fortlaufend weiter. Diese Arbeit, die in Details wie Schnallen, Haken, Verschlüssen oder Tragriemen steckt, lässt sich an jeder neuen Tasche ablesen – eine konstante und selbst initiierte Entwicklungsarbeit.



DESIGN BRONZE

LED-Leuchte «U-Turn»

Entwurf: Michel Charlot, Basel

Produzent: Belux, Muttenz

Kontakt: Thomas Laubi, 061 316 74 22 (Belux); Michel Charlot,

michel.charlot@gmail.com

Kommentar der Jury

Zwei Teile sind es, die «U-Turn» von anderen abheben. Ein metallenes Kugelgelenk verbindet den Schaft der Leuchte mit dem runden, handtellergrossen Kopf der Leuchte. In seiner Mitte befindet sich beidseits eine magnetische Vertiefung, die auf das Gelenk gesetzt wird. Es ist einfach, den Strahler so auszurichten, wie man möchte: Eine Handbewegung genügt, und das Licht strahlt genau so, wie man es braucht. Löst man den Leuchtenkopf aus der Verbindung, kann man ihn umgekehrt auf das Gelenk zurücksetzen – und schon strahlt das Licht wahlweise direkt oder indirekt. Zudem lässt sich mit einem kurzen Dreh – ähnlich dem Zoom einer Fotokamera – der Abstrahlwinkel verstellen. Die Handbewegungen müssen erprobt werden, Vorbilder sind nicht ohne Weiteres auszumachen. Doch die plausible Formgebung steuert den Gebrauch fehlerbar und verführt dazu, den Leuchtenkopf immer wieder neu zu justieren.



Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

ANERKENNUNGEN (OHNE RANGIERUNG)**LANDSCHAFT****Umgestaltung Friedhof, Savièse**

Bauherrschaft: Gemeinde Savièse

Architektur: dv architectes & associés, Sitten

Revitalisierung Hofibach, Affoltern am Albis

Bauherrschaft: Kanton Zürich

Planung: Awel Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft, Zürich;

EWP Ingenieure Planer Geometer, Effretikon; Pöry Infra, Zürich

Bad und Park Tiefenbrunnen, Zürich

Bauherrschaft: Stadt Zürich

Landschaftsarchitektur: Ganz Landschaftsarchitekten, Zürich

Ried und Dachlandschaft Nörd, Zürich

Bauherrschaft: Senn BPM, St. Gallen

Landschaftsarchitektur: Müller Illien Landschaftsarchitekten,
Zürich**ARCHITEKTUR****Büro- und Werkhofgebäude Gasser, Oberhasli**

Bauherrschaft und Baumeisterarbeiten: Gasser Bau, Oberhasli

Architektur: Käferstein & Meister, Zürich

Siedlung Triemli, Zürich

Bauherrschaft: Baugenossenschaft Sonnengarten, Zürich

Architektur: von Ballmoos Krucker Architekten, Zürich

Wohnhaus 1077, Bellinzona

Bauherrschaft: GR Costruzioni, Monte Carasso

Architektur: Guidotti Architetti und Andrea Frapolli, Monte Carasso

Säntishalle, Arbon

Bauherrschaft: Primarschulgemeinde Arbon

Projekt / Bauleitung: Michael Meier und Marius Hug

DESIGN**Tisch «Sanga»**

Entwurf : Inch Furniture, Basel

Hersteller: Inch Furniture in Zusammenarbeit mit der Holzfach-
schule Pika, Semarang, Indonesien**Sonderausstellung «Knochenarbeit. Wenn Skelette erzählen»**

Szenografie: Emyl Innenarchitektur & Szenografie, Basel

Grafik: Schärer de Carli, Basel

Auftraggeber: Naturhistorisches Museum Basel

Kollektion «Fabric of Intimacy», Frühling / Sommer 2012

Entwurf und Produktion: Dominic Knecht, Berlin

Papeteriefamilie «R.S.V.P.»

Grafik: Naomi Baldauf, Zürich

Druck: Rita Nicolussi, «Le Pigeon Voyageur», Zürich

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

JURYS

Landschaft

- Marie-Noelle Adolph, Manoa Landschaftsarchitekten, Meilen
- Pascal Heyraud, architecte paysagiste, Neuenburg
- Lukas Schweingruber, Schweingruber Zulauf Landschaftsarchitekten, Zürich
- Sabine Wolf, Landschaftsarchitektin, Chefredaktorin «Anthos», Zürich
- Erich Zwahlen, Appert & Zwahlen Landschaftsarchitekten, Cham

Architektur

- Anna Jessen, Architektin, Basel
- Christian Penzel, Architekt, Zürich
- Ira Piattini, Architektin, Lugano
- Cornelia Tapparelli, Architektin, Lausanne
- Heinz Wirz, Verleger Quart, Luzern

Design

- Sabine Portenier, Portenier & Roth, Thun
- Isabelle Stüssi, Edition Populaire, Zürich
- Thilo Brunner, Thilo Alex Brunner, Zürich
- Beat Karrer, Studio Beat Karrer, Zürich
- Raphael Rossel, de-lay, Basel

Die Jurys wurden von Hochparterre zusammengestellt.

Jede Jurorin, jeder Juror brachte maximal vier Vorschläge, daraus erklärte die Jury die drei Besten und verteilte Anerkennungen.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

**Objet****Proposition d'amendement du Conseil administratif à la PR-994 du 29 août 2012**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes.

Pour rappel, la proposition PR 994 a été acceptée par le Conseil administratif le 29 août 2012. Elle prévoit d'élargir la zone réservée aux arbres et aux marchés. Ainsi, le mail passera à 25 mètres sur tout son pourtour. Il est également convenu de retenir une équidistance de 12 mètres entre chaque arbre dans le sens de la longueur, et de 9 mètres entre les rangées, ceci afin de garantir des conditions propices au bon développement des plantations. Cette reconfiguration permettra l'implantation généralisée d'une troisième rangée d'arbres sur l'ensemble du périmètre, tout en accordant un espace généreux pour les stands et la promenade.

Cette proposition a été largement discutée par le Conseil municipal, plus particulièrement par les membres de la commission des travaux lors de l'audition de l'association des marchés contemporains, le 7 novembre 2012.

En effet, l'association estime que les protections circulaires métalliques autour des arbres, réalisées en 2012 sur les secteurs « témoins » du mail périmétral, sont excessivement grandes et posent des problèmes aux véhicules des marchands.

La nouvelle phase de travaux sur le mail piétonnier suscite donc l'inquiétude. Dans ce contexte, la protection circulaire des arbres de 2.64 mètres de diamètre prend trop d'espace selon l'association.

Afin de répondre au mieux aux inquiétudes des marchands, il est proposé par conséquent les adaptations suivantes autour des 188 arbres qui seront plantés sur l'allée périmétrale :

- une diminution du diamètre des protections circulaires autour des arbres à 1.20 m de diamètre en lieu et place des 2.64 mètres initialement prévus;
- une mise en place d'une grille en béton circulaire carrossable autour des arbres de 2.50 mètres de diamètre extérieur, avec une ouverture intérieure de 1.20 mètres. Des travaux de génie civil en sous-sol s'avèrent également nécessaires pour la réalisation d'appuis pour les grilles.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Il est à noter que les aménagements déjà réalisés sur les secteurs « témoin » ne seront pas modifiés.

Suite à ces modifications, il en résulte une plus-value de 307'195.-HT sur le prix estimé du chapitre génie civil.

NOUVELLE RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX

Phase 4 - mail périphérique

Libellé	Total arrondi
Génie civil	7'376'795
Installations électriques	493'700
Installations sanitaires	142'400
Espaces verts	1'219'200
Mobilier urbain	411'200
Honoraires	400'000
Frais divers	84'500
Information et communication	65'000
Total HT	10'192'795
TVA 8% (arrondi)	815'425
Total TTC brut	11'008'220
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	440'330
Total TTC net	11'448'550
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 24 \times 2.75\%}{2 \times 12}$	314'835
Total TTC arrêté II : Phase 4 – arrondi à	11'763'385

RÉCAPITULATIF DES COÛTS

TABLEAU COMPARATIF ENTRE LA PR-994 INITIALE ET LA PR-994 AMENDEE

	PR-994 initiale	PR-994 amendée
	Total	Total
Génie civil	7'069'600	7'376'795
Installations électriques	493'700	493'700
Installations sanitaires	142'400	142'400
Espaces verts	1'219'200	1'219'200
Mobilier urbain	411'200	411'200
Honoraires	400'000	400'000
Frais divers	84'500	84'500
Information et communication	65'000	65'000
Montants HT	9'885'600	10'192'795
TVA	791'000	815'425
Total TTC brut	10'676'600	11'008'220
Prestations du personnel et intérêts intercalaires	732'400	755'165
Total TTC arrêté, arrondi à	11'409'000	11'763'385

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2.75%, et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 772'525.- francs.

PR 994 – ancien intitulé (pour rappel)

Proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11'409'000.- francs, permettant d'achever son réaménagement.

PR-994 amendée – Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif du 27 mars 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11'763'385.- francs, permettant d'achever son réaménagement.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant (**nouvelle teneur**):

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

décide:

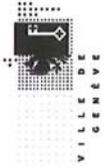
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11'763'385.- francs destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, permettant d'achever son réaménagement.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11'763'385.- francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe : image de la protection circulaire adaptée autour des arbres



PLAINE DE PLAINPALAIS – Amendement PR-994

AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE PÉRIPHÉRIQUE

Projet d'aménagement

Protections métalliques autour des troncs



Diamètre 1,2 m

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

5.b) Rapports de majorité et de minorité oral de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Pour la sauvegarde des arbres et des promenades de marronniers autour de la plaine de Plainpalais» (P-271 A/B)¹.

Rapport de majorité de M^{me} Martine Sumi.

La pétition P-271 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 11 octobre 2011. La commission, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, l'a étudiée lors des séances des 21 novembre, 5 décembre 2011, 6 et 27 février 2012.

La rapporteuse remercie M^{mes} Danaé Frangoulis et Tamara Saggini pour l'excellence de leurs précieuses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

L'intitulé complet de la pétition est: «Pétition pour la sauvegarde des arbres et des promenades de marronniers autour de la plaine de Plainpalais, typiques d'un patrimoine historique cher au cœur des Genevois». Cette pétition a été envoyée au Conseil municipal avec copie au Conseil administratif de la Ville de Genève mais également à l'attention des autorités cantonales via la Direction générale de la nature et du paysage.

Les pétitionnaires, le Groupement des habitants de Plainpalais et l'association Sauvons nos arbres!, s'opposent à l'abattage de tous les marronniers sains et à leur remplacement par d'autres essences.

La pétition se résume en une opposition à l'intervention décidée par la Ville après l'analyse sanitaire des arbres réalisée en 2008 dans le cadre de la seconde étape de réhabilitation de la plaine. Selon les pétitionnaires, ce type d'intervention de néglige totalement la valeur affective, patrimoniale, historique et botanique de ladite plaine.

Séance du 21 novembre 2011

Audition des pétitionnaires

M. S. Brocher, président, M^{me} V. Tatti et M. Moncada, membres, représentent le comité de l'association Sauvons nos arbres!, association créée en 2009, site

¹ «Mémorial 169^e année»: Commission, 1619.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

«www.sauvonsnosarbres.ch». Ils défendent leur pétition également au nom du Groupement des habitants de Plainpalais.

Leur pétition a été facilement et largement signée même sans avoir eu besoin de tenir un stand. Les signatures récoltées proviennent majoritairement des puciers, de quelques habitants et des membres de leurs deux associations. Les marronniers d'Inde de la plaine représentent à leurs yeux un patrimoine historique cher aux Genevois. La plaine est un bel espace ombragé où les gens aiment déambuler en raison de l'effet de tunnel de verdure ombragée que crée la proximité des arbres entre eux. Si la pluie n'est pas forte, les rangées d'arbres peuvent même faire effet de protection. Cela semble aux pétitionnaires amener des promeneurs et des clients potentiels pour les puciers.

En sus, les pétitionnaires se demandent si les travaux envisagés seraient vraiment un gain pour les puciers et les marchands de détail. Ils évaluent que le but de l'abattement des arbres n'est que de faire un réseau d'eau, mais ils se déclarent choqués du prix à payer. Ils rappellent en effet que des arbres abattus seront remplacés par des plus jeunes, auxquels il faudra en tout cas trente à cinquante ans pour retrouver l'ampleur des premiers. Ils ne peuvent pas imaginer une plaine, pendant trente ans, sans couverture végétale digne de ce nom.

Pour eux, la plaine est un espace poétique et attractif sur lequel il ne faut pas intervenir mais où il convient de laisser mourir les arbres de leur mort naturelle.

Les pétitionnaires s'insurgent contre la somme qu'ils considèrent astronomique pour l'abattage et le replantage des arbres de la plaine. Ils estiment que la Ville utilise mal son budget dans cette opération. Ils mettent en doute la politique de la Ville en matière de développement durable. Ils suspectent également la Ville de prétendre que des arbres sont malades presque toujours lorsqu'il y a un intérêt économique ou un choix d'architecte derrière cette pseudo-raison. Ils illustrent leurs propos par les cas des arbres de Champel, ceux des falaises du Val-d'Arve dans le cadre de la construction du CEVA, ceux de l'Ecole-de-Médecine, de Longemalle, de Saint-Antoine, du chemin du Velours, des arbres sacrifiés tout au long du chantier lié au TCOB, de l'île Rousseau, du Musée d'ethnographie et la coupe du hêtre pourpre de la promenade de l'Observatoire.

Ce projet va engendrer, selon les pétitionnaires, une dégradation de la qualité de vie en Ville de Genève et la perte d'une valeur affective, patrimoniale et botanique, le marronnier ayant, à leurs yeux, un lien très fort avec l'histoire de la ville de Genève.

A plusieurs commissaires qui s'étonnent que leur association ne se réjouisse pas que, dans le projet de la plaine de Plainpalais, il est prévu davantage d'arbres, 284 de cinq espèces, facteur important de la biodiversité, sur trois rangées, que les 240 actuels marronniers d'Inde, sur deux rangées, les pétitionnaires rétorquent

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

que la modification totale de la géométrie du site crée un espacement trop important entre les arbres, une protection contre la pluie et un ombrage moins bons car les arbres, parce que jeunes, seront trop bas pendant des années.

Les pétitionnaires concèdent qu'il y aura en effet plus d'arbres, mais plaident néanmoins pour la conservation des marronniers, essence très commune en Europe. Ils indiquent que le problème, malgré les trois rangées d'arbres prévues, concerne la surface foliaire qu'il n'est pas possible de retrouver digne de celle dont dispose la plaine actuellement avant un certain nombre d'années.

Leur association s'oppose du reste au plantage de jeunes arbres d'une manière générale en milieu urbain, car ceux qui y sont replantés souffrent de la sécheresse et du changement du climat alors que les arbres anciens résistent mieux à ces contraintes ainsi qu'à la pollution.

Leur préoccupation est de chercher de l'ombrage et une protection contre la pluie. Ils sont persuadés que les puciers ne seront pas satisfaits d'avoir une plaine «style parking», au détriment de la surface foliaire qui les protège du soleil en été et de la pluie en hiver.

Ils complètent en indiquant que l'argument selon lequel le plantage d'espèces différentes permet d'éviter la diffusion des maladies ne leur semble pas être recevable et décourage, à leur sens, d'une sorte de raisonnement déconnecté de la réalité du terrain.

En effet, ils expliquent que, si un arbre est bien entretenu, il ne dépérit pas et qu'il est donc moins sujet aux parasites. L'effort pour maintenir les arbres sains est donc moindre. D'autre part, ils pensent que l'on doit accepter qu'une maladie puisse, un jour, s'attaquer aux marronniers. Cependant, ils affirment que ce n'est pas le cas pour le moment. Ils trouvent peu constructif d'abattre ces arbres sains à l'avance de crainte qu'ils ne soient atteints d'une hypothétique maladie dans les années à venir. Ils se disent défavorables à ce pari sur l'avenir.

Finalement, ils ne se disent pas convaincus que l'argument de mettre des jeunes arbres serait mieux que de garder les anciens, surtout avec l'usage actuel du terrain: les saleuses l'hiver, les puciers et leurs camions qui tassent le sol et compressent les racines, le cirque, les nombreuses manifestations.

Ils pensent qu'un jeune arbre ne pourrait pas pousser de manière adéquate, sans surveillance. Ils précisent que les puciers utilisent les marronniers pour y planter des clous, que les chiens se soulagent contre leur tronc. Ils concluent en disant qu'ils sont en profond désaccord avec l'analyse selon laquelle les jeunes arbres vont mieux résister que les arbres actuels.

Au lieu d'abattre systématiquement les arbres, il conviendrait de mettre une protection autour des arbres existants, surtout le long de l'avenue du Mail: avec

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

une protection adéquate, les marronniers pourraient vivre encore plus longtemps et ce procédé serait à coup sûr moins cher que de tout raser pour tout replanter.

Les pétitionnaires déplorent qu'il n'y a plus de politique de recherche architecturale d'un espace. Les gens fuient ces endroits froids qui finissent par être squattés par d'autres personnes créant de l'insécurité sur des lieux désertés par la population. Selon eux, la Ville qui procède avec les arbres à un alignement au cordeau en retire toute esthétique au lieu. Les citoyens qui ont signé cette pétition ainsi que les autres expriment toute leur émotion concernant la déshumanisation de ces espaces que l'on ne peut plus s'approprier. Quand on parle de qualité de vie, il faut prendre également en considération le risque de garder quelques vieux arbres, tout en les surveillant. C'est la raison d'être de leur association: protéger et surveiller les arbres, empêcher de tout raser pour tout replanter.

À un commissaire qui s'intéresse à l'avis des puciers car une lettre d'un représentant des puciers semblait favorable aux travaux, le président de l'association Sauvons nos arbres! indique qu'il n'y a eu que cinq refus de signatures de la part des puciers et que les commissaires peuvent pointer le nombre de puciers qui ont signé pour voir leur niveau de mécontentement relatif au projet.

Au questionnement de savoir si les pétitionnaires ont demandé au Grand Conseil d'agir, en lien avec leurs revendications et pour être en harmonie avec l'intitulé de leur pétition, le président de l'association indique qu'ils ne l'ont pas fait, se contentant d'une interpellation d'un député Vert.

Comme la réponse du Conseil d'Etat à cette interpellation a été négative, la commission aimerait savoir ce que cela a comme conséquence pour les pétitionnaires. Ils iront jusqu'au référendum si la présente pétition devait échouer.

A la mention d'un article du *Figaro* indiquant que les marronniers souffriraient d'une maladie et qu'ils seraient en danger de mort dans tout l'Occident, les pétitionnaires esquissent en répondant qu'il ne faut pas croire tout ce que les journaux publient. Selon un membre de l'association, le vrai problème avec le ravageur, le parasite mentionné dans l'article mentionné, est que l'arbre est guérissable et ne nécessite pas d'être abattu. Ainsi, dans un article sérieux paru dans une revue spécialisée, il est indiqué que l'ennemi du ravageur aurait été trouvé et qu'il suffirait, pour les éliminer, de placer des pièges à phéromones dans les branches des individus touchés.

A l'interrogation de l'espérance de vie d'un marronnier d'Inde, les pétitionnaires affirment que ce type d'arbre peut vivre jusqu'à 300 ans et que, les plus vieux arbres de la plaine de Plainpalais ayant une centaine d'années, la question de leur âge est un faux problème.

Un commissaire demande des précisions, car, selon le projet, on sait par exemple que les 14 marronniers les plus anciens seront conservés et que 32 arbres

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

plantés récemment sont récupérés pour être mis ailleurs. Ainsi, ce n'est pas une razzia complète mais seulement une partie des arbres qui est abattue alors que l'autre partie est conservée. Ce commissaire ne dit pas que les pétitionnaires ont voulu déformer la vérité, mais il a besoin d'éléments plus précis, plus concrets que le texte de la pétition.

Les pétitionnaires souhaitent que la Ville redéfinisse sa politique en matière d'arbre, car un arbre faible doit-il être forcément abattu? C'est là, à leur sens, la vraie question. Une végétation qui vieillit représente peut-être un côté un peu moins soigné mais tellement plus intéressant pour les oiseaux, les insectes. Les arbres en état sanitaire médiocre plaisent parce qu'ils retracent une vie. Un arbre tordu est beau. A force de céder à une vision comptable, on enlève des arbres par-ci et on en remet par-là comme s'il n'existait pas de valeur intrinsèque à chaque arbre mais que chacun se valait.

Ce même commissaire note que les pétitionnaires se servent aussi de la vision comptable, puisqu'ils affirment que, grâce à leur intervention, 240 arbres seront maintenus! Les pétitionnaires procèdent à une estimation de l'étendue des dégâts. Il indique qu'il est donc normal que les commissaires se réfèrent également à une estimation comptable du nombre d'arbres conservés, transplantés. En regardant une photo aérienne de la plaine de Plainpalais, il n'y a aucune uniformité puisque, dans les angles ouverts, ne se trouvent que des jeunes arbres avec peu de feuillage alors que les gros arbres sont dans les lignes droites. Ce commissaire dont la botanique est un élément clé de sa formation pense que le choix des autres essences a pour but de donner un aspect plus touffu à cette plaine. Il pense que ce serait une manière de mieux présenter la pétition que de demander que la troisième ligne d'arbres soit composée des autres essences plutôt que de s'opposer systématiquement à tout abattage des marronniers et d'exclure de nouvelles essences sur la plaine.

A cette proposition, l'association Sauvons nos arbres! conteste la manière dont procède le Service des espaces verts pour prendre ses décisions. En effet, il s'agit d'une analyse visuelle très brève. Cette base semble insuffisante pour différencier un arbre sain d'un arbre malade. Il faudrait, selon les pétitionnaires, que le Service des espaces verts procède de manière un tant soit peu sérieuse et approfondie, bref, plus scientifiquement. D'après l'avis d'un commissaire féru en botanique, l'aspect visuel est une manière fondamentale de savoir quelle est la santé de l'arbre en question. Les pétitionnaires maintiennent leur position en indiquant que, un arbre coûtant autour de 30 000 francs, il faudrait vraiment un peu plus de sérieux dans l'analyse, parce que ce sont les deniers des citoyens qui sont en jeu. La couverture végétale telle qu'elle est présentée sur les photomontages leur semble truquée.

Un commissaire s'intéresse aux essences qui sont prévues pour remplacer les marronniers actuels: des ormes, des micocouliers, des chênes, des tilleuls et

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

des merisiers. Il souhaite également savoir si les nouvelles essences remplaceront les anciennes, indépendamment de l'âge des nouveaux arbres: les critères pour la plantation des nouveaux arbres n'est pas l'âge mais la profondeur du sol et le type d'arbre. Il aimerait des précisions sur les modifications de la géométrie de la plaine de Plainpalais: les puciers vont gagner en largeur et il leur sera plus facile de circuler avec leurs camions. Cependant, cet espace risque de créer des va-et-vient de camions en plein marché. La largeur est un choix qui a été fait par l'architecte.

Les pétitionnaires informent qu'en France une loi protège les arbres de plus de 100 ans et rend difficile, voire impossible, leur abattage et que rien de tel n'existe en Suisse à leur connaissance.

Le président de l'association Sauvons nos arbres! confirme que les puciers qui ont leur stand à l'ombre ne veulent pas en changer.

Le président de l'association Sauvons nos arbres! conclut en racontant qu'en 1680 une certaine M^{me} Favre avait retiré un bout de l'écorce d'un arbre de la Treille et qu'elle en avait été châtiée en étant traînée dans la rue en chemise, les pieds nus, une torche à la main, peine habituellement réservée aux traîtres!

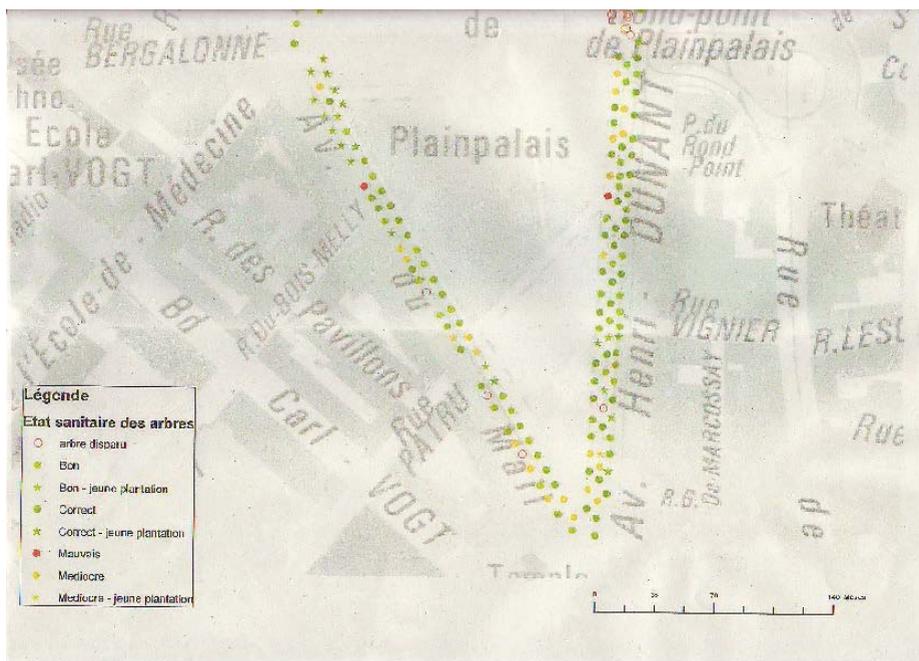
Séance du 5 décembre 2011

Audition de M. Daniel Oertli, directeur du Service des espaces verts, qui présente l'historique de ce projet

En 2008, une analyse sanitaire des arbres de la plaine de Plainpalais a démontré qu'environ un quart des marronniers n'était vraiment plus en très bon état de santé.

Annexe: Etat sanitaire des arbres de la plaine de Plainpalais

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
- et sauvegarde des arbres



Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Cette appréciation a été présentée à la Direction générale de la nature et du paysage, l'autorité cantonale qui donne les autorisations d'abattage. Le projet a ainsi été élaboré de concert Canton-Ville. Sans l'approbation du Canton, rien n'aurait pu être élaboré. La Ville de Genève étant propriétaire, il est normal qu'elle défende ses intérêts, alors que le Canton défend la population. Cependant, pour ce projet, les deux entités sont bien sur la même longueur d'onde. La Direction générale de la nature et du paysage a donné l'autorisation le 20 mai 2011 sans recours ni remarque de quelque association que ce soit.

REPUBLICQUE ET  CANTON DE GENEVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

NUMÉRIQUE: DD 89253/ 2 - 5
EXEMPLAIRE N° 1 LA CARTELLE
VILLE DE GENEVE

PROJETANT: VILLE DE GENEVE
Service de l'aménagement urbain
et de la mobilité
25, rue du Stand
1204 Chambé
FAMILIA: 579
COMMUNICANT: Plaine de Plainpalais

RECEVÉ LE 23 NOV. 2010
POLICE DES CONSTRUCTIONS

FINALE: 32
COMMUNE: Genève-Plainpalais

DESCRIPTION PROJET: (réaménagement de la plaine de Plainpalais) - espaces de jeux - réflexion et élargissement du mail périphérique

Commission consultative des arbres
Séance du 19 novembre 2010

La commission a pris connaissance de projet de réaménagement de la Plaine de Plainpalais.

A la lecture et analyse des documents mis à sa disposition, la commission tient à saluer la qualité du projet de réaménagement. En effet, celui-ci propose d'ajouter une plantation plus abondante et surtout diversifiée en relation avec le choix de plusieurs espèces d'arbres garantissant le maintien du caractère paysager particulier du site.

Il est relevé que la proposition soumise de renouveler la quantité de la végétation en place se justifie par les dommages causés sur l'ensemble des arbres. En l'état, dans le cadre des infrastructures existantes (revêtement) il est reconnu comme très difficile voir impossible de replanter des arbres visant à faire perdurer l'image de cette masse végétative structurante du centre ville.

Néanmoins, en lien avec le choix et la qualité des résolutions techniques proposées, garantissant la reconstitution d'un mail structurant et pérenne, la commission demande de gérer partiellement les eaux pluviales de la Plaine de Plainpalais en approvisionnement des arbres. Cette résolution technique répondra aux contraintes liées à la mise en place de fosses de plantation continue en terre piézo.

La commission relève aussi qu'il est démontré dans l'expertise des arbres effectuée par le SEVE que le salage des revêtements avait des conséquences sanitaires irréversibles sur les arbres en place. En ce sens, il serait souhaitable, en relation avec les enjeux de ce type de réaménagement, de revoir les méthodes d'entretien ou au minimum de mettre en place des mesures techniques visant à limiter les ruissellements d'eau salée dans les domaines vitaux des arbres.

Au vu de ce qui précède la commission des arbres émet un préavis

FAVORABLE SOUS RESERVE

que la gestion des eaux pluviales soit étudiée et mise en place afin de favoriser un approvisionnement des arbres (en addition d'un potentiel arrosage automatique).

Pour la commission consultative des arbres
Didier CHASSOT
Président

*Avance
demande
pour
le Préavis*

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

L'ensemble des marronniers est sur le déclin et il faut s'attendre à une grande aggravation de la situation dans les prochaines années.

Initialement, c'étaient 261 emplacements d'arbres sur la plaine qui avaient été prévus, mais dans un passé déjà assez lointain 28 places n'ont jamais été remplacées. Cela configure la plaine au début des travaux de rénovation à 233 arbres répartis principalement en deux rangées, voire à trois, selon les endroits. Depuis:

- 37 arbres ont été transplantés: sur le site même, à l'espace vert loisirs au stade de Vessy et au bord du lac, rive droite;
- 20 arbres ont été abattus pour les besoins du chantier en cours;
- 15 arbres existants sont conservés dans le projet;
- 161 arbres devraient être abattus pour la dernière phase.

Le projet futur prévoit un total de 275 arbres, ce qui fait au total 42 arbres de plus que les 233 emplacements occupés jusqu'ici. Ce sont trois rangées en continu qui sont prévues.

A la critique avancée d'une perte d'ombre par les pétitionnaires, M. Oertli indique que, comme il y aura bien davantage d'arbres, il réfute par conséquent cette accusation infondée. Il ne voit pas comment logiquement il pourrait y avoir moins d'ombre. Ce qui est sûr, par contre, c'est que les arbres seront plus espacés et que leurs couronnes se toucheront moins, l'ombre ne sera pas moindre mais certes moins dense. Le soleil pourra donc passer entre les branches. Il ajoute que le volume n'a pas de raison d'être plus petit puisque, aujourd'hui, on taille moins les arbres. On les laisse pousser plus librement et on n'intervient que ponctuellement.

Un commissaire se fait du souci, car il a remarqué que, dans beaucoup d'endroits à Genève, des arbres sont abattus et ne sont soit pas remplacés, soit que par des tout petits, ridicules, qui mettront des années à arriver à la taille des anciens.

M. Oertli répond sur les différents lieux où il est interpellé.

Sur l'île Rousseau, c'est pour des raisons sécuritaires incontournables sur un lieu très fréquenté. Par ailleurs, les peupliers poussent extrêmement vite, et les jeunes poussent notablement plus vite que les vieux. Les nouveaux peupliers doivent tripler de hauteur en peu d'années.

Au boulevard Helvétique, il rappelle qu'il est interdit de planter des platanes en raison du chancre coloré. Ainsi, la Ville de Genève a choisi de planter un clone, qui, apparemment, est résistant. Etant donné que personne ne plante plus de platane traditionnel, il y a eu une ruée sur les platanes de substitution, et on ne les trouve plus dans les pépinières, qui n'ont pas le temps de les cultiver.

A la place Longemalle, les arbres ont été abattus parce qu'ils étaient totalement pourris à l'intérieur. Il est évidemment prévu que d'autres arbres soient

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

plantés à la place. Par ailleurs, ce qui va fortement changer, c'est qu'on va planter des platanes résistants qu'on laissera pousser librement. Avant, ces arbres étaient mutilés, alors qu'il est prévu de les laisser s'épanouir, ce qui fait qu'ils auront un bien plus grand volume. A l'avenir, les arbres seront gagnants à cet endroit.

Globalement, M. Oertli affirme que l'on ne peut pas dire que Genève a très peu d'arbres. D'ailleurs, une étude est en cours, en parallèle avec le Service de l'aménagement urbain, qui cherche à déterminer comment planter une avenue d'arbres sur le territoire genevois. Ce projet sera présenté au Conseil municipal pour montrer les intentions de la Ville. Genève a un joli potentiel à ce sujet.

Pour ce qui est de la plaine de Plainpalais, M. Oertli confirme qu'en effet tous les arbres ne sont pas malades et il ne croit pas avoir affirmé une telle chose. Il atteste toutefois qu'une proportion de ces arbres est malade, mais que c'est moins de la moitié. Les contraintes sont difficiles, parce que les jeunes arbres ne poussent plus entre les grands. Il ne serait donc pas possible de simplement ajouter de jeunes arbres. Ils n'auraient pas assez de lumière et ne pourraient même pas être protégés tant l'espace entre les arbres est retreint. On ne peut d'ailleurs pas protéger les arbres existants, qui sont quasiment tous abîmés au niveau des pare-chocs. En ajoutant hypothétiquement une protection digne, les marchés ne pourraient plus fonctionner, parce qu'il n'y aurait plus de place entre les arbres. De plus, le sol est trop compacté pour pouvoir planter des nouveaux arbres entre les vieux. C'est pour ça que les concepteurs ont pris l'option d'espacer les arbres pour mettre des protections correctes pour aider la plantation et la pousse des jeunes arbres. Ce qui a joué en faveur du projet et ce que le Service des espaces verts défend, c'est que les nouvelles plantations sont tellement avantagées par le projet, que ce dernier est considéré comme un bon choix à long terme. En effet, les marchés pourront bien fonctionner, les nouvelles plantations seront vraiment protégées et leurs conditions de vie nettement améliorées. Il affirme que, pour saisir la valeur du projet, il faut voir à plus long terme, car il est vrai qu'à court terme c'est un projet très peu défendable.

Un commissaire est même d'avis que le projet est indéfendable et il rappelle la possibilité d'un référendum qui a été annoncé! Ainsi, il indique que la perception du projet par la population est très négative. D'autre part, s'il a bien compris les pétitionnaires, il semblerait que les 260 et quelques arbres de la plaine sont des marronniers d'Inde qui peuvent vivre 300 ans, qui, en sus, sont encore en bonne santé. Abattre des arbres en bonne santé, procurant un ombrage correct semble difficilement défendable, et d'autant si une protection, même minime, peut être mise en place. Pourquoi remplacer des beaux arbres, grands et sains, et cohérents car réunis en une seule essence par des arbres plus petits, offrant moins d'ombrage, avec une esthétique discutable, avec un espacement plus grand et des essences toutes différentes. Il aimerait donc comprendre la logique.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M. Oertli indique que les informations citées par le commissaire le questionnant sont en partie erronées. En effet, les marronniers vivant en milieu naturel et dans des conditions optimales atteignent jusqu'à 150 ans. Un marronnier planté en zone urbaine a lui une espérance de vie de 80 ans, voire moins. Par rapport à l'état général des arbres de la plaine, M. Oertli répète qu'ils ne sont pas en très mauvais état, mais certainement en déclin. Ils ont tous un parasite qui se niche dans les feuilles et qui fait qu'ils perdent leurs feuilles en été déjà au lieu de l'automne. Même s'il existe un traitement, cela n'est pas envisageable en l'état à ce jour. Il indique que le remplacement des arbres manquants et malades est nécessaire mais que, en l'état, ce ne sont pas des emplacements où les arbres de remplacement pourront pousser dans de bonnes conditions. En trois à cinq ans, il faudra les enlever. Il faut savoir, en outre, que les travaux prévus, avec les kilomètres de fouilles nécessaires, constituent un danger certain pour les arbres. En plus, les espaces entre les arbres sont tellement petits que tous sont abîmés, en particulier au niveau du bas tronc. Replanter des nouveaux arbres dans les mêmes emplacements est vain, car ils subiront les mêmes contraintes. De plus, leur jeune âge les empêchera de résister aussi bien que les anciens. C'est bien pour cela que le projet doit être conçu dans la longueur et permettra d'avoir de bien meilleures conditions pour les jeunes arbres, leur offrant une meilleure espérance de vie.

Concernant les différentes essences plantées sur la plaine, il indique que la répartition se compose actuellement de 70% de marronniers d'Inde, 19% de tilleuls et 9% d'ormes. Les marronniers ont entre 60 et 80 ans.

Plaine de Plainpalais, plan indicatif des essences



A l'avenir et sur conseil des services cantonaux, des essences indigènes seront plantées, ainsi que des essences provenant des pays du Sud pour qu'ils résistent mieux à la sécheresse et aux contraintes liées aux changements climatiques.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

On trouvera donc:



des chênes chevelus



des micocouliers



des ormes résistants



Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

des tilleuls



et des merisiers.



Ce mélange évite la quasi-monoculture actuelle du marronnier d'Inde et permet de réduire le problème des maladies.

M. Oertli indique que le Service des espaces verts a engagé trois arboristes-grimpeurs et qu'il y aura d'autres prochains engagements afin de faire face aux besoins de la Ville de Genève en matière de soin aux arbres. Il s'agit d'un nouveau métier dont la fonction consiste à soigner les arbres et à les sécuriser pour prolonger leur vie. Ces arboristes sont passionnés des arbres! Ils ont suivi leur formation dans une école réputée en France et vont jusqu'à mettre leur vie en danger si besoin est pour protéger un arbre. Ils accompagnent, tous les ans, voire tous

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

les quelques mois, les arbres représentant un danger ou considérés comme particulièrement importants historiquement ou parce que très aimés par la population.

Pour M. Oertli, l'engagement de ce nouveau métier et ce suivi très sérieux effectué par son service témoignent de la grande prise de conscience concernant la thématique des arbres en Ville de Genève.

Un inventaire des arbres a été justement établi pour pouvoir les gérer, alors qu'avant cela n'existait pas. Désormais, on connaît les essences et les emplacements de chaque arbre, ce qui a demandé un travail considérable, puisque la situation antérieure était bien loin d'offrir ces informations. En ce qui concerne les arbres ayant une valeur patrimoniale particulière, aucune liste n'a été effectuée pour le moment. Il tient cependant à préciser que les arbres situés dans les parcs sont priorisés par rapport aux autres, parce qu'ils sont moins exposés, qu'ils vivent plus longtemps et qu'ils peuvent pousser dans de bonnes conditions. Etant donné que les moyens du Service des espaces verts sont limités, la priorité est définie sur ces arbres étant donné que les conditions initiales de plantage des arbres placés le long des routes sont de facto mauvaises.

Une commissaire souhaite savoir si des critères favorisant la présence des insectes dans le milieu urbain, pour la pollinisation en particulier, ont été retenus au moment du choix des essences en plus de leur facteur de résistance. M. Oertli commence par dire qu'il faut savoir qu'il n'y a pas tellement d'essences qui entrent en ligne de compte. Ainsi, les concepteurs ont avant tout favorisé des arbres qui sont issus de semis et non greffés. Les arbres greffés sont des clones, ce qui a pour conséquence que, une fois qu'un arbre est atteint de maladie, alors tous le sont également. Il concède, pour répondre, que l'accent n'a pas été mis sur les abeilles mais rappelle cependant que les tilleuls et les merisiers sont des arbres qui fleurissent étant ainsi particulièrement favorables aux abeilles.

A un commissaire qui considère comme aberrant que la Ville abatte des arbres plutôt qu'elle les soigne, M. Oertli indique que de traiter les arbres, dans des zones particulièrement urbanisées comme celle de la plaine de Plainpalais par exemple, ne résout pas le problème. Le traitement des arbres, si le traitement existe, n'est pas praticable, parce que 90% du traitement entre dans les habitations alentour avec des conséquences sur la santé des gens que la Ville ne veut pas risquer.

Ce même commissaire observe donc que, chaque fois qu'un arbre a le malheur d'avoir un puceron, il est condamné à mort. Avec ces méthodes, les habitants n'auront jamais la chance de voir des arbres centenaires. En effet, il y aura toujours une maladie qui va traîner quelque part et ils seront donc abattus! M. Oertli le regrette aussi mais rappelle que c'est là l'une des conséquences du changement climatique: il y a plus de maladies que par le passé. Il faut toutefois nuancer ce propos car, à Genève, il y a nettement plus d'arbres centenaires que dans beaucoup

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

d'autres villes. M. Oertli constate simplement que les gens ne s'en rendent pas compte. Il encourage les commissaires à se rendre dans les parcs pour constater par eux-mêmes la quantité d'arbres centenaires dont Genève a la chance de disposer.

Toujours ce même commissaire donne l'exemple de l'arbre qui se situe à la place du Cirque, devant le Café Remor. Ce commissaire craint que, si cet arbre avait le malheur d'attraper une maladie, alors il serait condamné à mort. Il regrette cette façon de faire. M. Oertli le rassure sur le fait que l'arbre en question se porte très bien car il est directement alimenté par une source qui se situe sous lui. D'ailleurs, cet arbre est sous haute surveillance, au vu de sa situation critique qui ne permet pas qu'une branche risque de tomber sur la route.

Un commissaire s'étonne du choix des tilleuls, mais M. Oertli indique que les tilleuls sont des bons arbres, et qu'effectivement il y a une variété qui peut être dangereuse pour les abeilles. Cependant, ce n'est bien sûr pas celle-là qui sera plantée.

Quant au coût des travaux pour replanter les arbres, M. Oertli indique que ce sont surtout les travaux de génie civil qui coûtent cher. L'arbre en lui-même coûte environ 1000 francs, voire moins.

Séance du 6 février 2012

Annoncé mais empêché, M. Willy Cretegnny n'a pu être auditionné pour l'association des marchands de détail.

Séance du 27 février 2012

Audition de M. Willy Cretegnny, président de l'Association des marchés de Genève

L'association représente les marchés de détail de la ville de Genève. Comme il se tient trois marchés hebdomadaires (mardi, vendredi et dimanche) de détail sur la plaine de Plainpalais, l'association est très directement concernée et intéressée aux travaux qui s'y déroulent. En plus, les puciers y sont deux fois par semaine. L'association qu'il représente se réunit de temps en temps avec les responsables des travaux.

La réfection de la plaine intéresse les maraîchers depuis quelques années, car l'équipement est actuellement vétuste. Beaucoup de stands de maraîchers ont des remorques de 6 à 8 mètres, et l'espacement entre les arbres atteint parfois à peine 6 à 8 mètres. Le but ici est de permettre un meilleur alignement favorisant l'établissement des stands sans blesser les arbres. L'association se désolidarise de la pétition, car elle donne faussement l'impression qu'on va abattre tous les arbres de la plaine.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Durant la dernière phase des travaux, les marchands de primeurs, 74 abonnés et d'autres plus récents qui sont au ticket, ont besoin d'être spécialement écouté par les autorités. Ils demandent des équipements en eau et électricité, dont la forme doit être réfléchi ensemble.

Aux questions des commissaires profitant de la venue de M. Creteigny pour s'enquérir des relations des marchands avec la Ville de Genève, l'association regrette que l'application se fasse trop strictement selon le nouveau règlement. En effet, le règlement de 2008 est très bien pour régler les situations difficiles et de conflit, mais pour la gestion, cela vaudrait la peine de bénéficier de plus de souplesse de la part de la nouvelle unité des marchés. L'association aimerait être davantage consultée au niveau de la gestion placement, car ils ont une meilleure connaissance du marché. Lorsque la Ville attribue des places, cela ne correspond pas forcément aux exigences commerciales et d'attractivité du marché. Ils ne demandent pas le pouvoir de décision, mais qu'ils soient consultés. L'association attend un chapeau politique de la Ville, le pourquoi elle a des marchés et y tient et que la Ville ait davantage de considération pour leurs compétences métier de terrain.

Discussion et prises de position des partis

Le Parti socialiste, les Verts, le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre désapprouvent le texte trop virulent de la pétition, car le Service des espaces verts les a convaincus que le projet d'aménagement avec de nouveaux arbres sur la plaine est un bon projet, respectueux des conditions des arbres en milieu fortement urbanisé.

Tous ces partis rejoignent toutefois le Parti démocrate-chrétien qui exprime son souci plus général d'un abattage trop fréquent des arbres en ville de Genève et souhaite que cette pétition rende les autorités attentives à ce souci de la population.

Ensemble à gauche, quant à lui, soutient totalement les souhaits des pétitionnaires.

Vote

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est refusé par 11 non (3 S, 2 Ve, 2 LR, 2 MCG, 2 UDC) contre 1 oui (EàG) et 1 abstention (DC).

La pétition est classée et un rapport de minorité est annoncé par Ensemble à gauche.

Annexes

PLAINE DE PLAINPALAIS**Groupement des habitants de Plainpalais**

Sauvons nos arbres | Association pour la sauvegarde des arbres et des forêts à Genève

A l'attention des autorités cantonales (DGNP) et des autorités municipales

**Pétition pour la sauvegarde des arbres et des promenades de marronniers
autour de la plaine de Plainpalais, typiques d'un patrimoine historique
cher au cœur des genevois***La dernière étape des travaux d'aménagement de la plaine de Plainpalais prévoit l'abattage des arbres et la disparition des promenades plantées sur le pourtour de la plaine.***Un peu d'histoire**

L'origine des allées plantées de la plaine de Plainpalais remonte au XVII^{ème} siècle avec le développement du jeu de mail. Le marronnier d'Inde très en vogue à cette époque a été choisi pour la qualité de l'ombrage qu'il procure. Dès cette époque, nombre de promenades sont plantées à Genève, dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui : La Treille, Beaulieu, Budé et tant d'autres.

Des allées historiques transformées en parking arboré

L'effet recherché à l'origine par la plantation des promenades est celui d'une architecture végétale. Un bel espace fait de troncs d'arbres relativement proches, de 6m à 8m de distance les uns des autres, qui produit un effet de tunnel de verdure. Nous pouvons toujours admirer du côté de l'Avenue du Mail la splendide allée de marronniers longue de plus de 100m, composée tout du long par des arbres parfaitement sains et d'un très joli port.

Le projet, adopté sans consultation préalable, prévoit d'abattre tous ces arbres parfaitement sains pour les remplacer par d'autres essences, sans rapport avec l'histoire de la plaine de Plainpalais, et de modifier la géométrie par une plantation plus espacée sur le modèle des parkings en plein air. L'effet promenade serait ainsi définitivement perdu. Les charmantes allées actuelles ont pourtant et de tout temps fait le bonheur des promeneurs, flâneurs et clients des marchés.

Nous nous opposons vivement à cette intervention qui néglige totalement la valeur affective, patrimoniale, historique et botanique de l'actuelle Plaine de Plainpalais.

Prière de renvoyer les feuilles de signature à:

Sauvons Nos Arbres | CP 6518, 1211 Genève 6

Information et contact: courriel : info@sauvonsnosarbres.ch / site : www.sauvonsnosarbres.ch

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Association
Sauvons Nos Arbres !

RECOMMANDEE

Conseil Municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
R	21 SEP. 2011
Avaliser par:	
Copies:	

Genève, le 19 septembre 2011

Concerne : Pétition pour le maintien de l'arborisation et l'architecture actuelle sur la Plaine de Plainpalais

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, une pétition munie de 2,028 signatures, demandant le maintien de l'arborisation et de l'architecture actuelle de la Plaine de Plainpalais.

Cette pétition a été lancée de concert avec les habitants de Plainpalais, elle a été également largement soutenue par les personnes sollicitées qui estiment important de préserver notre patrimoine arboré.

Notre association est particulièrement attentive à la préservation des arbres en bonne santé, ainsi qu'à l'entretien, aux soins et à la sécurisation des arbres malades. Notre patrimoine arboré ne peut en effet pas être remplacé massivement par des jeunes arbres ne pouvant remplir la même fonction avant plusieurs décennies.

La couverture foliaire dont jouit actuellement la Plaine de Plainpalais assure un ombrage ainsi qu'une protection contre la pluie et absorbe également une partie des nuisances sonores. Les habitants de Plainpalais et les usagers de la Plaine ne veulent pas renoncer à ce confort et voir cet espace quasiment dénudé.

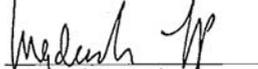
Nous espérons que vous serez attentifs à la requête des citoyens qui ont signé cette pétition et vous remercions par avance pour la suite que vous voudrez bien donner à celle-ci. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations respectueuses.

Pour l'Association Sauvons Nos Arbres

Pour le groupement des habitants de Plainpalais



Vanna M. Tatti
Secrétaire



Jean-Pierre Laederach

Copies : Conseil administratif ; Direction générale de la nature et du paysage

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M. Alexandre Wisard, rapporteur de minorité (Ve). Je voudrais m'étonner – je pense que je ne dois pas être le seul dans ce parlement municipal – de l'absence des deux magistrats en charge du dossier, à savoir M. Barazzone pour la problématique des arbres...

Le président. M. Barazzone est là, il vous faut juste vous tourner...

M. Alexandre Wisard. Ah, bonjour, Monsieur Barazzone! Quant à M. Pagani, il porte ce dossier et avait aussi porté – il ne faut pas l'oublier – l'étape précédente, votée il y a deux ou trois ans...

Le président. M. Pagani nous a dit qu'il arriverait vers 21 h 30...

M. Alexandre Wisard. Bien, il fait ses choix. On a compris qu'il préférerait être ailleurs, plutôt que de discuter ici d'objets aussi importants que la plaine de Plainpalais! Voilà tout ce que je voulais dire en préambule.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse de majorité (S). Pour ma part, je voudrais surtout rappeler les conclusions de la commission des pétitions. La pétition P-271 a donc été refusée, la plupart des groupes trouvant que ce texte était trop virulent, mais aussi parce que le Service des espaces verts (SEVE) nous a presque tous convaincus que le projet d'aménagement proposé à l'époque – cela remonte déjà à un certain temps – était un bon projet. Nous avons été convaincus par le projet, non seulement parce que davantage d'arbres sont prévus, mais aussi parce que les essences seront beaucoup plus diversifiées, ce qui est un bon point s'agissant de plantations dans un environnement aussi agressif que celui de la plaine de Plainpalais. Actuellement, on y trouve essentiellement des marronniers d'Inde – qui n'ont d'Inde que le nom puisque les marronniers viennent des Balkans – ainsi que 19% de tilleuls et 9% d'ormes. Dans le projet, on prévoit des chênes chevelus, des micocouliers, des ormes résistants, des tilleuls et des merisiers. Il nous a donc semblé que le SEVE avait étudié cela avec beaucoup de soin et proposait une bonne solution. Je n'ai pas étudié la proposition PR-994, mais j'imagine qu'on a tenu compte des éléments qui nous avaient été indiqués au moment du traitement de la pétition, sachant que nous avons rendu notre rapport il y a plus d'une année.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M. Pierre Rumo, rapporteur de minorité (EàG). En tant que rapporteur oral, j'aimerais tout d'abord remercier M^{me} Martine Sumi pour son excellent rapport sur la pétition P-271 déposée par l'association Sauvons nos arbres! Je profite de l'occasion pour remercier également cette association pour son engagement citoyen et son combat en faveur du maintien des arbres dans notre cité.

La plaine de Plainpalais, c'est des souvenirs de jeunesse, lorsqu'il y avait deux terrains de football, avec un championnat corporatif: la SIP, Motosacoche, les Ateliers de Sécheron, les Ateliers des Charmilles, Tavano..., tous les fleurons d'une industrie genevoise qui a malheureusement disparu. Il y a donc un peu de regret concernant cette plaine de Plainpalais.

Les marronniers également évoquent des souvenirs: à l'automne, on ramassait les marrons, on les amenait chez Vecchio, au boulevard Carl-Vogt, on en obtenait une somme dérisoire, mais cela nous occupait pendant quelque temps. En l'occurrence, ces marronniers qu'on veut abattre aujourd'hui sont-ils vraiment malades? On peut se poser la question et, du reste, plusieurs rapports sur l'état de santé des marronniers laissent à penser qu'ils ne sont pas si malades que cela et que ces arbres centenaires peuvent vivre encore de nombreux lustres – un lustre étant une période de cinq ans... Ces marronniers sont donc loin d'être malades.

Lors du vote de la commission des pétitions, le 27 février 2012, soit il y a plus d'une année, comme l'a rappelé M^{me} Sumi, j'étais le seul membre de cette commission à voter pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif. J'étais du reste le seul commissaire d'Ensemble à gauche ce jour-là. Depuis lors, la situation a changé, puisque plusieurs conseillers municipaux, voire plusieurs groupes de ce Conseil municipal ont changé d'avis par rapport au maintien des arbres et notamment des marronniers, principale essence se trouvant sur la plaine de Plainpalais. Ils ont changé d'avis à propos de cette pétition et du projet d'abatage des arbres.

Ici, je relèverai un point positif: ce sujet est abordé avant le mois de juin et s'il y avait un référendum – ce qui dépendra du vote de ce soir – l'association Sauvons nos arbres! aura le temps de récolter des signatures, ce qui n'est pas toujours le cas lorsque les projets sont votés au mois de juin. En cas de vote positif de notre Conseil ce soir, il sera relativement facile de récolter des signatures.

Enfin, j'aimerais citer une phrase de Le Corbusier, père de l'architecture moderne, valable pour l'ensemble de ce Conseil mais surtout pour M. Alexandre Wisard: «Les matériaux de l'urbanisme sont le soleil, les arbres, le ciel, l'acier, le ciment, dans cet ordre hiérarchique et indissolublement.» J'espère donc qu'une majorité du Conseil municipal acceptera de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Premier débat

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames et Messieurs, notre groupe est divisé en ce qui concerne l'arborisation de la plaine de Plainpalais, une fois n'est pas coutume. Je représente ici la partie d'Ensemble à gauche qui considère que, quand on a commencé quelque chose, il convient de le terminer.

Nous savons tous que la durée de vie de ces arbres est limitée et que, dans une quinzaine d'années, la moitié d'entre eux auront disparu. Or nous savons également qu'ils ne seront, si le crédit était refusé, bien évidemment pas remplacés. J'en appelle donc à vous, chers collègues, et à votre sens des responsabilités. Imagine-t-on demain une plaine de Plainpalais à moitié dégarnie, à midi, en plein d'ian, sans arbres pour se mettre à l'ombre pendant les mois d'été?

C'est ce qui nous attend si nous ne votons pas ce crédit. C'est ce qui nous attend encore si, par pur opportunisme, sous la menace d'un référendum, nous décidons de ne rien faire. Et je vous fiche mon billet qu'il y aura dans quelques années un référendum exactement contraire, qui demandera d'arboriser dans les plus brefs délais l'ensemble de la plaine de Plainpalais.

Et puis... oh, je sais que cet argument scientifique n'est pas de nature à emporter le morceau, mais quand même... Les personnes qui s'intéressent à la pollution urbaine savent bien qu'un arbre en bout de course n'absorbe plus un centimètre cube de carbone car, étant au terme de sa croissance, il a fait son plein – pardon pour la métaphore – son plein d'essence, ce qui n'est pas le cas d'un arbre jeune en pleine croissance, qui pour grandir absorbe beaucoup de CO₂ et contribue donc à réduire la pollution urbaine.

Faut-il rappeler ici que le crédit vise également à augmenter de manière sensible l'arborisation d'un espace situé en plein centre-ville?

Il apparaît donc important à une partie de notre groupe de terminer ce qui a été commencé et de réaliser un projet d'aménagement qui ne peut qu'améliorer la beauté du site, diminuer la pollution urbaine et favoriser le commerce tout autour de la plaine de Plainpalais.

Nous ne craignons pas le référendum et jugeons que, s'il était déposé, il permettrait de créer une dialectique entre les référendaires et les défenseurs du projet, et par conséquent au peuple de se prononcer à ce sujet, en toute connaissance de cause.

C'est donc la raison pour laquelle je vous invite, chers et chères collègues, sans craindre les référendaires, qui ont déjà tenté sans succès d'empêcher la réalisation du Musée d'ethnographie, à voter ce crédit, en vue de poursuivre et achever l'arborisation de la plaine de Plainpalais.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je vous prie tout d'abord d'excuser mon retard. Nous avons invité, au nom de la Ville de Genève, un pianiste virtuose et je me devais de l'accueillir: il s'agit de Miguel Angel Estrella, qui joue en ce moment au Victoria Hall.

Cela étant dit, s'agissant du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais, tout le monde reconnaît que c'est un beau projet. On a mis du temps, quinze ans exactement, pour y arriver. Je vous rappelle que le bowl, le revêtement en ghorr, les installations et les deux allées témoin que nous avons réalisées – certes, en coupant des arbres, mais en déplaçant aussi les plus jeunes d'entre eux – ont pu se faire grâce à une voix près dans ce Conseil. S'il n'y avait pas eu cette voix de différence, il n'y aurait pas eu de projet.

C'est un projet qui a demandé du temps et un consensus, Mesdames et Messieurs. J'ai bien retenu que le débat, ce soir, ne porte pas sur le projet en tant que tel, mais sur les arbres. A cet égard, sachez que j'ai été l'un des premiers à m'opposer, notamment aux Schtroumpfs, dans le quartier des Grottes, à l'abatage de certains arbres. J'ai même grimpé sur l'un ou l'autre de ces arbres... J'ai été aussi l'un des premiers à primer un projet qui vise aujourd'hui, très concrètement, à planter des chênes tout autour de la nouvelle gare du CEVA à Champel. Là, on va planter des arbres, Mesdames et Messieurs!

Pour ma part, je pense qu'il y a un réel débat de société à mener – on a déjà commencé à l'occasion du projet de Musée d'ethnographie – en ce qui concerne le rôle de l'arbre dans la ville. Les arguments de ceux qui refusent de couper ces arbres à Plainpalais sont tout à fait légitimes et je pense que c'est effectivement une préoccupation que nous devons avoir, en fonction des problématiques climatiques. Mais dans ce débat je ne prendrai pas position, ni pour ni contre celles et ceux qui défendent ou non l'abatage. Je dis simplement que la population attend ce projet de la plaine de Plainpalais, que avons revitalisée et qui est au cœur de la cité. Si, hier, elle était un peu à la marge, aujourd'hui elle est au cœur de la cité, comme le bois de la Bâtie, par exemple.

Vous devez, en conscience, vous déterminer pour savoir si, aujourd'hui, on replante ces arbres. Cela a été dit: on en plantera plus, on en a déjà replanté passablement et on va en replanter encore. Alors, s'agit-il de prendre cette décision aujourd'hui, ou d'attendre quinze ou vingt ans pour faire exactement le même travail et mettre à disposition des utilisateurs de la plaine et des habitants de notre ville l'ensemble du projet? Mesdames et Messieurs, je n'ai entendu personne, sur aucun de ces bancs, remettre en cause le projet en tant que tel, le projet de faire de la plaine de Plainpalais un espace urbain destiné à la population.

Voilà deux cents ans, des carrosses se promenaient autour de la plaine, on avait posé des petits poteaux pour éviter qu'ils entrent sur la plaine. Aujourd'hui,

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

notre population s'accroît et a besoin d'espaces publics de qualité pour se divertir ou, s'agissant de la plaine, pour faire son marché ou vendre ses produits. C'est ce que nous vous proposons. J'entends bien qu'il y a un débat sur les arbres et, ma foi, c'est à votre Conseil municipal de décider si oui ou non il faut couper un certain nombre d'arbres. Si votre vote est positif, la décision sera remise entre les mains de la population, dès lors qu'il y aura un référendum. En tout état de cause, je me réjouis d'avoir ce débat sur le rôle des arbres dans notre cité et sur la régénération de ces arbres à destination de la population.

M. Alexandre Wisard (Ve). On a entendu nos collègues d'Ensemble à gauche dire qu'ils étaient divisés: je crois que c'est le cas de la plupart des groupes ici ce soir. Les Verts sont eux aussi dans cette situation, même si je suis l'auteur d'un rapport de minorité qui prône que l'on termine cette plaine de Plainpalais. Sans faire de l'ethnographie politique au sein des Verts, je dirai que, globalement, nous sommes partagés entre ceux qui aiment les arbres et qui pensent qu'il ne faut pas les couper, quitte à les laisser crever pendant quinze ou vingt ans sans pouvoir les remplacer, et ceux qui aiment aussi les arbres, mais qui pensent plus intelligent – je sais, c'est un peu biaisé! – de les remplacer déjà maintenant, de leur donner de meilleures conditions de vie. Je suis sûr que ce débat-là a eu lieu dans tous les groupes. Donc, il faudrait arrêter, ce soir, d'opposer les gentils, les méchants, les pro-arbres, les anti-arbres... Depuis 17 h, nous n'avons que ce genre de débats à la noix...

Pour ma part, j'ai envie de poser une seule question: est-ce qu'on termine ou non l'aménagement de la plaine de Plainpalais? Il faut savoir que, si on ne le termine pas, la perdante sera avant tout la population genevoise, puisque ces arbres vont crevoter gentiment, doucement, pendant quinze ou vingt ans, avec la bénédiction de certaines ou certains... En ce qui concerne les marchands, qui ont beaucoup de soucis, une majorité d'entre eux sont favorables à ce qu'on termine ces aménagements et une minorité y est défavorable.

Ici, j'invite la minorité à ne pas jouer avec le feu. En effet, avec cette proposition PR-994, on a les crédits pour remplacer les arbres, pour donner plus de place aux marchés, pour que les clients puissent déambuler de façon agréable dans les allées, et puis aussi, peut-être, pour changer les blocs électriques. J'ai cru comprendre que ces derniers n'étaient pas brillants actuellement, sans parler de l'eau, qui sort à 30° ou 40° par moments, alors que c'est l'eau du secteur.

Personnellement, avec les Verts, j'ai soutenu la deuxième étape des travaux. Cela a été un succès. Le 31 décembre, on a vu M. le maire, avec son petit chapeau et son mirliton, nous expliquer que c'était fabuleux, et c'est vrai que l'endroit revit. Avant, c'était une zone verte plutôt destinée aux chiens; maintenant, c'est

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

un endroit qui revient aux humains, et c'est tout à l'honneur de la Ville de Genève d'avoir réussi cet aménagement. Aujourd'hui, il faut le compléter, le terminer, pour qu'il continue à être vivant, en intégrant les demandes des marchands – marché aux puces, marchés de fruits et légumes. Mesdames et Messieurs, ne jouez pas avec le feu, parce que si on ne termine pas cet aménagement, il n'y aura que des perdants!

M. Adrien Genecand (LR). On a beaucoup parlé des arbres jusqu'à maintenant, mais assez peu de ce qui va nous pousser, quant à nous, à refuser cette proposition. En l'occurrence, c'est le coût. On a déjà dépensé plus de 40 millions pour aménager cette plaine de Plainpalais, qui est certes réussie. Pour ma part, je la trouve esthétiquement réussie, elle a d'ailleurs été primée et a reçu un Lièvre d'or suisse alémanique, mais ce n'est pas vraiment l'enjeu du débat.

Quand je m'y suis promené ce week-end, il ne m'a pas semblé que la foule attendait impatiemment le remplacement des arbres, respectivement des allées. Dans cette proposition, il est question de dépenser de nouveau 12 millions. Ici, je voudrais regretter que M. le maire ne nous ait pas présenté explicitement sa proposition d'amendement (*N.d.l.r.: voir l'amendement p. 5792.*), qui nous a été envoyée avec les documents de la session des 23 et 24 avril. Puisqu'on parle de cette proposition ce soir, il aurait été intéressant d'avoir des explications et de connaître la raison de cet amendement. Finalement, on nous propose donc de dépenser 12 millions, portant le coût du projet total à plus de 50 millions. Personnellement, je pense qu'on peut relativiser le succès de cet aménagement: à partir du moment où on y met de tels moyens, encore heureux qu'il soit réussi! Si, malgré les 50 millions, la plaine de Plainpalais avait été vide au retour du printemps, je pense que cela aurait été problématique!

Aujourd'hui, nous avons déjà dépensé 40 millions et la plaine est un espace de vie sur lequel la population genevoise a de nouveau du plaisir à s'installer. Pour reprendre les arguments de M. Dossan lors du précédent débat, je regrette à titre personnel qu'il n'y ait pas de plan B, pas d'alternative. J'aurais aimé qu'on nous présente une alternative, au-delà de payer pour enlever des arbres, une alternative dans laquelle on ajouterait cette troisième rangée et puis, au coup par coup, on remplacerait les arbres. Cela aurait été un peu mieux compris par la population. On parle de référendum: je pense qu'il n'y a pas vraiment à discuter là-dessus pour le moment, mais il est vrai qu'il sera un peu compliqué d'expliquer à la population qu'on va dépenser 12 millions pour couper les arbres. J'aurais donc aimé avoir une alternative, par exemple qu'on nous propose de finir la troisième rangée d'arbres, puis de remplacer les autres au fur et à mesure. Cela aurait peut-être été problématique en termes d'impact pour les utilisateurs, mais cela aurait eu le mérite de ménager la chèvre et le chou.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Quoi qu'il en soit, je rappelle que nous avons voté pour cette année 2013 un budget d'investissements qui est déjà largement entamé, alors que nous ne sommes pas encore à la moitié de l'année. Vu les autres projets qui doivent encore arriver, si nous voulons être cohérents par rapport à la décision que nous avons prise en décembre 2012, il convient de différer certains investissements. Pour nous, celui-ci, au-delà de la qualité du projet, doit être remis à plus tard. Il ne s'agit pas de le reporter dans quinze, vingt ou trente ans, mais de reconnaître que ce sera compliqué dans les cinq prochaines années en tout cas. Ensuite, au gré des opportunités, il vaudra peut-être la peine de remplacer les arbres, voire d'ajouter la troisième rangée. Mais, pour l'instant, pour nous ce sera non! Nous refuserons cette proposition!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutient, et avec conviction, ce projet. J'aimerais évoquer le rapport de minorité qu'a rédigé Alexandre Wisard, dont je partage vraiment le contenu, en tant que socialiste. En effet, s'agissant de ce projet, je pense qu'il faut savoir revenir au mérite des choses. Notre ville s'est enthousiasmée pour ce projet, les citoyennes et les citoyens fréquentent avec assiduité la plaine de Plainpalais, ils l'utilisent, ils se sont approprié cet espace. De plus, Alexandre Wisard l'a rappelé dans son rapport, le prix Hochparterre a été décerné à la Ville de Genève pour cet aménagement.

Pourtant, aujourd'hui, on entend qu'il aurait fallu faire autrement, qu'il aurait fallu présenter un plan B, que c'est bien, mais pas tout à fait... Mesdames et Messieurs, si le seul objectif que nous avons en Ville de Genève, c'est de ne jamais terminer nos projets, nous risquons – comme d'ailleurs le Canton, parfois – de nous voir décernés un prix d'exception. Ne jamais s'enthousiasmer pour les projets qu'on réalise, ne jamais les terminer, c'est avoir très courte vue.

Certes, nous avons entendu – Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand – qu'il y avait un problème de coût, mais c'est là une rengaine continuelle. Quand ce n'est pas le projet qui est mal ficelé, quand ce n'est pas le manque d'alternative ou de plan B qui est déploré, eh bien, on invoque les coûts. Mais, Mesdames et Messieurs, les plans B et les alternatives ont aussi un coût. Quand on réalise un projet, on ne l'effeuille pas au gré des envies de uns et des autres pour diminuer le coût, et élaborer un autre projet coûte aussi. En l'occurrence, quand on veut refuser un projet, il est facile, au lieu d'entrer dans le mérite des choses, de dire qu'il coûte cher.

Je rappelle qu'en commission des travaux et des constructions nous avons auditionné les organisations professionnelles. Celles-ci ont manifesté leur mécontentement devant ce discours continu sur les coûts, au mépris du mérite du projet. Les organisations professionnelles ont rappelé la valeur culturelle des projets

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

d'architecture et d'urbanisme. Les commissaires présents ont bien sûr tous hoché de la tête et compris le message. Pourtant, que fait-on, dès qu'on se retrouve en séance plénière? On refuse de terminer un projet qui a reçu un prix! Pour ma part, je pense que c'est irresponsable. Aujourd'hui, pour redonner un peu d'élan à notre canton, et pas seulement à notre ville, on doit admettre qu'on peut produire de la culture en soutenant des projets d'aménagement d'espaces publics, comme ici, ou des projets de construction. A un moment donné, ce discours continu sur les coûts et sur tout le reste révèle, à mon sens, une absence de volonté culturelle, et la Ville le paiera très cher si elle continue sur ce chemin!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Mesdames et Messieurs, bonsoir! (*Exclamations.*) Je fais partie de cette deuxième catégorie du groupe Ensemble à gauche, qui ne partage pas l'avis du rapporteur de minorité sur cet objet. Une partie de mon groupe votera donc avec moi contre l'abattage des arbres sains. Je vais vous expliquer pourquoi et, pour une fois, j'emploierai la première personne, afin justement de ne pas englober tout mon groupe et de prendre entièrement la responsabilité des propos que je tiendrai ce soir.

D'abord, je ferai un peu l'historique de ce qui s'est passé pour la plaine de Plainpalais, en remontant à 1996, année où le premier crédit a été voté par ce Conseil municipal. Il s'agissait de faire une étude pour le réaménagement de la plaine et la conseillère en charge, M^{me} Burnand, avait déposé une demande de crédit de 200 000 francs. En fin de compte, le Conseil municipal, qui ne voulait pas que les architectes, je cite, «s'en donnent à cœur joie», a coupé le crédit en deux et a voté un crédit d'étude de 100 000 francs, pour un aménagement efficace et minimal. Quelques années après, on a finalement dépensé presque 1 million. C'est dire que, chemin faisant, le Conseil administratif a revu ses ambitions à la hausse, passant ainsi par-dessus le désir émis à l'époque par le peuple que nous représentons, c'est-à-dire par le Conseil municipal.

Ensuite, on vote la deuxième étape, soit 11,93 millions. J'arrive dans ce Conseil au moment où on doit voter la troisième étape, et c'est là qu'en commission des travaux la réflexion du pourtour de la plaine – la partie que nous devrions voter ou non ce soir – pose déjà un problème. La commission a auditionné le SEVE à diverses reprises et elle était fort embarrassée. On a donc demandé au conseiller administratif – à l'époque, c'était M. Tornare qui était en charge du SEVE – de ne pas refiler la patate chaude, si je puis dire, au Conseil municipal, mais de prendre les devants et d'informer la population du fait qu'on allait abattre 168 arbres. Or il ne l'a jamais fait! Je me souviens d'ailleurs de la colère d'une commissaire socialiste, qui s'était levée et qui était partie en claquant la porte, reprochant à son magistrat de ne pas l'avoir fait. Certains ici s'en souviennent aussi, sans doute...

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Le consensus trouvé au moment de voter la troisième étape a consisté à prévoir une allée témoin. Le Conseil municipal, qui s'était déjà ému de l'abattage des arbres – car c'est en effet un sujet affectif – a demandé à ce que 20 arbres soient sauvés, et ils l'ont été, à grands frais. Nous avons donc demandé une allée témoin et le laps de temps nécessaire pour que la population puisse se positionner sur la question de l'abattage des arbres.

Depuis, le temps a passé et nous avons reçu la pétition P-271, munie de 2000 signatures. Je ne siège pas en commission des pétitions, mais quand une pétition arrive avec 2000 signatures il me semble qu'on devrait la traiter avec un peu plus d'attention. Un renvoi au Conseil administratif, ne serait-ce que pour qu'il en prenne acte, ne m'aurait pas paru inadéquat.

Quant à la proposition PR-994, elle nous revient avec un crédit de 12 millions – effectivement, ce dernier s'est un peu majoré, peut-être qu'en deux ans les coûts ont augmenté... Quoi qu'il en soit, la même question se pose et, pour ma part, la réponse que j'ai à apporter ce soir n'est pas différente de celle que je donnais en 2009, à savoir que je ne comprends pas... Je ne me vois pas, en tant qu'élue, expliquer à la population que nous allons investir 12 millions pour abattre 168 arbres qui sont sains, comme l'attestent deux rapports, dont un en 2008. A l'époque, nous avions déjà attiré l'attention du Conseil administratif et on nous avait dit qu'il fallait faire une étude racinaire. J'ai d'ailleurs eu l'impression d'être prise pour une sotte, quand on a essayé de me faire croire que ce que je comprenais n'était pas exactement ce qui était écrit... Donc, en 2008, première étude, puis cinq ans après, en 2013, une étude similaire répète que la majorité des arbres sont sains. En tant qu'élue, en tant que citoyenne de cette ville, je ne me vois pas expliquer à la population comment et pourquoi on va investir 12 millions pour abattre ces arbres.

Alors, vous me direz que, maintenant, il faut boire le vin tiré, qu'il faut le boire jusqu'à la lie. Mais je suis désolée – c'est certainement affectif – comme M. Genecand, je pense que la plaine de Plainpalais est actuellement parfaitement utilisable. Les marchands, quand nous les avons auditionnés, puis par courrier, ont exprimé leur mécontentement par rapport à cette allée témoin, qui apparemment ne satisfait pas la population. Par conséquent, ce soir, je pense que nous devons simplement en prendre acte, suivre le rapport de majorité et refuser cette proposition, en tout cas pour le moment.

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois ne peut que souscrire à ce qui a été dit par M^e Rumo et par M^{me} Pérez concernant ces arbres et ces propositions. Ce soir, Ensemble à gauche est divisé. Quant à nous, nous remarquons qu'il y a quand même des gens qui ont le sens des réalités et du bon sens, même si Dieu sait qu'on peut parfois se prendre de bec.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Prenons quelques chiffres, Monsieur le président. Je viens de faire un calcul, s'agissant des budgets alloués à l'aménagement de la plaine de Plainpalais. Tout le monde connaît la plaine de Plainpalais, vaste et morne étendue, couverte de brouillard en hiver... Elle fait 7,8 hectares environ. Si on divise le total final, soit 50 millions, par 7,8 hectares, cela nous fait quand même 6 410 000 francs l'hectare. M^{me} Pérez a fait un excellent rappel historique: on a commencé avec un crédit de 100 000 francs et on finit à 50 millions. C'est typique de la Ville! C'est toujours la même chose: on commence petit et on finit par la folie des grandeurs! Salluste, où es-tu?

Sachant qu'un hectare, c'est en gros un terrain de foot, comment peut-on arriver à un tel chiffre, à un tel délire? C'est la question, Monsieur le président. Est-ce que cela relève de la psychopathologie? Est-ce que cela relève de l'escroquerie – on pourrait parler d'escroquerie morale si cet argent n'était pas dilapidé... Je vois que M. Pagni appuie tout de suite sur son bouton, qu'il se sent visé... Peut-être est-ce bien qu'il se sente visé...

Le président. Surveillez votre langage, Monsieur, s'il vous plaît!

M. Denis Menoud. Oui, Monsieur le président. On nous parle de 12 millions pour planter 168 arbres. Mesdames et Messieurs, cela fait 71 429 francs l'arbre! Il faut être taré! Il faut être cinglé! Comment ose-t-on venir devant ce Conseil municipal? C'est un abus de pouvoir que de proposer cela, c'est un scandale permanent! Et, effectivement, nous sommes aussi victimes de tous ces technocrates que nous dénonçons du matin au soir, qui prennent le peuple pour un imbécile, qui disent toujours aux signataires d'une pétition, fussent-ils 2000, qu'ils n'ont rien compris! Et si on n'est pas content, qu'on soit Mouvement citoyens genevois, Union démocratique du centre, Ensemble à gauche, de toute façon, ils nous prennent pour des imbéciles!

Eh bien, malheureusement, ces imbéciles ont un représentant qui s'appelle le Mouvement citoyens genevois. Cela dérange! C'est une vérité qui dérange et je vous explique pourquoi. Lorsqu'on nous propose cette huitième merveille du monde à 50 millions qu'est la plaine de Plainpalais, de qui se moque-t-on? Les personnes qui votent ces crédits, celles qui les proposent, ont-elles déjà gagné le dixième, le centième de cette somme par leur propre travail? J'ai des doutes... (*Remarque de M. Holenweg.*) Monsieur le président, voilà, j'ai été provoqué...

Le président. Non, Monsieur, vous n'avez pas été provoqué! Continuez!

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M. Denis Menoud. Vous avez remarqué que M. Holenweg a parlé de Cahuzac: il provoquait le Parti socialiste... Quant à moi, ce n'était pas mon intention, mais, ma foi, s'il veut faire de l'auto-provocation... On ne parlera pas ici de DSK et d'autres, pour ne pas salir le Parti socialiste de manière inutile... Je disais donc que nous étions étonnés: comment les technocrates du SEVE arrivent-ils à proposer 71 400 francs...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Ce n'est pas le SEVE!

M. Rémy Pagani, maire. Ce n'est pas les arbres!

M. Denis Menoud. Bon, ce n'est pas les arbres, voilà... De toute façon, M. Pagani a toujours une carte dans sa manche. Vous avez tous lu cette fameuse bande dessinée *Lucky Luke contre Pat Poker*: il a toujours une carte à sortir pour dire que M. Menoud n'a rien compris, qu'on ne parle pas de cela... Toujours est-il que la réponse du technocrate au bon peuple, aux 2000 personnes qui ont signé cette pétition pour sauver leurs arbres, leur patrimoine, leurs repères, leur ville, est toujours la même: «Ah non! De toute façon, vous n'avez rien compris, nous, nous savons mieux que vous!»

En réalité, toutes ces propositions politiques, toutes ces sommes absolument délirantes, relèvent, Monsieur le président, d'une imposture permanente et systématique du Conseil administratif. Cela, nous ne pouvons pas l'admettre et nous ne l'admettrons jamais...

Le président. Monsieur le maire, vous vous asseyez, s'il vous plaît! Quant à vous, Monsieur Menoud, vous vous arrêtez un instant... Je vous ai demandé de surveiller votre langage: on ne peut pas accepter le mot «imposture». Donc, pour suivez, mais modérez vos termes!

M. Denis Menoud. Monsieur le président, nous ne sommes pas ici à un concours de belles lettres animé par M^e Marc Bonnant, grand linguiste et grammairien genevois. Ces mots sont les mots du peuple, le peuple pense comme cela... (*Exclamations.*) Cela vous déplaît, mais c'est ainsi que pense le peuple. La preuve, c'est que nous siégeons dans cette enceinte, que nous sommes dix-sept au Grand Conseil et que nous sommes nombreux partout ailleurs. Ce n'est pas par hasard.

Je reviens sur le mot «imposture», Monsieur le président. Il a une définition extrêmement précise dans le *Robert*, mais, à part cela, je n'ai pas parlé de

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M. Pagani, je le précise: j'ai parlé du Conseil administratif dans son ensemble... (*Protestations.*) Ils sont responsables...

Le président. Monsieur Menoud, soit vous surveillez votre langage, soit je vous arrête!

M. Denis Menoud. Si M. X du Conseil administratif veut faire une crise de paranoïa aiguë, soit, mais ce n'est pas mon sujet, Monsieur le président. Je m'adresse au plénum par rapport à deux budgets, l'un de 12 millions et l'autre de 50 millions. Je voulais donc dire que cette huitième merveille du monde, nous la refuserons. Merci de m'avoir écouté.

Le président. Monsieur le maire, je vous donne la parole.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je ne sais pas qui a le monopole de l'expression du peuple. En tout cas, il faut reconnaître humblement que nous devons être 80 conseillers ici présents, ou 100 députés au Grand Conseil, pour être l'expression du peuple. Je suis un démocrate, j'espère que vous le resterez, Monsieur Menoud: dire que vous êtes l'expression du peuple me paraît un peu abusif. Cela étant, il y a quand même des choses qu'il faut remettre à leur juste place.

Nous avons fait le calcul pour savoir à combien revenait, au mètre carré – et non en terrain de football – l'aménagement de la plaine de Plainpalais. C'est 500 francs le mètre carré. Toujours au niveau des chiffres, je rappelle aussi que la plaine rénovée nous rapportera quasiment 1 million de loyer par année. C'est donc aussi un investissement qui peut rapporter, je ne dis pas gros, mais qui peut rapporter.

En outre, il ne s'agit pas de 70 000 francs par arbre, vous le savez très bien. Pour satisfaire les demandes des commerçants et de la population, nous avons prévu, à intervalle régulier, des bancs, une fontaine, des bornes électriques... Les arbres seront plantés dans des fosses de façon à ce qu'ils soient protégés. A cet égard, je profite de parler de l'amendement que je vous présente. On a testé de grands cercles autour des arbres, mais les commerçants s'en sont plaints, et l'amendement permettra de réduire ces cercles et de mettre des grilles pour protéger les futurs arbres. Aujourd'hui, les arbres ne sont pas protégés, puisque les camionnettes, les passants, les poussettes écrasent les racines. Voilà, Monsieur Menoud, en ce qui concerne les faits. Vous avez beau les travestir...

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M. Denis Menoud (MCG). Oh, menteur! (Protestations.)

Le président. Monsieur Menoud, je n'accepte pas cela! Vous n'avez pas la parole et vous ne traitez pas M. le maire de menteur!

M. Denis Menoud. Je ne vais pas me laisser insulter, et puis quoi encore! (*Protestations.*) Je ne vais pas me laisser insulter parce que c'est le maire, je vous le dis tout de suite! (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Menoud, vous n'avez pas la parole!

M. Rémy Pagani, maire. J'ai dit que vous travestissiez les faits, car vous avez prétendu qu'il en coûterait 70 000 francs par arbre. Ce n'est pas vrai, Monsieur le conseiller municipal. Reportez-vous au travail des commissions. Ayez au moins la patience de vous reporter au travail des commissaires et au rapport, qui donne les faits. Si on veut faire de la bonne politique, Monsieur Menoud, on ne peut pas escamoter des faits pour son plaisir personnel, ou pour le plaisir du populisme! Je vous remercie de votre attention. (*Remarque de M. Menoud et brouhaha.*)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je parlerai au nom des Verts qui aiment les arbres... Mesdames et Messieurs, comment en sommes-nous arrivés là? M^{me} Pérez a fait l'historique du projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais, dont je vais rappeler quelques éléments. Tout d'abord, le projet lauréat du concours prévoyait trois étapes, cela a été rappelé. La première et la deuxième ont été votées par les Verts et la plupart des groupes de ce Conseil municipal. De l'avis de tous, c'est une réussite, qui a été primée, qui a été reconnue au niveau européen. C'est dire que ceux qui ont aimé le projet ont déjà su apprécier à leur juste valeur les étapes 1 et 2.

Ce soir, nous devrions voter la troisième étape, qui consiste – je suis désolé de la simplification, mais c'est ainsi qu'il faudra l'expliquer – à abattre les arbres restants, à refaire le drainage et à replanter des arbres pour 12 millions de francs. Pour notre part, nous ne pouvons pas partager la vision consistant à dire que cet abattage et ce replantage sont prioritaires aujourd'hui. Soyons honnêtes: aujourd'hui, parmi ceux qui fréquentent la plaine de Plainpalais, il y a ceux qui aiment l'allée témoin et ceux qui aiment les anciens arbres. Alors, la question va se jouer entre ceux qui veulent conserver les arbres existants, avec le charme qu'ils y trouvent, et ceux qui préfèrent l'espace un peu plus aseptisé, dirons-nous,

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

des allées témoin. Pour ma part, je préfère les anciennes allées de marronniers. Je les préfère d'autant plus après avoir vu le rapport du SEVE, qui dit que 60% des arbres sur la plaine ont une espérance de vie de plus de quinze ans.

C'est dire qu'il n'y a aucune urgence aujourd'hui à finir ce projet. On ne peut pas vouloir le finir juste pour la beauté du projet: ce dernier doit avant tout correspondre aux souhaits de la population et aux prestations demandées. Annoncer qu'on va abattre les arbres et en replanter d'autres, juste pour finir le projet, sera incompréhensible pour la population. Certes, je comprends ceux qui veulent le finir, je comprends que l'architecte ait envie de le finir, mais ce n'est pas forcément être au service de la population que d'engager ce crédit de 11 millions de francs.

De plus, je vous rappelle que le replantage des arbres ne garantit pas leur santé et leur vigueur à l'avenir. Combien de nouveaux plantages d'arbres a-t-on vu échouer en milieu urbain? Aujourd'hui, avec les taux de pollution qu'on connaît, les jeunes arbres ont parfois autant de peine à prendre qu'en ont les vieux à rester en vie. Il n'y a donc pas de garantie que ces allées témoin, qui ont l'air très belles aujourd'hui, ne connaissent pas les mêmes problèmes que les vieux arbres d'ici quinze ans.

Pour ces raisons, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser ce crédit. A terme, lorsqu'une partie des arbres auront disparu, d'ici quinze ans, nous pourrions effectivement penser à un replantage. Mais, aujourd'hui, vouloir abattre des centaines d'arbres juste pour finir le projet nous paraît excessif.

M. Laurent Leisi (MCG). Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites ce soir, je ne vais donc pas vous enfumer avec un énième discours sur la situation que nous vivons actuellement. La seule chose que je dirai, c'est que les arbres sont des êtres vivants. En abattre 168 est un scandale absolu! C'est un scandale dans notre République et il faut arrêter ce délire! Voilà tout ce que j'avais à dire.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Avec beaucoup moins d'emphase, je dirai que c'est évidemment une mauvaise idée. Encore une fois, nous sommes devant l'obligation de trancher, de choisir, d'arbitrer. Le Conseil administratif n'a pas eu le courage d'arbitrer et nous le ferons ici, ce soir, comme nous l'avons fait en commission. Ce projet n'est pas une urgence pour les citoyens de la Ville de Genève. Avec 12 millions, Mesdames et Messieurs, nous pouvons construire une crèche. Vous savez qu'en ce moment, à la commission des travaux et des constructions, nous étudions la surélévation de la crèche de Châteaubriand. Avec 12 millions, nous pouvons offrir un vrai service à la population, aux aînés, aux enfants. Je rappelle que les écoles nécessitent énormément de travaux en ce moment. Le défi est donc de reconnaître les priorités et le Parti démocrate-chrétien les a reconnues.

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Aujourd'hui, la priorité n'est pas l'abattage de ces arbres et l'aménagement des allées sur la plaine de Plainpalais.

Là, je rejoins M. Buschbeck: il est vrai que nous ne sommes pas là pour finir un projet à tout prix. Nous ne sommes pas là pour contenter un architecte ou un corporatisme. Nous sommes au service de toute la population, nous sommes là pour entendre le sentiment des Genevois. Certes, personne ne peut prétendre être le porte-parole de tous les Genevois, mais je crois que nous avons tous entendu les marchands – pas forcément la minorité d'entre eux – et les usagers, y compris vous et moi, qui passons dans les allées de la plaine: il est clair que les gens ne désirent pas forcément modifier ces allées maintenant et rendre la plaine encore plus stérile. Je vous demande donc, sans emphase, de refuser ces abattages, de comprendre le sentiment des gens qui aiment les arbres, et de mettre cet argent ailleurs, là où vraiment la société et les citoyens en ont besoin. Je vous remercie de votre attention et j'espère que le débat ne va pas durer trop longtemps...

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais évoquer la pétition P-271, puisqu'elle est liée à la proposition PR-994, et attirer l'attention des membres de ce Conseil sur ce qui figure dans le rapport, en page 16. Je ne lirai pas les conclusions des différents partis au sujet du projet de la plaine de Plainpalais, je vous laisse ce plaisir. Par contre, je lirai ceci: «Tous ces partis rejoignent toutefois le Parti démocrate-chrétien, qui exprime son souci plus général d'un abattage trop fréquent des arbres en ville de Genève et souhaite que cette pétition rende les autorités attentives à ce souci de la population.»

A ce propos, Monsieur le président, comme vous, je suis très souvent en ville et, puisque je circule plutôt en bus ou à pied, j'ai le temps de voir ce qui se passe. Cela me permet de dire qu'on a abattu trop d'arbres sans immédiatement les remplacer. J'habite à la route de Frontenex: on y a coupé des arbres et on ne les a remplacés que très récemment, cela a pris des mois. A la rue de la Croix-Rouge, il y avait de grands arbres, qui ont été coupés: on a désespérément attendu qu'on en replante d'autres. Ce problème ne concerne heureusement pas le nouveau magistrat, mais d'autres personnes, y compris des magistrats – je ne citerai pas de nom – qui ne se sont pas rendu compte qu'on coupait beaucoup d'arbres à Genève et que les gens étaient déçus.

Maintenant, par rapport à l'aménagement, à la vision, à la perspective urbanistique si bien décrite par M^{me} Valiquer Grecuccio, je vous invite, Monsieur le président, à aller au bout de la plaine de Plainpalais, du côté de la place du Cirque, et à regarder cette plaine à différentes heures, le matin de bonne heure, tard le soir, dans la journée... Vous verrez que l'actuelle perspective est déjà excellente. Il est probable que, si on devait achever les travaux prévus, la perspective serait un tantinet différente, mais je suis certain que beaucoup d'entre nous et beaucoup de

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

gens parmi la population considèrent que ce qui existe est déjà bien. Si, demain, un ou deux arbres doivent être remplacés, on les remplacera, mais en attendant cette éventualité on peut se contenter de ce qui existe, y compris sous l'angle de l'esthétique urbanistique. Ce d'autant que 11 millions, c'est plutôt cher!

M^{me} Mireille Luiset (MCG). En commission, j'ai déjà exprimé ce que je pensais de cet eugénisme végétal. Il faut oser dire les choses comme elles sont, lorsqu'on commence à abattre un arbre parce qu'il a quelques parasites... Les arbres qui perdent leurs feuilles sont souvent infestés de petites chenilles. Il paraît qu'il est impossible de les éradiquer sans gros moyens, la DCA, le napalm et autres... En réalité, il existe des produits phytosanitaires tout à fait biologiques, neutres, qui tuent les petites chenilles. Mais enfin, on veut abattre les arbres. Alors, si un de nos élus d'un certain âge attrape un mauvais rhume, va-t-on l'abattre et mettre un jeune homme à sa place? C'est le même type de raisonnement.

Cela pour dire que ces arbres peuvent être soignés, y compris ceux qui perdent leurs feuilles, et qu'il n'y a aucune raison d'abattre systématiquement des arbres sains, déjà acclimatés. Sans compter qu'il est un peu léger, au niveau démocratique, de mettre de côté l'opinion de 2000 personnes – c'est quand même un bon échantillonnage de la population – qui s'opposent à cet abattage. Il est également léger de vouloir remplacer des marronniers, qui fournissent un ombrage efficace, par des merisiers dont le feuillage ne pourra assurer qu'un faible ombrage. Par ailleurs, le merisier produit des cerises: tous ceux qui se sont trouvés sous un cerisier à la période des fruits savent que les cerises, cela tache! Les cerises, cela attire aussi les étourneaux, qui ressortent ce qu'ils ont mangé... Je ne sais pas si les marchands seraient ravis d'avoir cela au-dessus de leur étal, pas plus que les clients... Et, enfin, les noyaux de cerises, cela glisse sous les pieds!

Le merisier a une espérance de vie, en ville, d'environ quarante ans. Est-ce intelligent de remplacer un arbre qui a une espérance de vie de trente ans par un autre qui a une espérance de quarante ans? Je ne sais pas, mais je suis sûre que cet eugénisme végétal – je le maintiens – n'a absolument pas lieu d'être, qu'il coûte cher et qu'il n'est pas approprié. Lorsqu'on replante un arbre d'une certaine taille, on n'est absolument pas certain qu'il va reprendre. Donc, jouer à la roulette russe pour 12 millions, non, ce n'est pas le moment! On peut faire autre chose de notre argent, par exemple des centres pour aînés, des crèches, ou autres. Il y a des choses plus intelligentes à faire que de planter des merisiers et de trucher des arbres sains!

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre regrette le coût élevé de cette proposition, soit 12 millions pour abattre

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

168 arbres sains, comme cela a été dit lors de l'audition du responsable du SEVE – ma préopinante M^{me} Pérez l'a rappelé – afin d'achever un projet qui a déjà coûté plus de 40 millions. Il est affligeant de constater qu'une fois de plus il n'y a pas de plan B, comme l'ont relevé MM. Dossan et Genecand, et nous en reparlerons fort bientôt à propos de l'immeuble des Minoteries et du Grand Théâtre. L'Union démocratique du centre a voté au budget 2013 la limitation des investissements à hauteur de 110 millions de francs. Par conséquent, l'Union démocratique du centre refusera cette proposition, pour être cohérents avec ses votes précédents et ses engagements.

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, il est toujours intéressant à l'époque moderne de l'électronique – où tout est en ligne – de pouvoir lire à mon sujet, je cite: «Menteur, imposteur: quels quolibets! Que son auteur soit pendu!» Je répète: «Que son auteur soit pendu!» C'est M. Olivier Francey, journaliste de la *Tribune de Genève* qui écrit cela! (*Protestations.*) C'est une honte! Voici un imposteur de plus...

Le président. Monsieur Menoud!

M. Denis Menoud. Voici une personne qui se mêle, Monsieur le président... (*Protestations, chahut.*)

Le président. Monsieur Menoud, stop! Nous ne sommes pas là pour commenter ni *Facebook* ni autre chose! Chacun prend ses responsabilités. Vous porterez les attaques que vous voulez en dehors de cette enceinte, mais nous ne commenterons pas les remarques qui sont mises en ligne par certains, y compris certains d'entre nous dans cette enceinte! Je suis effaré par cela, je vous le dis, mais je vous interdis de commenter ici ce qui figure sur *Facebook*. Vous ferez ce que vous voulez en dehors de cette enceinte. Poursuivez, Monsieur Menoud!

M. Denis Menoud. Monsieur le président, lorsqu'on appelle à la vindicte populaire, lorsqu'on demande de «pendre» un élu du peuple et que celui qui le réclame est un journaliste de la *Tribune de Genève* censé prendre des notes... (*Huées.*)

Le président. Monsieur Menoud, nous ne réglons pas de comptes ici, dans cette enceinte...

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

M. Denis Menoud. Je suis désolé, cela fait partie du débat public moderne, et je voulais juste attirer l'attention de cette assemblée sur le fait que, demain, n'importe qui pourra être vilipendé par un journaliste médiocre demandant de pendre les gens! (*Protestations.*)

Le président. S'il vous plaît, je réclame un peu de calme. Nous n'allons pas commencer à commenter dans cette enceinte ce qui figure sur les réseaux sociaux. Il y a des choses qui ne sont pas acceptables et je les déplore, je le dis clairement, mais je vous laisse régler cela en dehors de cette enceinte!

La parole est à M. Alexandre Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Je ne vais pas revenir sur les dérapages verbaux de M. Menoud, qui ne regardent que lui... J'aimerais juste évoquer la grande solitude du magistrat Rémy Pagani... (*Exclamations et rires.*) Mesdames et Messieurs, vous êtes d'accord: il est inhabituel que je défende le magistrat Rémy Pagani, à l'égard duquel j'ai souvent la dent dure! Mais, ce soir, je le vois tout seul pour défendre ce projet. M. Pagani n'est pas plus méchant que vous et moi: couper des arbres, ce n'est pas rigolo, et on ne coupe pas des arbres sans raison. Aussi, comme je l'écrivais dans le rapport de minorité, je m'attendais à voir son collègue M. Barazzone le soutenir sur ce projet. J'ai reçu la carte de vœux 2013 de M. Barazzone – je l'en remercie chaleureusement – où figurait le losange de la plaine de Plainpalais, carte que les cinq magistrats ont utilisée. C'est formidable, la Ville a reçu un prix, on fait la fête à Plainpalais le 31 décembre, mais aujourd'hui, en avril, c'est la fête à Pagani, tout seul! Il se prend des jetons de partout, chez les Verts, dans ses propres troupes... Certes, je sais bien que dans six mois auront lieu les élections au Grand Conseil et que tout devient très compliqué, que ce soit les petits vieux ou les arbres! Mais il faut quand même reconnaître que, ce soir, c'est le bal des faux-culs!

Pour ma part, j'aurais quand même voulu que le magistrat en charge des arbres nous dise si ce projet avait du sens. Il a envoyé un petit missile dans les pattes de M. Pagani il n'y a pas longtemps, en disant que 80% des arbres étaient sains. Mesdames et Messieurs, allez les voir: les chiens pissent dessus, ils ont des moignons, à partir de juillet, comme le disait très bien M^{me} Luiset, des saletés de petits parasites commencent à manger les feuilles, et on veut continuer à les regarder dépérir pendant quinze ans! On ira leur mettre des petites gouttes de flotte en les regardant crever! Non, c'est le bal des faux-culs ce soir, on est à six mois des élections, il sera extrêmement difficile de faire passer des projets, même si ce soir nous en avons déjà voté pour 31 millions. Donc, j'aimerais maintenant avoir la position de M. Barazzone sur les arbres, puisque c'est l'élément central et que, ce soir, il y a 80 écolos dans ce parlement municipal! (*Applaudissements.*)

Proposition et pétition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais
et sauvegarde des arbres

Deuxième débat

Le président. Nous passons au vote de la proposition PR-994.

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée par 46 oui contre 20 non (5 abstentions).

Le président. Nous passons au vote de l'amendement du Conseil administratif, qui vous a été envoyé par courrier et que vous avez donc tous en main. (N.d.l.r.: Voir l'amendement p. 5792.)

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est refusé par 36 non contre 32 oui (3 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est refusée par 47 non contre 24 oui.

Le président. J'entends que M. Wisard demande le troisième débat. Celui-ci doit être accepté par le tiers des membres présents.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 29 oui contre 41 non (1 abstention).

Le président. Le troisième débat sur le rapport PR-994 A/B aura lieu ultérieurement.

Nous passons au vote de la pétition P-271.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont refusées par 35 non contre 34 oui.

Le président. La pétition P-271 est donc renvoyée au Conseil administratif.

- 6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 février 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 990 000 francs destiné à l'étude de la rénovation des façades sur cour et jardin, à l'adaptation des installations techniques, aux aménagements intérieurs et à la nouvelle muséographie de la Maison Tavel, située 6, rue du Puits-Saint-Pierre, parcelle N° 4839, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité (PR-951 A)¹.**

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie les 2 et 23 mai 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 20 mars 2012 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

Il convient de souligner que la Maison Tavel est un objet délicat du patrimoine de la Ville de Genève qui mérite une attention toute particulière tant du Service des bâtiments que du Musée d'art et d'histoire auquel elle est rattachée. Il s'agit en effet de conjuguer les enjeux et les défis liés tant à la restauration du patrimoine qu'à une nouvelle muséographie.

Présentation de la proposition

Il n'est pas inutile dans ce contexte particulier de rappeler que la maison Tavel est la demeure privée la plus ancienne de Genève. Comme le rappelle la proposition soumise à l'étude de la commission des travaux et des constructions, la première construction sur le site remonte probablement au XII^e siècle, mais la maison n'entre en possession des Tavel, riche famille de la noblesse locale, qu'à la fin du XIII^e siècle. Les Tavel ont reconstruit cette demeure suite à un incendie en 1334, prenant ainsi des allures de maison forte avec ses deux tourelles d'angle et de palais urbain. Elle est en effet considérée comme la plus belle demeure de la ville. Des modifications architecturales majeures interviennent au XVII^e siècle avec la démolition de l'une des deux tours. Classée monument historique

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 4866.

en 1923, elle est acquise 40 ans plus tard par la Ville de Genève qui la transforme en un musée de l'histoire urbaine et de la vie quotidienne genevoise.

Si la façade sur rue, avec ses têtes sculptées, a entièrement été restaurée en 2007, les façades dans les deux cours ne l'ont pas été en raison de l'urgence particulière de la sauvegarde de celle-ci. La couverture du musée doit quant à elle être étudiée et un diagnostic sur l'état des ferblanteries, établi. Soulignons également que le petit bâtiment situé dans la deuxième cour est sous-utilisé et que les possibilités d'exploitation, tant de la cour que de ce lieu, doivent être explorées. Les installations techniques doivent aussi être adaptées pour répondre aux exigences de la conservation et garantir notamment des températures stables. L'intérieur du musée n'a pas été rafraîchi depuis plus d'un quart de siècle. Certaines boiseries sont ainsi fendues, des tapisseries nécessitent une restauration. L'éclairage doit être repensé. Enfin, concernant les conditions de travail du personnel, les vestiaires et le réfectoire actuels sont insuffisants et les vestiaires hommes et femmes doivent être séparés. Les WC handicapés doivent être adaptés aux exigences actuelles.

Concernant la muséographie, une étude sur la Maison Tavel, en 2007, a permis de dresser un constat sur l'institution et de suggérer les conditions pour un nouveau concept muséal, s'orientant vers un Centre d'interprétation de la vie urbaine genevoise. Par ailleurs, la muséographie actuelle ne répond plus aux attentes des publics. Les salles manquent, par exemple, d'informations ou de propositions interactives. Il n'existe aucun support d'accompagnement.

On le voit; il s'agit d'un bel enjeu visant à établir un programme qui conjugue le projet architectural et le projet muséographique.

Séance du 2 mai 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et des sports, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et des sports, de M^{me} Nathalie Chaix, conservatrice à la Maison Tavel, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et de M^{me} Cindy Dulac-Lehmann, architecte au Service des bâtiments

M. Kanaan rappelle que la Maison Tavel, en tant que musée consacré à l'histoire genevoise, fait partie du groupe du Musée d'art et d'histoire. La modernisation de sa muséographie doit permettre de traiter du développement urbain de la ville. Il souligne que la Maison Tavel est liée à l'identité de la Ville de Genève. Elle assume un lien entre le passé et le présent et témoigne de l'histoire de Genève au sens large. Elle constitue une plate-forme d'échanges.

M. Meylan présente un plan de situation du rez-de-chaussée (cf. annexe 1). Il s'agit de repenser l'entrée dans le cadre de l'étude, ainsi que la zone d'accueil, les salles d'exposition, la cour et le jardin. Dans le jardin se situent le local du per-

sonnel et le pavillon, dont une réflexion sur leur utilisation doit aussi être menée. M. Meylan rappelle que les façades sur rue ont été restaurées en 2007. A cette occasion, les têtes sculptées qui ornaient la façade avaient été remplacées par des copies. Les têtes originales sont maintenant exposées à l'intérieur du musée. Les nouveaux travaux consistent à reprendre les façades de la cour et du jardin (cf. annexes 2 et 3), qui n'ont pas été restaurées la première fois, comme je l'ai rappelé précédemment. Les crépis sont partiellement décollés et les enduits de finition marqués. La pierre de taille des façades sur cour souffre de la proximité des cuisines du café de l'Hôtel-de-Ville, notamment des installations frigorifiques et de la ventilation. Les installations techniques constituent aussi un grand problème pour ce bâtiment protégé, mais son affectation impose de contrôler le climat en veillant au confort du personnel et aux conditions de conservation des pièces exposées. En même temps, il ne faut pas que le climat intérieur affecte le bois et le moëllon qui structurent la maison. Parmi les interventions qui devront faire l'objet d'un compromis satisfaisant à trouver, figure la création d'un sas d'entrée, destiné à atténuer les variations de température, et le statut thermique de la toiture. La charpente date de plusieurs siècles. En outre, des travaux d'aménagement intérieur devront aussi être menés.

M^{me} Chaix, quant à elle, rappelle que depuis 1986, la Maison Tavel est un musée consacré à l'histoire urbaine et à la vie quotidienne. Elle reçoit jusqu'à 46 000 visiteurs par an. Le lieu conservera sa fonction de représentation de l'histoire de la ville, mais la muséographie actuelle, qui date de 26 ans, doit être revue pour répondre aux attentes du public. Elle souligne notamment le manque de supports d'accompagnement moderne pour les visiteurs. Elle souhaite proposer un parcours chrono-thématique autour de grands axes consacrés à l'urbanisme, aux domaines socio-économiques et culturels, du Moyen-Age jusqu'aux grands enjeux futurs. La Maison Tavel ne disposant pas de collection propre, c'est le Musée d'art et d'histoire qui fournira la plupart des objets exposés. L'intention est de déployer une vaste iconographie illustrant l'histoire de Genève, mais aussi des objets des arts appliqués. Une collaboration est prévue avec le Centre d'iconographie genevoise. En adoptant un parti pris historique, M^{me} Chaix souhaite traiter de problématiques liées aux questions de fermeture et d'ouverture. A titre d'exemple, elle mentionne la ville d'accueil, la ville internationale, l'extension de la ville au-delà des fortifications. Elle souligne que l'idée générale est que les objets exposés servent à illustrer un discours attrayant et didactique pour permettre aux touristes et aux Genevois de comprendre l'histoire de la ville. La muséographie prend comme base la typologie intérieure du bâtiment. L'exposition permanente sera organisée sur les différents niveaux et subdivisée en 29 sections : le sous-sol sera dédié aux antiquités et au Moyen-Age. On y présentera notamment des pièces provenant du couvent des cordeliers de Rive. Les sections du rez-de-chaussée seront consacrées à la Réforme, le 1^{er} étage au XVII^e siècle, dont l'Escalade, les industries, la banque, l'imprimerie. Le 2^e étage passera en revue le XVIII^e et le XIX^e siècles et ébauchera le XX^e, alors que les

grands enjeux contemporains seront exposés autour du Relief Magnin dans les combles. M^{me} Chaix insiste sur la nécessité de doter la Maison Tavel de supports d'accompagnement à la visite: elle évoque des panneaux explicatifs en français et en anglais, des légendes, des repères chronologiques, des audio-guides, des plans d'accès, des supports audio-visuels, des tablettes tactiles et des bornes interactives. Des animations seront aussi organisées pour le jeune public. M^{me} Chaix mentionne aussi le projet d'une convention avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport visant à rendre obligatoire la visite de la Maison Tavel dès la 4^e primaire.

Enfin, M. Meylan présente le récapitulatif des coûts, en soulignant l'importance du poste d'architecte qui aura la responsabilité du pilotage technique et architectural des travaux, et du poste consacré à la scénographie qui fera l'objet d'un appel d'offre séparé. Le calendrier indicatif prévoit le lancement d'un appel d'offre pour l'architecte mandataire en 2012, le dépôt de la requête en autorisation de construire un an après, le crédit de réalisation en octobre 2013 et le démarrage des travaux en septembre 2014, pour une durée de 12 à 18 mois.

En conclusion, M. Kanaan souligne qu'il a été frappé par la quasi absence, à Genève, de compétences en matière de scénographie et de muséographie. Il s'agit pourtant de métiers qui permettraient de valoriser les collections des musées municipaux auprès du grand public. L'enjeu est important, sachant que cela touche à l'attractivité de Genève qui est en concurrence avec d'autres villes. C'est pourquoi, à moyen terme, il souhaite profiter de l'opportunité de prochains départs à la retraite dans les institutions muséales pour engager des personnes compétentes dans ces domaines. Sur le concept muséographique de la Maison Tavel, M. Kanaan souligne que la présentation de M^{me} Chaix résulte d'une pré-étude; l'appel d'offre séparé pour la scénographie vise précisément à développer cet aspect du projet. Enfin, M. Kanaan évoque la collaboration en développement entre les musées publics et privés de la Ville. Parmi ces derniers, il mentionne, à titre d'exemple, le Musée international de la Réforme. Une signalétique commune est envisagée.

Questions des commissaires

Un commissaire prend acte du fait que le Relief Magnin restera à la Maison Tavel et qu'il ne sera donc pas déplacé dans la surélévation du Musée d'art et d'histoire. S'agissant du projet muséographique qu'il juge séduisant, il observe que la demande de crédit met en évidence les investissements pour les travaux et le travail de conception de la scénographie. Il a d'ailleurs été étonné de voir apparaître un poste «experts divers» dans le récapitulatif des coûts. Il suggère de doter le Musée d'art et d'histoire d'une ligne budgétaire sur le compte 318 permettant de lancer des mandats et des études de réflexion muséographique. M. Kanaan est d'avis que la scénographie de base, celle qui vise à doter un musée d'un équi-

pement permanent, relève des investissements, alors que la scénographie d'une exposition temporaire relèverait plutôt du budget de fonctionnement. Il estime cependant qu'une réflexion normative devra être menée à ce sujet, car les limites ne sont pas toujours claires sur ce qui relève de l'un ou de l'autre type de financement. Il signale que la ligne 318 du Musée d'art et d'histoire est consacrée aux expositions temporaires prenant place au Musée Rath et non aux salles permanentes du Musée d'art et d'histoire. Il annonce que tôt au tard, le Conseil municipal sera saisi d'une demande de crédit d'acquisition pour les musées genevois qui comprendra un concept de politique muséale. Il appelle de ses vœux un débat sur cette question au Conseil municipal, pendant la présente législature encore.

Une commissaire demande si une collaboration est envisagée entre la Maison Tavel et la Maison de l'architecture. Elle souhaiterait aussi savoir s'il serait envisageable de montrer à la Maison Tavel des portions de la maquette de la ville de Genève. M. Kanaan estime souhaitable d'associer à la réflexion sur la Maison Tavel d'autres institutions et associations concernées par l'histoire urbaine de Genève. Il faut seulement discuter de la forme de ces collaborations. S'agissant de la maquette, M. Kanaan est d'avis que, pour répondre à la question, et imaginer la faisabilité d'une telle exposition, il importe de réfléchir à la place du contemporain dans le projet muséographique de l'institution. M. Meylan tient à rappeler que la maquette de la ville est d'abord un outil de travail sur lequel le Service d'urbanisme travaille presque quotidiennement. La Maison Tavel étant plutôt petite, cela peut poser problème, car la maquette doit pouvoir être disposée de manière à pouvoir l'observer de différents angles. Toutefois, M. Meylan n'exclut pas que des portions de la maquette soient exposées de temps en temps hors les murs.

Un autre commissaire souhaite en savoir plus sur la fréquentation de la Maison Tavel. M^{me} Chaix a enregistré une légère hausse en 2011, mais la fréquentation moyenne est d'environ 45 000 personnes par année, avec des pointes à 10 000-12 000 personnes, surtout des touristes, entre juillet et août. Les taux de fréquentation des expositions temporaires sont variables. Leur succès est assez relatif. M^{me} Chaix estime que les visiteurs étrangers ne sont pas assez bien reçus; c'est pourquoi elle demande à développer les supports d'accompagnement en plusieurs langues. Pour fidéliser le public genevois, elle souhaiterait mettre en place un programme d'animations et de manifestations. Ce même commissaire s'interroge sur le rôle de la Commission des monuments, de la nature et des sites sur le projet de rénovation du bâtiment. M. Meylan estime que la marge de manœuvre dont dispose la Ville est limitée pour un bâtiment bénéficiant d'un tel degré de protection. Il s'attend à une discussion importante au sujet du projet d'aménager un sas à l'entrée. Ce commissaire enfin se demande si la Maison Tavel va fermer pendant les travaux et pendant combien de temps. M. Meylan n'est pas encore en mesure de répondre avec précision. Il rappelle que, en 2007, pendant les travaux de restauration de la façade côté rue, le musée était resté ouvert. Les travaux de

l'enveloppe ne devraient donc pas exiger de fermeture. Par contre, les travaux d'intérieur exigeront au moins des fermetures par étage.

Un commissaire souhaite savoir quant à lui combien ont coûté les travaux précédant l'ouverture du Musée, en 1986, et s'ils ont été amortis, et si le projet aura un impact sur les coûts de fonctionnement. Concernant les premières questions, une réponse écrite a été communiquée par le Service des bâtiments ultérieurement selon laquelle le crédit portant sur la transformation et l'aménagement en musée de la Maison Tavel a été voté le 27 mars 1979; il a fait l'objet du rapport N° 239-A. Le montant voté s'élevait à 14 850 000 francs et le montant des dépenses à 18 531 459,30 francs. Ce crédit est bouclé depuis le 31 décembre 1995. Le montant des amortissements au 31 décembre 2011 était de 18 531 459,30 francs, le solde à amortir et au bilan étant donc de zéro franc. M^{me} Chaix répond par la négative quant à la deuxième partie de la question, mais en soulignant que cela devrait affecter l'activité de médiation du Musée d'art et d'histoire. Le coût actuel du fonctionnement de la Maison Tavel est inférieur à 400 000 francs. L'institution fonctionne avec un poste à 80% et un poste à 50%; de son côté, le Musée d'art et d'histoire met à disposition 30% de temps de médiation. Un autre commissaire prend acte qu'il n'y aura pas de poste de travail créé à la Maison Tavel à la suite de la réalisation de ce projet et que les ressources proviendront du Musée d'art et d'histoire.

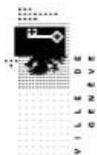
Un dernier commissaire souhaiterait connaître l'affectation précise de la Maison Tavel. A sa connaissance, il s'agissait d'une maison genevoise témoin. Il souhaite savoir s'il existe un règlement ou une loi sur l'affectation de cette institution. M. Kanaan répond que la Maison Tavel est affectée à l'histoire de Genève au sens large, le domaine international n'étant qu'une facette de l'ensemble.

Séance du 23 mai 2012

Vote de la commission

La commission accuse réception de la réponse sur le coût de la transformation et aménagement en musée de la Maison Tavel, voté par le Conseil municipal le 27 mars 1979 (cf. point 4). La proposition PR-951 est donc acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 MCG et 1 UDC) et 1 abstention (UDC). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

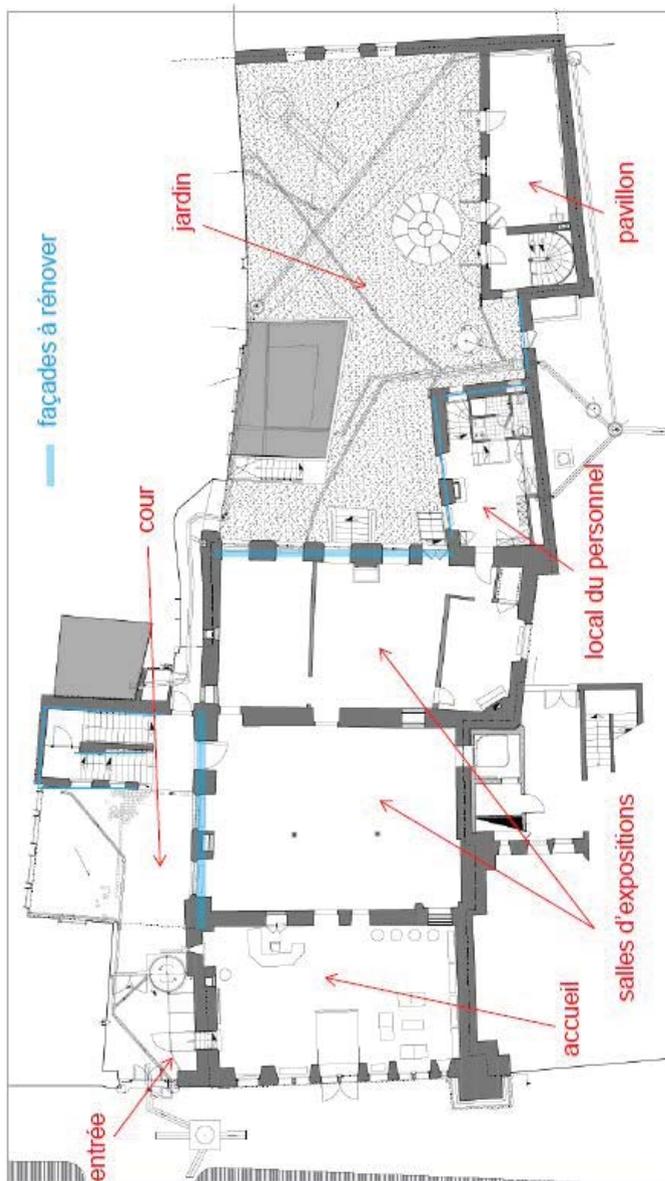
Annexe 1



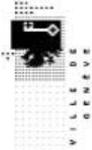
2.

SITUATION

Plan du rez-de-chaussée



Annexe 2



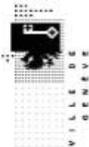
5.

FACADES SUR COUR ET JARDIN

Etat actuel



Annexe 3



6.

JARDIN ET PAVILLON
Etat actuel



Premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, je voudrais saluer l'excellence de ce projet. On réalise un projet d'architecture en rénovant ce bâtiment, qui évidemment mérite toute notre attention patrimoniale, tout en conjuguant cette rénovation à un nouveau projet de muséographie, donc en articulant le bâtiment comme tel avec un projet intéressant au niveau culturel. Voilà de quoi il s'agit avec ce projet de restauration de la Maison Tavel. Je ne reviendrai pas sur le contenu de la muséographie puisqu'il a été largement exposé dans mon rapport. Je dirai simplement, au nom du groupe socialiste, que nous nous réjouissons de conjuguer intérêt architectural, questions patrimoniales et projet de musée, soit intérêt pour la culture au sens large du terme.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je remercie tout d'abord la commission des travaux et des constructions, qui a fait un examen très attentif de cette proposition. Comme l'a dit M^{me} Valiquer Grecuccio, c'est un projet plus que bienvenu puisqu'il allie effectivement une rénovation architecturale et technique à un projet muséographique. Cela dit, par souci de transparence et pour montrer que le Conseil administratif suit ses propres recommandations – en l'occurrence, malheureusement pour ce projet – je vous informe qu'il fait partie des projets que nous avons mis en attente, lors de nos arbitrages en matière d'investissements. Certes, c'est un signal positif pour la Maison Tavel et pour les usagers que de voter cette proposition, cela montre un soutien de principe, mais nous n'activerons pas ce crédit tout de suite. Nous le ferons d'ici quelques années, quand la situation le permettra. Les arbitrages ont été faits et nous nous y tenons.

M. Robert Pattaroni (DC). En tant que doyen de cette assemblée, j'ai l'avantage d'avoir vu évoluer Genève plus longtemps que d'autres. Je me souviens de l'ancienne Maison Tavel: lorsqu'on nous avait demandé s'il fallait la rénover, nous avons répondu oui, évidemment. Mais ensuite, Monsieur le président, j'ai déploré le résultat... Comme d'autres, je voyage, notamment en Italie. En Italie, on monte un échafaudage, on rénove, puis, lorsqu'on enlève l'échafaudage, c'est tout neuf, mais on a l'impression que rien n'a été fait, parce que ce sont des artistes qui interviennent. Par contre, à Genève, on dirait que c'est Walt Disney qui a rénové la Maison Tavel! Alors, j'espère que le prochain architecte sera quelqu'un d'habilité à faire cette rénovation et que la nouvelle Maison Tavel sera bien mieux que celle que nous avons actuellement!

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (60 oui et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 990 000 francs destiné à l'étude de la rénovation des façades sur cour et jardin, à l'adaptation des installations techniques, aux aménagements intérieurs et à la nouvelle muséographie de la Maison Tavel, située 6, rue du Puits-Saint-Pierre, parcelle N° 4839, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 990 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 14 362 800 francs:

- un crédit de 13 684 000 francs destiné à la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation et la transformation du bâtiment parascolaire existant, situés à l'école des Croupettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 382 000 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire (mobilier et équipement), des locaux parascolaires (mobilier et cuisinette) et d'une salle d'éducation physique/polyvalente (mobilier, jeux et équipements) situés à l'école des Croupettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité;
- un crédit de 296 800 francs destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment situé à l'école des Croupettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-969 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Maria Pérez.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 juin 2012. Sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, la commission l'a étudiée lors des séances des 5 septembre et 17 octobre 2012. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

Rappel de la proposition

Ce projet répond aux besoins scolaires et parascolaires en proposant des locaux adaptés.

¹ Proposition, 298.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

Au départ, son coût était de 8,5 millions, mais le programme ayant évolué en fonction de besoins avérés, il se monte actuellement à 14 millions. L'évolution du programme et des coûts correspond à l'adjonction d'éléments au projet initial. Il passe d'une simple salle de gymnastique, ajoutée au complexe scolaire comme un élément isolé, à une construction englobant sous un seul toit tous les équipements utiles à long terme pour compléter l'ensemble scolaire des Croupettes et couvrir les besoins du quartier. (Voir la note relative aux changements de programmes ci-jointe).

Cet objet contribue également à répondre à la motion M-796: promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité.

Il s'agit de rénover le bâtiment de l'école enfantine, situé à l'ouest de l'école des Croupettes, pour y réaménager les locaux existants du service parascolaire et y intégrer un nouveau restaurant scolaire ainsi que des locaux de musique. Une salle de gymnastique polyvalente sera construite au-dessus du bâtiment existant.

Les locaux actuels ne seront pas accessibles pendant les vingt mois que vont durer les travaux.

Séance du 5 septembre 2012

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M^{me} Adriana Lascano Christe, responsable de projet au Service d'architecture, ainsi que M. Laurent Vuilleumier, architecte mandataire

La conception du projet s'est déroulée sur 3 ans, en mobilisant 8 équipes d'ingénieurs. Aujourd'hui le complexe des Croupettes est composé de 4 bâtiments: l'école primaire, construite en 1902, où se trouvent actuellement la salle de gymnastique et le restaurant scolaire, une extension construite en 1994, l'ancienne école enfantine où se déroulent actuellement les activités parascolaires, construite à la fin du XIX^e siècle, ainsi qu'un pavillon dit «provisoire» posé en 1954.

Le contexte qui justifie le projet est le suivant: l'école des Croupettes compte actuellement 450 élèves en moyenne. Les besoins scolaires et parascolaires ont changé au fil du temps, mais pas les équipements qui ne sont plus adéquats. En parallèle, les habitants des Grottes réclament des infrastructures de quartier. Afin de répondre à ces besoins, les nouveaux locaux ont été conçus de façon à être utilisés de manière polyvalente. La salle de gymnastique doit également répondre aux nouvelles normes de sécurité et d'enseignement. La salle de gym actuelle est trop exigüe et vétuste, cela fait 20 ans que l'on envisage de la remplacer. Le même constat vaut pour le réfectoire situé en sous-sol de l'école. Le nouveau

restaurant aura une capacité accrue et sera beaucoup plus accueillant, car situé au rez-de-chaussée, en lien direct avec le parc des Croupettes. Quant aux actuelles salles du parascolaire, mal sécurisées et mal isolées, elles exigent une rénovation profonde. Six locaux de musique insonorisés seront ajoutés au complexe. Ceux-ci, ainsi que la salle de gymnastique et le restaurant, sont conçus pour répondre à des demandes extérieures. La salle de gymnastique sera à la disposition de sociétés sportives, mais aussi associatives. Sa capacité est de 250 personnes debout ou 150 assises. Une petite cuisine sera aussi aménagée à son niveau. Le restaurant pourra être subdivisé en trois espaces différents.

Choix architectural

Le projet s'inscrit dans un parc qui intègre la grande pénétrante verte de la rive droite de Genève. Le projet prévoit d'étendre la pénétrante jusque sur l'emplacement actuel du pavillon provisoire. En construisant en surélévation, les architectes font l'économie du périmètre du concours pour laisser plus d'espace au parc, jusqu'au bord de l'avenue Baulacre.

La surélévation est décrite comme une table posée au-dessus du bâtiment actuel. Elle reposera sur des pieds qui s'enfonceront dans le sol suivant la méthode des micro-pieux. La salle polyvalente (30 x 16 x 7 m) sera ainsi entièrement indépendante structurellement et isolée du point de vue sonore. Le projet prévoit aussi de renforcer la structure du bâtiment actuel.

En ce qui concerne le choix du revêtement de façade, celui-ci s'est porté sur une maille dorée de métal déployé qui permettra d'unifier les deux volumes et de les faire dialoguer avec la végétation. Ce choix permettra également de créer des jeux de transparence facilitant l'intégration de l'ensemble dans l'espace du parc. Pour l'ensemble des interlocuteurs de la commission, il est improbable, voire impossible que des enfants parviennent à grimper sur cette structure.

Tous les locaux sont bien sûr accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Energie

Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit permettront d'alimenter une pompe à chaleur et de produire même un surplus d'électricité, promettant ainsi de hautes performances énergétiques pour ce bâtiment.

Concertation

Un représentant du contrat de quartier a suivi tout le processus du concours. Des discussions ont eu lieu avec la maison de quartier, le Département de l'ins-

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

truction publique (DIP) a été consulté, ainsi que les responsables du parascolaire, du réfectoire et les enseignants. Le conseil d'établissement est également au courant de l'existence du projet et sera plus précisément informé dès le dépôt du projet auprès de la commission des travaux et des constructions.

Discussion et vote

La discussion a été entamée le 5 septembre 2012, puis la commission a réservé son vote dans l'attente de diverses informations complémentaires, annexées au présent document, soit:

- le programme du concours;
- la note explicative concernant le changement de programme;
- le devis général CFC du 4 avril 2012.

La délibération a repris le 17 octobre 2012.

Le groupe Ensemble à gauche estime que ce projet est nécessaire au quartier et se réjouit qu'une partie du budget soit consacrée à une centrale photovoltaïque.

Les Verts souhaiteraient auditionner M. Pagani sur cet objet et rappellent que les montants annoncés au début étaient de 8,5 millions alors que, à présent, le projet coûte 14 millions. Ils pensent que ce projet a été mal géré par la Ville. Le problème est l'évolution des chiffres qui passent de 8,5 millions à 14 millions.

Le Mouvement citoyens genevois votera le projet mais proposera un amendement pour supprimer le maillage. Le projet est certes séduisant, mais la maille du revêtement présente des risques selon un commissaire du Mouvement citoyens genevois et le coût général est exorbitant.

Le Parti socialiste estime que la Ville a certaines obligations à respecter dont fait partie la restauration des écoles et se déclare prêt à voter. En ce qui concerne le maillage, il propose une recommandation indiquant que «ce maillage ne doit pas être dangereux pour les enfants».

Le Parti libéral-radical votera le projet du bout des lèvres et rappelle que personne ne sait si les coûts indiqués sont les justes prix. Il ajoute que la commission attend encore la grille comparative de M^{me} Charollais.

Le président passe au vote de la recommandation. Celle-ci est acceptée par 8 oui (3 S, 2 EàG, 2 UDC, 1 MCG) contre 4 non (1 DC, 3 LR) et 3 abstentions (2 Ve, 1 MCG).

Recommandation:

Le maillage du revêtement de façade ne doit pas être dangereux pour les enfants.

5848

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

Le président fait voter la proposition PR-969. Celle-ci est acceptée par 11 oui (3 S, 2 EàG, 1 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 3 non (2 Ve, 1 UDC) et 1 abstention (UDC). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

5849

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes



CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE
A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE

PARC DES CROUPETTES
EQUIPEMENT SCOLAIRE ET PUBLIC

ECOLE DES CROUPETTES - RUE BAULACRE 2 - 8
M 73 PL

PROGRAMME DU CONCOURS

DOCUMENT : 1.11.01

Genève, le 8.10.09

TABLE DES MATIERES

1 CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

- 1.00 Préambule
- 1.01 Organisateur, Maître d'Ouvrage et secrétariat
- 1.02 Genre de concours et procédure
- 1.03 Bases réglementaires
- 1.04 Conditions de participation et modalités d'inscription
- 1.05 Prix et mentions
- 1.06 Suite du concours
- 1.07 Procédure en cas de litige
- 1.08 Critères d'appréciation
- 1.09 Jury
- 1.10 Calendrier du concours
- 1.11 Documents remis aux participants
- 1.12 Documents demandés aux participants
- 1.13 Questions au jury et réponses
- 1.14 Remise des projets, des maquettes, identification et anonymat
- 1.15 Propriété des projets
- 1.16 Exposition publique des projets

2 CAHIER DES CHARGES

- 2.01 Situation
- 2.02 Photo aérienne
- 2.03 Périmètre du concours
- 2.04 Objectifs du concours
- 2.05 Terrain, dispositions légales dans le périmètre du concours
- 2.06 Bâtiments existants composant le groupe scolaire
- 2.07 Végétation et domaine public
- 2.08 Concept énergétique
- 2.09 Développement durable
- 2.10 Projet de concours sans variante
- 2.11 Visite des lieux

3 PROGRAMME

- 3.01 Introduction et principaux objectifs du programme
- 3.02 Caractéristique des locaux
- 3.03 Programme des locaux

4 APPROBATION DU JURY

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)
Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

5851

1 **CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE**

1.00 **PREAMBULE**

Présentation générale

Le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève (DCA) organise un concours d'architecture à un degré afin de choisir un projet pour la construction d'un équipement à usage scolaire et public dans le parc des Croupettes à Genève, rue Baulacre 2 – 8.

Projet

Il s'agit de concevoir une salle d'éducation physique polyvalente ainsi que des locaux pour la pratique de la musique électrique. Le projet, en relation avec le parc public et le quartier des Grottes, vient compléter le complexe scolaire des Croupettes.

Budget

Le montant des frais de construction est estimé à environ CHF 6'857'000 TTC.
Ce montant inclut les CFC 1, 2, 3, 4, 5 et 9, non compris honoraires et frais administratifs et financiers de la Ville de Genève.

1.01 **ORGANISATEUR, MAITRE D'OUVRAGE ET SECRETARIAT**

L'organisateur et le Maître de l'Ouvrage sont la Ville de Genève.

L'adresse de l'organisateur est la suivante :

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement
Unité logistique
Madame Véronique Bertrand
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1204 Genève
e-mail : veronique.bertrand@ville-ge.ch

1.02 **GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE**

Il s'agit d'un concours de projet d'architecture en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142, édition 1998.

La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

1.03 **BASES REGLEMENTAIRES**

La participation au concours implique, pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du Règlement SIA 142, édition 1998, du présent document, des réponses aux questions et des prescriptions mentionnées ci-dessous.

Prescriptions internationales :

Accord sur les Marchés Publics (AMP) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC/WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Crochettes

Prescriptions nationales :

Loi fédérale sur le Marché Intérieur (LMI) du 6 octobre 1995 ;

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA) : normes, règlements et recommandations en vigueur ;

Prescriptions découlant de la législation fédérale sur le travail et concernant les locaux pour le personnel.

Prescriptions cantonales :

Accord intercantonal sur les marchés publics (L 6 05) du 25 novembre 1994 modifié le 15 mars 2001 ;

Règlement concernant les mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction – L 5.05.06 ;

Règlement genevois sur la passation des marchés publics liés à la construction du 17 décembre 2007 (L 6 05.01) ;

Loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, consultable sur le site Internet « <http://www.geneve.ch/legislation/welcome.html> » ;

Règlement d'application de la Loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05.01) du 27 février 1978, consultable sur le site Internet <http://www.geneve.ch/legislation/welcome.html> ;

Association des établissements cantonaux contre l'incendie (AEAI) : normes et directives de protection incendie en vigueur.

1.04 CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITES D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert à tous les architectes ou à des groupements d'architectes. Les concurrents doivent être établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- être porteurs, à la date d'inscription au présent concours, du diplôme de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG/E AUG), des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne et de Zürich (EPF), de l'Académie d'architecture de Mendrisio, des Hautes écoles spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence ;
- être inscrits, à la date d'inscription au présent concours, dans un registre professionnel : Registre des architectes A ou B du REG (Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens), Mandataires Professionnels Qualifiés (MPQ) ou dans un registre équivalent.

Lors de leur inscription, les concurrents fourniront, les attestations suivantes demandées à l'article 32 du règlement cantonal (L 6 05.01) :

- justifiant qu'il est inscrit au registre du commerce de son siège social ou dans un registre professionnel depuis 3 ans au moins ;
- justifiant que la couverture du personnel en matière d'assurances sociales est garantie conformément à la législation en vigueur à son domicile et qu'il est à jour avec ses paiements (AVS, AI, APG, AC, AF, LPP, LAA) ;
- certifiant qu'il est signataire d'une convention collective applicable à Genève, ou qu'il a signé auprès de l'Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail (OCIRT, tél. 022. 388.29.29 – fax 022. 388.29.69) un engagement à respecter les usages de sa profession en vigueur à Genève ;
- justifiant qu'il s'est acquitté de ses obligations en matière d'impôts à la source retenus sur les salaires de son personnel étranger ou qu'il n'est pas assujéti à cet impôt.

Les membres d'un groupe ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion. De même, les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe.

Dans le cas d'un groupement d'architectes associés permanent, c'est-à-dire installé depuis au moins un an à la date de l'inscription au présent concours, il suffit que l'un des associés remplisse les conditions de participation.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Crochettes

Dans le cas d'un groupement temporaire d'architectes, c'est-à-dire installé depuis moins d'un an à la date de l'inscription au présent concours, tous les membres du groupement doivent remplir les conditions de participation.

Un employé peut participer au concours sur présentation de l'attestation de son employeur.

Cependant, aucun des participants (associé et/ou collaborateur) ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du Règlement SIA 142 qui impliquerait son exclusion du concours :

Les pièces justifiant le respect des conditions de participation énoncées ci-dessus devront être jointes à la demande d'inscription qui sera envoyée par lettre recommandée à l'adresse de l'organisateur (annexe 1.11.00).

Après vérification du respect des conditions d'inscription (à savoir la validité des attestations fournies), le secrétariat du concours confirmera par e-mail au candidat son inscription officielle.

Des renseignements peuvent être pris auprès de l'organisateur concernant les formalités nécessaires à l'inscription.

1.05 PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme globale de CHF. 106'000.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 1998. La somme globale a été calculée selon les directives du règlement SIA 142 pour un ouvrage classé en catégorie IV, degré de difficulté $n = 1.0$, facteur d'ajustement $r = 1.0$, d'un coût CFC 2 et 4 estimé à CHF. 5'067'500.- HT et des prestations de concours supplémentaires de type 2.b et 5 représentant une majoration de la somme de base de 20%.

La somme globale correspond au double de la valeur de la prestation demandée, soit environ 332 heures au taux horaire moyen de CHF. 160.- HT selon KBOB 2009 pour des études préliminaires.

Un projet mentionné au 1^{er} rang peut être recommandé pour la poursuite des études, selon l'article 22.3 du règlement SIA 142 édition 1998, à condition que la décision du jury ait été prise à l'unanimité.

1.06 SUITE DU CONCOURS

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (L 6 05) du 25 novembre 1994 et au Règlement SIA 142 édition 1998, le Maître d'Ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires d'architecte, telles que définies dans les règlements SIA 102 édition 2003, à l'architecte auteur du projet recommandé par le jury, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études, de construction, des autorisations de construire et des délais référendaires.

Les modalités précises du mandat seront définies à ce moment-là. Les conditions générales du contrat de mandat de la Ville de Genève, version 2005, seront appliquées.

Si le Maître d'Ouvrage estime que le groupe lauréat ne dispose pas des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'adjoindre au bureau lauréat, en déduction de ses prestations, des mandataires choisis par l'auteur du projet et agréés par le Maître d'Ouvrage.

Honoraires architecte

Facteur de base fixé par le Maître d'Ouvrage:

Part de prestations en pour-cent ; $q = 100\%$

Degré de difficulté selon la division en catégorie d'ouvrage (cat. IV) ; $n = 1.0$

Facteur d'ajustement ; $r = 1.0$

Valeur des coefficients $Z1 + Z2$: valables au moment où on établit le contrat .

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)
Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

1.07 PROCEDURE EN CAS DE LITIGE

La décision du Maître d'Ouvrage concernant l'attribution des mandats est susceptible de recours dans les 10 jours au Tribunal Administratif, conformément à l'article 45 du Règlement Cantonal L 6 05.01.

Le concours étant organisé par un maître d'ouvrage public, la possibilité de déposer une plainte auprès de la SIA, telle que décrite à l'art. 28.1 SIA142 n'est pas applicable; le participant qui estime que ses intérêts ont été lésés dans le cadre du concours doit faire recours auprès des tribunaux compétents; les membres de la commission SIA des concours d'architecture et d'ingénierie peuvent être désignés, ad personam, en tant qu'experts par les tribunaux.

1.08 CRITERES D'APPRECIATION

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- insertion dans le site et rapport de la nouvelle construction avec le contexte végétal et bâti ;
- qualité architecturale de la proposition, soit fonctionnement des principales activités et relation entre les différents secteurs du programme, qualité des parcours intérieurs et extérieurs ;
- aspects économiques du projet ;
- performances énergétiques ;
- qualités écologiques et intégration des principes du développement durable.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

1.09 JURY

Le jury, désigné par le Maître d'Ouvrage est composé des personnes suivantes :

Président	M. Meier Philippe	architecte epfl-fas Genève
Vice-présidente	Mme Charollais Isabelle	architecte, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membre association	M. Miranda Alen	pour la commission de coordination de contrat du quartier des grottes.
Membres	Mme Matter Claude-Anne M. Grobety Jean-Luc M. Bieler Manuel M. Muttoni Aurelio Mme Widmer-Bisevac Isabelle	architecte epfl-fas-sia Lausanne architecte epfz-fas Fribourg architecte epfl-fas Lausanne ingénieur civil epfz, professeur epfl Lausanne chefe du service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève
Suppléants	M. Chabbey Jean Paul M. Probst Jean	architecte epfl-sia Monthey architecte service d'architecture, Ville de Genève

Experts	M. Cuenoud Jean-Jacques	EP éducation physique département de l'instruction publique (DIP)
	M. Berger Romain	ingénieur thermicien service de l'énergie, Ville de Genève
	M. Schaffner Arthur	économiste de la construction, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève.

La liste des experts n'est pas exhaustive. L'organisateur se réserve le droit de la compléter en cours de procédure.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)
Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Crochettes

1.10 CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions au concours	26 octobre 2009
Publication sur le site Internet http://www.simap.ch et dans la Feuille d'Avis Officielle du Canton de Genève (FAO).	
Questions des concurrents jusqu'au	27 novembre 2009
Réponses du jury sur le site Internet http://www.simap.ch (mise en ligne semaine 51)	14 décembre 2009
Retrait des maquettes par les concurrents inscrits jusqu'au délai d'ordre	dès le 3 décembre 2009
Délai d'ordre : délai d'inscription au-delà duquel l'organisateur ne peut plus garantir la fourniture de la maquette.	22 janvier 2010
Rendu des projets	1 mars 2010 à 16h00
Rendu de la maquette	8 mars 2010 à 16h00
Jugement du concours à compter du	17 mars 2010
Communication des résultats et rapport final	fin mars 2010
Exposition de tous les projets remis et acceptés au jugement	avril 2010

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)
Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Crochettes

5857

1.11 DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Le programme du concours ainsi que l'ensemble des documents (1.11.00 à 1.11.08) seront en ligne dès le 26 octobre 2009 sur le site <http://www.simap.ch>

- 1.11. 00 Inscription au concours. Attestations demandées (format pdf)
- 1.11. 01 Programme du présent concours (format pdf)
- 1.11. 02 Plan du périmètre du concours (pdf)
- 1.11. 03 Plan de situation et plan maquette (fichier dwg)
- 1.11. 04 Dossier photographique
- 1.11. 05 Plans des édifices existants (fichiers pdf)
- 1.11. 06 Etude historique (format pdf)
- 1.11. 07 Tableau du quantitatif des bâtiments (format xls)
- 1.11. 08 Fiche d'identification du concurrent (format xls).
- 1.11. 09 Maquette, échelle 1/500 (dimension ~38 x 46 cm)
Retrait des maquettes par les concurrents
Le jeudi et le vendredi après-midi de 13h00 à 16h00 (sauf semaines n° 52 et n° 53)
sur présentation de la confirmation d'inscription à l'adresse suivante :

Salle Forum Faubourg
Rue des Terreaux du Temple Saint Gervais 6-8
1201 Genève
Suisse
Tel (022) 418 96 96
Portable : 079 823 87 28

Le MO dispose d'un premier lot de 50 maquettes disponibles dès le 3 décembre 2009
Au-delà de ce stock, et pour les concurrents inscrits jusqu'au délai d'ordre, les maquettes seront disponibles **sur présentation de la confirmation d'inscription** au plus tard 3 semaines après ce délai.

Passé le délai d'ordre, l'organisateur ne sera plus en mesure de garantir la fourniture de la maquette.

1.12 DOCUMENTS DEMANDES AUX PARTICIPANTS

Le rendu est limité à un maximum de 3 planches au format A1 horizontal (84 x 59.4 cm).
Une marge de 2cm en haut et en bas des planches doit être laissée libre de toute indication.
La devise sera placée en haut à droite et sera composée de 7 lettres ou chiffres au minimum et 13 au maximum.

Le jury précise qu'il souhaite des rendus clairs et intelligibles.
L'usage de la couleur est laissé libre à l'exception des dessins 1.12.02, 1.12.03 et 1.12.04 qui seront exécutés au trait noir sur fond blanc.

Seul le système métrique est admis.
Les textes seront en langue française uniquement.
L'indication des courbes de niveaux, des allitudes ainsi que la désignation des locaux principaux (selon le libellé du programme) et leur surface utile (m²) seront notées sur les plans et les coupes.

Aucun rapport ni documents annexes autres que ceux indiqués ne seront admis.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

Sur les planches figureront les doc 1.12.01 à 1.12.05 :

- 1.12.01 Le plan de situation à l'échelle 1/ 500 du projet sur la base du fond de plan fourni (document 1.11.03) ainsi que toutes les explications utiles à la compréhension du concept du projet soit : urbanisme, volumétrie, matérialité, fonctionnalité etc. Le cadrage du plan est laissé à l'appréciation du concurrent.
- 1.12.02 Le plan du rez-de-chaussée à l'échelle 1/200 avec les aménagements extérieurs sur la base du fond de plan fourni (document 1.11.03).
- 1.12.03 Les plans, coupes et élévations à l'échelle 1/200 nécessaires à la compréhension du projet.
- 1.12.04 Une coupe verticale de principe à l'échelle 1 :20 mettant en évidence les principes constructifs et les matériaux proposés.
- 1.12.05 Un schéma explicatif des stratégies énergétiques envisagées.
- 1.12.06 Le document 1.11.07 (un tirage papier A4) dûment complété et comportant les données quantitatives du projet.
- 1.12.07 La copie des planches remises (2 exemplaires, réduites au format A3). Ces réductions sont à usage technique pour l'examen préalable et ne seront pas affichées pour le jugement.
- 1.12.08 Une enveloppe cachetée sur laquelle figurera la DEVISE dactylographiée et contenant :
 - la fiche d'identification du concurrent (document 1.11.08) dûment complétée, datée et signée
 - ainsi qu'un CD sur lequel figurera la DEVISE et contenant les fichiers pdf des planches rendues et qui servira à la réalisation de la plaquette du concours
- 1.12.09 La maquette du projet réalisée sur la base fournie par l'organisateur.
 Celle-ci sera blanche, les parties transparentes ou translucides non colorées sont admises.
 Les arbres seront fournis et implantés par les concurrents en se référant aux positions pointées sur le fond de maquette et aux hauteurs indiquées sur le plan de maquette (1.11.03).
- 1.13 QUESTIONS AU JURY ET REPONSES

L'organisateur ne répondra à aucune question posée sur le forum SIMAP.

Les questions seront adressées par courrier postal prioritaire - sous couvert de l'anonymat - au secrétariat du concours (à l'adresse mentionnée au point 1.01) jusqu'au vendredi 27 novembre, timbre postal faisant foi.

Seules les questions qui seront adressées de cette manière feront l'objet d'une réponse.

Toutes les réponses du jury seront disponibles sur le site Internet <http://www.simap.ch> dès le lundi 14 décembre 2009.

1.14 REMISE DES PROJETS ET DES MAQUETTES, IDENTIFICATION ET ANONYMAT

Les projets doivent être entre les mains de l'organisateur du concours au plus tard le lundi 1^{er} mars 2010 à 16h00 à l'adresse suivante :

Salle Forum Faubourg
Rue des Terreaux du Temple Saint Gervais 6-8
1201 Genève
Suisse
 Tel (022) 418 96 96
 Portable : 079 823 87 28

Les maquettes doivent être entre les mains de l'organisateur du concours au plus tard le lundi 8 mars 2010 à 16h00 à la même adresse.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

Les projets et les maquettes peuvent être expédiés par la poste. Dans ce cas, l'organisateur attire l'attention des concurrents sur le fait qu'ils supporteront à part entière les conséquences résultant d'un éventuel retard d'acheminement.

En effet, tout projet ou toute maquette qui parviendrait hors du délai fixé sera rigoureusement refusé-e, sans recours possible du concurrent. Le concurrent prendra toutes les dispositions afin que le projet et la maquette parviennent à l'organisateur dans un parfait état.

Tous les documents et emballages du projet comporteront la mention :

CONCOURS CROUPETTES

et la DEVISE du concurrent dactylographiée.

1.15 PROPRIETE DES PROJETS

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du Maître d'Ouvrage (article 26.1 du règlement SIA 142).

Les documents relatifs aux autres projets pourront être repris par leurs auteurs à la fin de l'exposition (les dates et lieux de retrait seront précisés ultérieurement).

Aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée en cas de dégradation accidentelle ou malveillante des documents relatifs à un projet.

1.16 EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS

Une exposition de l'ensemble des projets admis au jugement et après délibération sera organisée. Elle aura lieu au minimum durant dix jours ouvrables à l'adresse suivante :

Salle Forum Faubourg
Rue des Terreaux du temple Saint Gervais 6-8
1201 Genève
Suisse

La date de l'exposition sera communiquée aux concurrents et à la presse.
Le nom de chaque concurrent figurera à côté de son projet.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de publier les projets et résultats du concours dans la presse et dans les revues professionnelles de son choix avec l'indication du nom des auteurs des projets et ceci pour l'ensemble des projets remis et acceptés au jugement par le jury.

2 CAHIER DES CHARGES

2.01 SITUATION



Situation du parc des Croquettes en ville de Genève



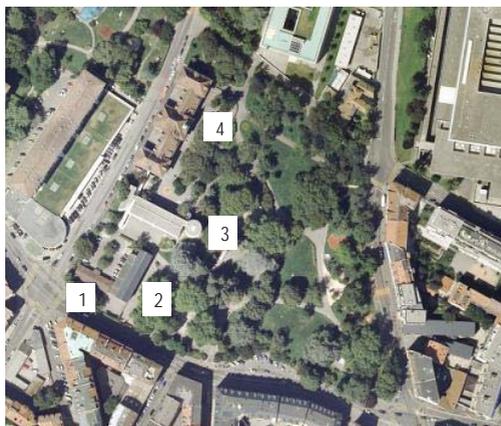
« Pénétrante de verdure rive droite ».
Du point de vue des zones d'affectation, il s'agit principalement de parcelles situées en zones de verdure et/ou d'équipements d'intérêt public.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes



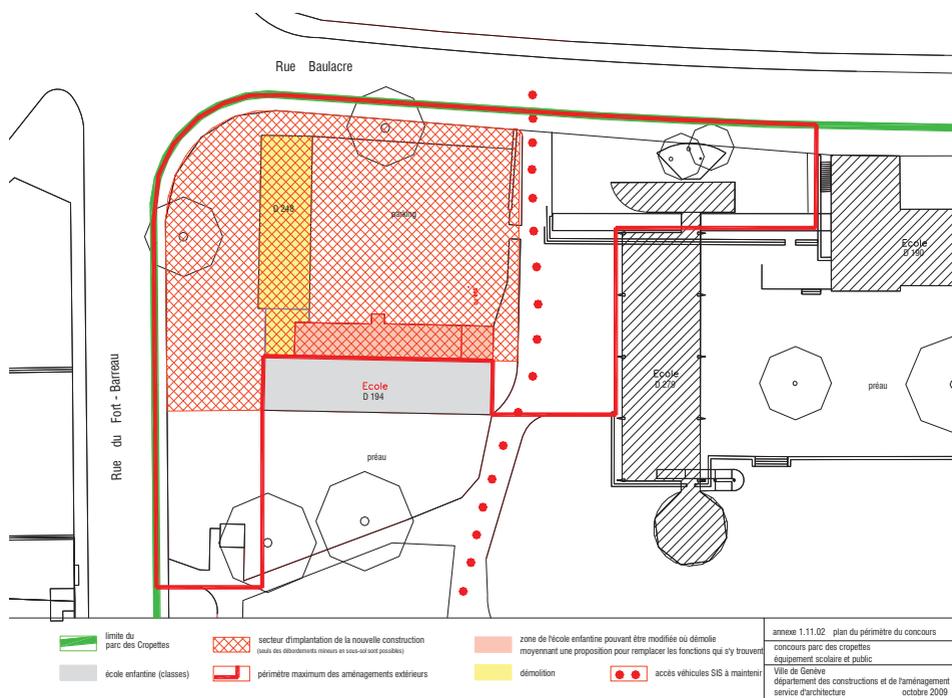
Parc des Croupettes et complexe scolaire du même nom

2.02 PHOTOGRAPHIE AERIENNE



Le groupe scolaire des Croupettes se compose de 4 bâtiments implantés en bordure nord-ouest du parc

2.03 PERIMETRES DU CONCOURS



Le site du concours est localisé à l'angle Sud-Ouest du parc des Crottes. Ce secteur, affecté aux équipements du groupe scolaire des Crottes est délimité par les rues Fort-Barreau et Baulacre. Il correspond à l'actuel emplacement du parking des enseignants et du pavillon provisoire (D248) qui fait actuellement office de locaux parascolaires.

Le périmètre défini (doc 1.11.02) délimite la zone à l'intérieur de laquelle le nouvel ouvrage, les prolongements extérieurs et la connexion avec l'école doit être implanté.

Concernant le bâtiment de l'école enfantine (D 194), la zone de service donnant sur le parking est comprise dans le périmètre du concours. Celle-ci peut être modifiée voire démolie pour autant que cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'école enfantine.

Ainsi, sa liaison ou non avec la nouvelle construction projetée, est laissée à l'appréciation des concurrents L'accès du parc par les véhicules d'urgence doit être assuré.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)
Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

5863

2.04 OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objectif du concours est de choisir un projet pour ses qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles, écologiques et économiques.

2.05 TERRAIN, DISPOSITIONS LEGALES DANS LE PERIMETRE DU CONCOURS

Le groupe scolaire des Croupettes, rue Baulacre 2-8, est situé sur la commune de Genève - Cité dans le parc public du même nom.
Délimitée par les quartiers de Montbrillant, des Grottes et de Beaulieu, la parcelle d'une surface totale de 32668 m² est enregistrée sous le numéro cadastral 7755. Elle est située en zone de verdure.
Sont applicables les normes de la zone de verdure de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT - L.1.30).

Dans le cadre de la révision du plan directeur communal, le présent concours s'inscrit dans une démarche de mise en conformité du régime des zones. En effet la réactualisation de ce dernier passe notamment par la clarification de la notion d'équipements publics en relation à celle de zone de verdure. Cette constatation se réfère particulièrement aux établissements scolaires situés dans des espaces verts. De fait, l'ensemble des bâtiments (point 2.06) du groupe scolaire des Croupettes est actuellement situé en zone de verdure.

2.06 BATIMENTS EXISTANTS COMPOSANT LE GROUPE SCOLAIRE

D 190

rue Baulacre 8

Bâtiment principal construit en 1902 par l'architecte Marc Camoletti.

surface bâtie 1'130 m²

D 194

rue Baulacre 4

Ecole enfantine des Croupettes construite en 1890 surélevée en 1902.
La zone de service et d'accès du bâtiment peut éventuellement être en liaison avec la nouvelle construction pour autant que cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'école enfantine.

surface bâtie 412 m²

D 248

rue Baulacre 2

Pavillon provisoire datant de 1961.

Le bâtiment sera démolir pour permettre la réalisation du présent programme.

surface bâtie 199m²

D 279

rue Baulacre 6

Pavillon Baulacre. Extension datant de 1994 due à l'architecte Patrick Magnin.
Construction sur pilotis reliée au bâtiment principal par un couvert.

surface bâtie 627m²

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

2.07 VEGETATION ET DOMAINE PUBLIC

La végétation présente à l'intérieur du périmètre du concours est composée d'essences communes bien représentées dans la région.

A ce titre, aucun spécimen remarquable ne nécessite une protection stricte sachant cependant que le Micocoulier sur rue Baulacre et l'Erable plane sur rue Fort Barreau sont digne d'intérêt (respectivement A et B sur le plan de l'annexe 1.11.03). La qualité de cette végétation est essentiellement liée à sa fonction de signalisation et de délimitation de l'espace public du parc. Le maintien ou non de celle-ci est laissé à l'appréciation des concurrents sachant que tout abattage nécessite une compensation.

2.08 CONCEPT ENERGETIQUE

La Ville de Genève a décidé de se désengager des énergies fossiles, en particulier pour ses besoins en chauffage ou elle vise l'objectif d'être approvisionnée par des ressources 100 % renouvelables en 2050. En ce sens, elle a adopté un document de stratégie générale, qui prévoit que les projets de construction neuve répondent au minimum au standard Minergie.

Il est donc demandé aux concurrents d'intégrer les aspects énergétiques au niveau architectural et d'apporter des réponses constructives qui soient conformes aux principes de la haute performance énergétique.

2.09 DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Genève demande que le projet architectural soit compatible avec les principes du développement durable, soit un faible impact sur l'environnement, une intégration des préoccupations sociales ainsi que des aspects économiques sur le moyen et long terme.

Afin de réduire les impacts du projet sur l'environnement, le choix des matériaux de construction devra répondre à des critères écologiques et ils ne devront porter atteinte ni à la santé des futurs occupants ni aux ouvriers lors de la mise en œuvre.

2.10 PROJET DE CONCOURS SANS VARIANTE

Le Maître d'Ouvrage précise que les participants ne peuvent présenter qu'un seul projet, à l'exclusion de toute variante.

2.11 VISITE DES LIEUX

Le site est accessible en tout temps.

Adresse : 8, rue Baulacre 1201 Genève
TPG lignes 5, 8 - arrêts Poste et Grottes

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Crottes

3 PROGRAMME

3.01 INTRODUCTION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

Caractéristique de l'urbanisation de la rive droite de la Ville de Genève ce qu'il est convenu d'appeler la « pénétrante de verdure » se présente comme une césure dans le tissu urbain. Constituée principalement de parcs publics, cette structure se développe à l'échelle du territoire sur un axe Jura /Léman et s'étend pour ainsi dire sans discontinuité de l'aéroport international de Genève jusqu'à proximité de la gare Cornavin, respectivement du parc Sarasin au parc des Crottes. Ce périmètre, situé à l'origine en zone 5 (villas), acquiert au fil du temps une dimension paysagère indéniable, confirmée par le plan directeur cantonal et une vocation publique en accueillant notamment des équipements scolaires et des établissements médico-sociaux (EMS). Sa topographie générale présente une faible déclivité orientée vers l'est qui se caractérise par une alternance de pentes et de plateaux dont les points de vues orientent le regard en direction des rives du lac Léman et du massif du Mont Blanc.

En limite sud est de cette structure, le parc des Crottes localisé à proximité immédiate du quartier des Grottes et de la zone ferroviaire de la gare Cornavin, en est un des éléments majeurs. C'est dans la partie amont de celui-ci que se situe l'école des Crottes et le périmètre du présent concours.

Pour les 435 élèves que compte l'école des Crottes (année scolaire 2008 / 2009) n'est actuellement disponible qu'une seule salle de gymnastique située au rez-de-chaussée de l'aile nord du bâtiment. Ses dimensions exiguës et son état de vétusté en restreignent l'utilisation. A cette situation qui pénalise beaucoup les élèves s'ajoute toute la problématique du respect des normes élémentaires de sécurité. Suite à ce constat, la décision de construire une nouvelle salle d'éducation physique pour le groupe scolaire des Crottes a été prise.

Toutefois, tenant compte du contexte particulier de cette école construite à la rencontre d'un parc et d'un quartier d'habitations dense, l'opportunité d'élargir le programme scolaire à des activités extrascolaires et associatives et la prise en considération de la problématique des espaces ouverts sur le parc et des liaisons de celui-ci avec le quartier s'est imposée.

Ainsi, il est demandé aux concurrents du présent concours, de mener à bien une réflexion approfondie sur le site afin de présenter un projet qui réponde à la fois au programme de l'équipement scolaire et public souhaité et à la volonté d'améliorer les qualités de cet angle de la pénétrante de verdure.

D'une manière générale, la conception de ce nouvel équipement doit permettre d'accueillir des activités en relation avec l'école, le parc et le quartier.

Différents types d'usage doivent pouvoir lui être assignés tels que :

- usage scolaire : pour la gymnastique ou en tant qu'aula pour des activités communes. La nouvelle salle d'éducation physique doit donner à l'enseignement et à l'apprentissage de la gymnastique les moyens de s'effectuer dans de bonnes conditions et répondre aux exigences spatiales et de sécurité contemporaines.
- usage élargi à l'échelle du parc : dans le cadre de manifestations telles que festival de musique, etc.
- usage élargi à l'échelle du quartier : en tant que salle de réunions pour associations, bureau de vote, etc.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

D'autre part, viennent s'ajouter à la salle proprement dite, des espaces réservés à la pratique de la musique électrique qui contribueront à affirmer le rôle d'équipement de proximité du complexe scolaire en tant qu'espace d'échange et de convivialité. Ces locaux, destinés avant tout à des jeunes gens désireux de jouer d'un instrument dans le cadre d'un groupe de musique, doivent accueillir ces activités dans un environnement adapté, impliquant la responsabilité individuelle et collective des jeunes ainsi que leur sens de l'autonomie.

Du point de vue de l'aménagement du périmètre du concours, il est souhaité que le projet s'inscrive dans la perspective d'une requalification des abords et des accès de l'angle sud-ouest du parc des Croupettes. Avec la suppression du pavillon provisoire et du parking existant, l'hypothèse stipulant qu'il s'agit d'abord de concevoir une entrée dans le parc, puis d'aménager les différents bâtiments qui y sont implantés, considérant le nouvel ouvrage comme un "pavillon" supplémentaire s'inscrivant dans la pénétrante de verdure semble particulièrement pertinente. L'accent devrait ainsi être mis sur la perméabilité de cette pénétrante verte et sur la continuité des parcours notamment depuis le carrefour rue de Fort-Barreau / rue de Baulacre et rue du Grand-Pré ainsi que sur le travail du revêtement des sols, du dimensionnement des trottoirs, etc.

En conclusion, tenant compte du site, des besoins de l'école et du quartier les objectifs suivants ont été arrêtés :

- garantir la cohérence du fonctionnement de la salle avec les besoins du groupe scolaire des Croupettes.
- renforcer le rôle du complexe scolaire en tant qu'équipement public en proposant de nouveaux locaux dont les possibilités d'utilisations tiennent compte des besoins du quartier des Grottes et qui bénéficient de la présence du parc des Croupettes.
- clarifier et revaloriser, dans le cadre du périmètre défini, les espaces extérieurs, les parcours et les accès tenant compte de la thématique générale liée à la « pénétrante de verdure » et aux équipements publics.
- répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces tels que définies par le programme des locaux.

3.02 CARACTERISTIQUE DES LOCAUX

Généralités

La conception de locaux de la salle d'éducation physique doit répondre :

- à la norme 201 – Salles de sport. Principes de planification. Office fédéral du sport.
- au règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire C1 10.11
- aux prescriptions de protection incendie (AEA)

Les matériaux mis en œuvre devront répondre aux critères de sécurité des utilisateurs. A ce propos les concurrents se référeront à la recommandation de sécurité pour la planification, la construction et l'exploitation de salles de sport, éditée par le bureau suisse de prévention des accidents, BPA.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Crochettes

3.02.1 SALLE D'EDUCATION PHYSIQUE A USAGE POLYVALENT

En tant que salle d'éducation physique, cet espace est prioritairement destiné aux élèves du complexe scolaire des Crochettes et, en dehors des horaires scolaires, à des sociétés sportives.

En tant que salle polyvalente destinée à des activités extra-scolaires, la salle doit avoir une capacité de 200 à 250 personnes (ou environ 150 places assises).

Diverses activités sont amenées à s'y dérouler et notamment des conférences, des spectacles, des concerts ou autres événements festifs. Cet espace doit ainsi répondre à la fois à sa fonction de salle d'éducation physique et à sa vocation de lieu de rencontre situé à l'articulation du quartier des Grottes, de l'école primaire des Crochettes et du parc public du même nom.

Dans cette perspective, la salle doit bénéficier de prolongements extérieurs et favoriser les activités en relation avec les préaux de l'école et les espaces du parc.

Compte tenu de la surface constructible disponible, les dimensions intérieures de la salle sont fixées à 24 m x 12 m et qui devra par ailleurs répondre à toutes les exigences en matière de sécurité du public et d'accessibilité par les personnes handicapées.

Accès

Deux accès distincts sont demandés :

accès scolaire : réservé en priorité aux élèves de l'école des Crochettes. Idéalement il devrait être relié à couvert aux bâtiments scolaires existants.

Cet accès est également utilisé par les sociétés sportives.

accès public : réservé aux utilisateurs des locaux de musique et à l'usage public de la salle et de ses équipements.

La salle doit pouvoir être aisément accessible par des véhicules d'urgence ou de livraison.

L'accessibilité au parc des Crochettes depuis la rue Baulacre par des véhicules d'urgence doit être maintenue et assurée.

3.02.2 LOCAUX A USAGE SCOLAIRE

Dépôt matériel d'éducation physique

Dimension du petit côté : minimum 5m

Hauteur utile minimum : 2.30m

De plain-pied avec la salle, accès unique, sans seuil, dimensions du vide de passage :

2.3 m X 2.5 m avec porte basculante, ce local peut être aveugle et regroupé avec le dépôt des sociétés.

Groupe vestiaire

Un vestiaire filles constitué d'un espace vestiaire avec bancs et patères pour 30 personnes, un espace de séchage, un espace douche et un w.-c.

Un vestiaire garçons constitué d'un espace vestiaire avec bancs et patères pour 30 personnes, un espace de séchage, un espace douche et un w.-c.

Deux vestiaires pour enseignants constitués chacun d'un vestiaire, une douche et un w.-c. avec lavabo.

Armoires encastrées et casiers à l'extérieur des locaux et à proximité des vestiaires enseignants

Office

A proximité directe et de plain-pied avec la salle, ce local fonctionne comme cuisine et débit de boissons. Il est équipé en rangements, fours, frigos et lave-vaisselle.

Accès indépendant par l'entrée public. Bonne accessibilité pour les livraisons.

Locaux de répétition pour de la musique amplifiée

6 locaux pour la pratique de la musique électrique de 25m² chacun et d'un vide d'étage de 2,60 m (minimum) et équipés d'armoires encastrées pour le rangement de matériel de musique. Ces locaux devront avoir une bonne isolation phonique entre eux, vis à vis du reste du programme et de l'extérieur. Le niveau sonore maximum est de 92db.

Bloc sanitaire public

Hommes / femmes destiné également aux utilisateurs des locaux de musique un sanitaire handicapé au niveau de la salle

Local nettoyage

Avec point d'eau et vidoir

Dépôt

Destiné au stockage du matériel des sociétés et de celui nécessaire aux diverses manifestations publiques (tables, chaises, autre)

Local d'entreposage des poubelles

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)
Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Crochettes

5869

3.03 PROGRAMME DES LOCAUX (récapitulatif)

Liaisons importantes: *** = liaison directe sans différence de niveau avec la salle
 LN = lumière naturelle
 IP = isolation phonique

Les surfaces indiquées sont des surfaces utiles moyennes (SU) selon SIA 416

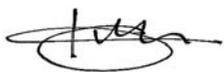
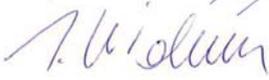
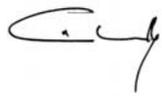
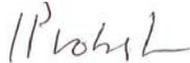
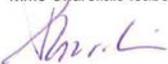
1. SALLE D'EDUCATION PHYSIQUE A USAGE POLYVALENT	m ²
1.1 salle d'éducation physique 24 m x 12 m hauteur sous engins 6 m LN	288
Des prolongements extérieurs en relation avec les bâtiments scolaires et le parc sont souhaitables. L'accessibilité de la salle par des personnes handicapées doit être assurée.	
total	288

2. LOCAUX A L'USAGE DE L'ECOLE ET DES SOCIETES	m ²
Accès indépendant à l'usage exclusif des écoles ainsi que des sociétés utilisant la salle en dehors des horaires scolaires.	
2.1 vestiaire enseignant 1 vestiaire 1wc + lavabo 1 douche	10
2.2 vestiaire garçons locaux traversants pour assurer une séparation zone sale / zone propre entre l'extérieur et la salle d'éducation physique un espace vestiaire (banc) un espace douche (4) un espace wc (2) + lavabo	35
2.3 vestiaire filles ditto 2.2	35
2.4 local matériel *** la dimension du petit côté doit être au minimum de 5 m accès unique à la salle par porte basculante sans seuil (vide de passage L 250 cm / H 230 cm)	80
2.5 local nettoyage avec point d'eau et vidoir	10
2.6 16 armoires *** pour stockage du matériel des sociétés (100 cm x 100 cm x 80 cm)	p.m
total	170

3. LOCAUX A L'USAGE DU « PUBLIC »	m ²
Accès indépendant réservé aux utilisateurs des locaux de musique et de la salle en tant qu'espace polyvalent.	
3.1 sanitaires hommes	20
3.2 sanitaire femmes	15
3.3 sanitaire handicapés***	7
3.4 office *** y.c. dépôt, accès pour livraison.	30
3.5 local de musique 1 IP	25
3.6 local de musique 2 IP	25
3.7 local de musique 3 IP	25
3.8 local de musique 4 IP	25
3.9 local de musique 5 IP	25
3.10 local de musique 6 IP	25
3.11 local nettoyage avec point d'eau et vidoir	5
3.12 dépôt mobilier et matériel divers	50
3.13 local poubelles accès extérieur de plain pied	10
3.14 couvert extérieur pour deux-roues environ 20 places	p.m
total	287

total des surfaces utiles (SU)	745
---------------------------------------	------------

Le présent document a été approuvé par le jury (document original à disposition auprès de l'organisateur).

PrésidentM. Meier Philippe **Vice-présidente**Mme Charollais Isabelle **Membre association**M. Miranda Alen **Membres**Mme Matter Claude-Anne M. Grobéty Jean-Luc M. Bieler Manuel M. Muttoni Aurelio Mme Widmer-Bisevac Isabelle **Suppléants**M. Chabbey Jean Paul M. Probst Jean **Le Maître de l'Ouvrage**Mme Charollais Isabelle pour le Maître de l'Ouvrage 

La Commission SIA 142 certifie que le présent programme de concours
 est conforme au Règlement SIA 142, édition 1998 :

M. Kaeppli Michel de la Commission SIA 142 

ZÜRICH, LE 8 OCTOBRE 2003

PR 969 - RUE BAULACRE 8

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE POLYVALENTE ET DES LOCAUX DE MUSIQUE ET TRANSFORMATION DU BATIMENT EXISTANT DU PARASCOLAIRE

Note explicative sur l'évolution du programme et des coûts

- 1) Lors du lancement du concours d'architecture, le projet avait été évalué par analogie avec d'autres salles. Il prévoyait un volume simple avec une utilisation scolaire uniquement:

Le programme comprend alors :

- une salle d'éducation physique
- un groupe vestiaires;
- un dépôt pour le matériel d'éducation physique

Coût estimé de l'opération Frs 8'500'000.-
(montant indiqué lors de l'inauguration du concours)

- 2) Le concours est jugé en mars 2010. Le lauréat prévoit de s'implanter sur le pavillon scolaire existant. Il faut donc inclure dans le coût de l'opération les travaux nécessaires à rénover le bâtiment existant.

Le programme comprend (en gras, éléments modifiés) :

- Une salle d'éducation physique à usage polyvalent;
- un groupe vestiaire;
- un dépôt pour le matériel d'éducation physique;
- un office servant de cuisine;
- un dépôt pour le matériel des sociétés;
- un groupe sanitaire public;
- six locaux de répétition pour la musique électrique.

La rénovation du bâtiment parascolaire, qui comprend six classes, des sanitaires et des circulations

Coût estimé de l'opération Frs 12'000'000.-
(montant indiqué dans le complément du crédit d'étude)

- 3) Nouveaux changements programmatiques avec l'introduction du programme de restaurant scolaire, transféré du bâtiment principal vers la nouvelle construction

Le programme comprend :

- Une salle d'éducation physique à usage polyvalent;
- un groupe vestiaire;
- un dépôt pour le matériel d'éducation physique;
- un office servant de cuisine;
- un dépôt pour le matériel des sociétés;

5872

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

- un groupe sanitaire public;
- six locaux de répétition pour la musique électrique.

-La rénovation du bâtiment parascolaire, qui comprend
trois classes parascolaires, des sanitaires et des circulations

-un restaurant scolaire permettant une utilisation flexible (surface disponible pour location par les habitants du quartier: 1/3, 2/3 ou 3/3)

- une cuisine de remise à température

-une petite cuisine d'appui lorsque le restaurant est loué.

Coût estimé de l'opération Frs 13'684'000.-
(montant du crédit de réalisation)

En conclusion, l'évolution du programme et des coûts correspond à l'adjonction d'éléments au projet initial. Il passe d'une simple salle de gymnastique, ajoutée au complexe scolaire comme un élément isolé, à une construction englobant sous un seul toit tous les équipements utiles à long terme pour compléter l'ensemble scolaire des Croupettes et couvrir les besoins du quartier.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)
 Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

5873

Ville de Genève - rue Baulacre 8, Ecole des Cropettes - Construction d'une salle polyvalente et de locaux de musique / Rénovation du bâtiment existant du parascolaire

le 02 avril 2012

TOTAL DEVIS GÉNÉRAL DU 02 AVRIL 2012 (HT):	12 421 577	100%
---	-------------------	-------------

0	Terrain	0	0%
1	Travaux préparatoires	404 340	3%
2	Bâtiment	8 283 490	67%
3	Equipements d'exploitation	410 640	3%
4	Aménagements extérieurs	360 600	3%
5	Frais secondaires, comptes d'attente et honoraires	2 962 507	24%

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
0	Terrain		0
1	Travaux préparatoires		404 340 100%
10	Relevé, études géotechniques	10'040.00	2%
	104 Sondages	4'800.00	
	109 Divers: diagnostic amiante	5'240.00	1%
11	Déblaiement, préparation du terrain	223'500.00	55%
	111 Défrichage	3'500.00	
	112 Démolitions	159'000.00	
	113 Démontages		
	113.0 Démontages dans bâtiment	27'000.00	
	113.2 Démontage installations sanitaires	14'000.00	
	118 Désamiantage	20'000.00	5%
12	Protections, aménagements provisoires	3'000.00	1%
	120 Protections, aménagements provisoires	3'000.00	
13	Installations de chantier en commun	78'400.00	19%
	130 Installations de chantier en commun		
	131 Clôtures	15'000.00	
	135 Installations provisoires		
	135.1 Installations électriques provisoires	0.00	
	135.2 Installations sanitaires provisoires	6'000.00	
	136 Frais d'énergie et d'eau, etc.	29'600.00	
	137 Fermetures et couvertures provisoires		
	138 Gestion des déchets	27'800.00	
15	Adaptation du réseau de conduites existant	7'500.00	2%
	151 Terrassements		
	152 Canalisations (adaptation du réseau)		
	153 Electricité (adaptation du réseau)	7'500.00	
	155 Eau et gaz (adaptation du réseau)		
17	Fondations spéciales	81'900.00	20%
	171 Pieux	81'900.00	
2	Bâtiment		8 283 490 100%
20	Excavation	57'300.00	1%
	201 Fouilles en pleine masse	57'300.00	
21	Gros oeuvre 1	2'638'800.00	32%
	211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie		
	211.0 Installations de chantier spécifique au maçon	260'000.00	
	Installation de chantier pour les autres entreprises	80'000.00	
	211.1 Echafaudages	125'000.00	

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)
Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

Ville de Genève - rue Baulacre 8, Ecole des Cropettes - Construction d'une salle polyvalente et de locaux de musique / Rénovation du bâtiment existant du parascolaire

le 02 avril 2012

211.4	Canalisations intérieures		
211.5	Béton et béton armé	1'396'800.00	
211.6	Maçonnerie	329'400.00	
213	Construction en acier	313'000.00	
213.6	Escalier de secours	72'200.00	
213.7	Ligne de vie en toiture	8'400.00	
214	Construction en bois	54'000.00	
22	Gros oeuvre 2	2'167'850.00	26%
221	Fenêtres, portes extérieures		
221.4	Fenêtres en métal	683'680.00	
221.8	Eléments spéciaux d'éclairage naturel (exutoires)		
222	Ferblanterie		
223	Paratonnerres	16'050.00	
224	Couverture	241'620.00	
225	Etanchéités et isolations spéciales	29'400.00	
225.2	Isolations spéciales	1'197'100.00	
228	Fermetures extérieures protection contre le soleil		
228.1	Volets		
228.2	Sores à lamelles		
229	Divers		
23	Installations électriques	443'845.00	5%
231	Appareils à courant fort		
231.1	Tableau principal	31'000.00	
231.2	Tableaux secondaires et tertiaires	14'500.00	
231.4	Platine de commande	1'000.00	
232	Installations de courant fort		
232.1	Raccordements tableau principal	1'225.00	
232.2	Raccordements tableaux secondaires	8'250.00	
232.8	Mise à terre - équipotentielle	4'150.00	
232.11	Lumière, pose et raccordement	53'492.00	
232.12	Force	21'390.00	
232.13	CVS, production de froid	14'000.00	
232.14	Chemin de câbles et canaux d'allège	23'625.00	
232.16	Ouvrants	15'920.00	
233	Lustrerie		
233.1	Lustrerie technique	108'927.00	
235	Appareils à courant faible		
235.3	Sonorisation	22'425.00	
235.7	Horloge, gongs	7'700.00	
235.10	Eclairage de sécurité / évacuation	27'350.00	
235.13	Détection incendie	0.00	
235.16	Exutoires de fumée / ouvrants		
236	Installations à courant faible		
236.1	Raccordement fibre et RI	5'500.00	
236.3	Raccordement sonorisation	8'605.00	
236.4	Raccordements horloges, gongs	3'920.00	
236.10	Raccordement éclairage de sécurité	3'720.00	
236.13	Raccordement détection incendie	0.00	
236.16	Raccordement exutoires / ouvrants	6'350.00	
236.24	Installations radio / TV	5'426.00	
236.25	Réseau informatique	13'200.00	
237	Gestion technique centralisée		
237.1	Gestion des ouvrants		
237.2	Gestion de l'éclairage	19'170.00	
238	Installation provisoire de chantier	20'000.00	
239	Divers		
239.1	Démontage	3'000.00	

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

Ville de Genève - rue Baulacre 8, Ecole des Croupettes - Construction d'une salle polyvalente et de locaux de musique / Rénovation du bâtiment existant du parascolaire

le 02 avril 2012

24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	695'000.00	8%
241	Fouriture de porteurs d'énergie, stockage		
242/243	Production de chaleur et distribution de chaleur	358'000.00	
244	Installations de ventilation		
244.1	Ventilation salles de gym et polyvalente	75'000.00	
244.2	Ventilation vestiaires + salles de musique	101'000.00	
244.3	Ventilation restaurant scolaire		
244.4	Ventilation cuisine scolaire	52'000.00	
248	Capteurs solaires thermiques	47'000.00	
249	MCR et tableaux électriques	62'000.00	
25	Installations sanitaires	419'360.00	5%
250	Installations sanitaires		
251	Appareils sanitaires courants	119'400.00	
252	Appareils sanitaires spéciaux	35'200.00	
253	Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation	8'000.00	
254	Tuyauterie sanitaire	220'300.00	
255	Isolations d'installations sanitaires	21'500.00	
256	Unités avec installations sanitaires incorporées	14'960.00	
258	Agencements de cuisine		
26	Installations de transport	63'700.00	1%
261	Ascenseurs et monte-charge	63'700.00	
27	Aménagements intérieurs 1	640'485.00	8%
271	Plâtrerie		
271.0	Plâtrerie : enduits et staff	93'500.00	
271.1	Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	56'000.00	
271.2	Echafaudages	15'000.00	
272	Ouvrages métalliques	73'880.00	
272.2	Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	38'700.00	
273	Menuiserie		
273.0	Portes intérieures en bois	138'800.00	
273.1	Armoires murales, rayonnages, etc.	106'455.00	
273.3	Menuiserie courante	95'850.00	
277	Cloisons en éléments	22'300.00	
28	Aménagements intérieurs 2	1'157'150.00	14%
281	Revêtements de sol		
281.0	Chapes	283'650.00	
281.1	Revêtements de sols sans joint	227'800.00	
281.6	Carrelages		
281.7	Revêtements de sol en bois : sol sportif	52'800.00	
282	Revêtements de paroi	4'000.00	
282.4	Revêtements de parois en céramique		
282.5	Revêtements de parois en bois et dérivés		
283	Faux plafonds		
283.1	Plafonds suspendus en panneaux métalliques	3'500.00	
283.2	Plafonds en panneaux de plâtre	262'000.00	
283.4	Plafonds en bois et dérivés		
285	Traitement des surfaces intérieures		
285.1	Peinture intérieure	297'600.00	
287	Nettoyage du bâtiment	25'800.00	

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

Ville de Genève - rue Baulacre 8, Ecole des Croupettes - Construction d'une salle polyvalente et de locaux de musique / Rénovation du bâtiment existant du parascolaire

le 02 avril 2012

3	Equipements d'exploitation		410 640	100%
33	Installations électriques	21'740.00		5%
	331 Appareils à courant fort			
	331.1 Panneaux photovoltaïques	0.00		
	332 Equipement suppl. locaux (électroménager, etc)	2'240.00		
	335 Equipements actifs	3'500.00		
	335.4 Audiovisuel	16'000.00		
35	Installations sanitaires	153'800.00		37%
	358 Agencements de cuisine	131'800.00		
	359 Divers, accessoires sanitaires	22'000.00		
37	Aménagements intérieurs 1	175'100.00		43%
	375 Systèmes de verrouillage	103'000.00		
	378 Equipements fixes (salle de gym)	72'100.00		
38	Aménagements intérieurs 2	60'000.00		15%
	389 Signalétique	60'000.00		
4	Aménagements extérieurs		360 600	100%
40	Mise en forme du terrain	62'000.00		17%
	400 Poste d'attente			
	401 Terrassements			
	401.0 Installations de chantier	20'000.00		
	401.1 Terrassements	42'000.00		
41	Constructions	89'700.00		
	411 Travaux de l'entreprise de maçonnerie			
	411.3 Terrassements	2'500.00		
	411.5 Béton et béton armé	4'400.00		
	413 Autres travaux relevant du gros oeuvre 1			
	413.2 Construction préfabriquée	70'200.00		
	413.3 Etanchéités spéciales	7'600.00		
	416 Aménagements intérieurs 2			
	416.1 Supports à vélos	5'000.00		
42	Jardins	163'200.00		45%
	421 Jardinage			
	421.1 Plantes majeures	40'000.00		
	421.2 Surfaces vertes	17'000.00		
	421.9 Sondes tensiométriques	8'000.00		
	422 Clôtures	15'200.00		
	423 Equipements, engins	1'000.00		
	425 Revêtements de surfaces	80'000.00		
	429 Divers	2'000.00		
44	Installations	37'200.00		10%
	443.1 Installations électriques	4'500.00		
	443.2 Fourniture de lustrerie	18'000.00		
	445 Installations sanitaires (arrosages extérieurs)	14'700.00		
45	Conduites de raccordement (intérieur de la parcelle)	8'500.00		
	455 Eau et gaz, raccordement au réseau			
	455.0 Introduction d'eau	7'500.00		
	455.1 Mise hors service racc. gaz existant	1'000.00		
5	Frais secondaires et comptes d'attente		2 962 507	100%
50	Frais de concours	126'800.00		4%
	500 Frais de concours			
	501 Rétribution jury	126'800.00		
51	Autorisations, taxes	64'834.00		2%
	511 Autorisations, gabarits, taxes	0.00		
	512 Taxes de raccordement			
	512.1 Taxe de raccordement électricité	31'500.00		
	512.2 Taxes de raccordement Télécommunication	15'000.00		

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

Ville de Genève - rue Baulacre 8, Ecole des Croupettes - Construction d'une salle polyvalente et de locaux de musique / Rénovation du bâtiment existant du parascolaire

le 02 avril 2012

512.3	Taxes de raccordement Gaz	-	
512.4	Taxes de raccordement Eau	14'954.00	
512.5	Taxe d'écoulement	3'380.00	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	113'800.00	4%
521	Echantillons, essais de matériaux	30'000.00	
522	Honoraires maquettiste	13'300.00	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies		
524.1	Architectes	50'000.00	
524.2	Ingénieur civil	6'000.00	
524.3	Ingénieur électricien		
524.4	Ingénieur CVC	4'500.00	
524.5	Ingénieur en installations sanitaires	8'000.00	
525	Documents promotionnels, plaquettes	2'000.00	
53	Assurances	0.00	0%
530	Assurances	0.00	
54	Financement à partir du début travaux	0.00	0%
540	Financement à partir du début travaux		
55	Prestations du maître de l'ouvrage	0.00	0%
550	Prestations du maître de l'ouvrage		
56	Autres frais secondaires	27'000.00	1%
564	Expertises	5'000.00	
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	5'000.00	
568	Panneaux publicitaires	10'000.00	
569	Divers (contrôle OIBT)	7'000.00	
57	Taxe sur la valeur ajoutée	0.00	0%
570	Taxe sur la valeur ajoutée		
58	Comptes d'attente provisions et réserves	595'200.00	20%
581	Provisions pour frais probables		
583	Réserves pour imprévus	595'200.00	
59	Comptes d'attente pour honoraires	2'034'873.00	69%
591	Architecte	1'404'100.00	
592	Ingénieur civil	200'000.00	
593	Ingénieur électricien	84'793.00	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	137'580.00	
595	Ingénieur en installations sanitaires	67'500.00	
596	Spécialistes		
596.0	Géomètre	6'800.00	
596.1	Géologue, géotechnicien	17'300.00	
596.3	Etudes et planification façades	50'000.00	
596.4	Acousticien	50'800.00	
596.6	Ingénieur conseil en sécurité	16'000.00	
596.9	Ingénieur désamiantage	0.00	
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION		12 421 577	100%
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%, appliquée sur les CFC 05 à 9		993 726	
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC		13 415 303	108%

SÉANCE DU 15 AVRIL 2013 (soir)

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Crottes

Ville de Genève - rue Baulacre 8, Ecole des Crottes - Construction d'une salle polyvalente et de locaux de musique / Rénovation du bâtiment existant du parascolaire

le 02 avril 2012

6 Frais administratifs et financiers		1 419 440
61	Prestations du personnel pour les investissements 5% du coût total de la construction TTC (CFC 05 à 9 + TVA)	670'765.16 670 765
62	Intérêts intercalaires [Taux DFL (= 3.00%) x (CFC 05 à 9 + TVA+ CFC 61)/2 x durée en mois /12] compté pour 26 mois:	457'797.22 457 797
63	Fonds d'art contemporain 2% de (CFC 05 à 5 + TVA + CFC 61 et 62)	290'877.31 290 877
COÛT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC		14 834 743 119%

Surfaces selon SIA 416:

VB	Volume bâti	11'703 m ³	
	bâtiment existant	4'330 m ³	
	surélévation / extension	7'373 m ³	37%
SP	Surface de plancher	2'368 m ²	
SN	Surface nette	1'920 m ²	
SAA	Surface des abords aménagés	2'476 m ²	

Valeurs référentielles de prix:

Coût du bâtiment CFC 2 / m ³ VB SIA 416		SFr. 708.00
bâtiment existant CFC 2	3'064'891	
surélévation / extension CFC 2	5'218'599	
Coût du bâtiment CFC 2 / m ² SP SIA 416		SFr. 3'498.00
Coût des aménagements CFC 4 / m ² SAA SIA 416		SFr. 146.00

TOTAL DU CREDIT DEMANDE

14 834 743

Non-inclus dans ce devis général :

- _ l'enlèvement et évacuation du mobilier existant (armoires, tableaux noirs, écrans de projection, luminaires, matériel et fournitures diverses)
- _ mobilier (tables et chaises du restaurant scolaire et des salles parascolaires, équipements scolaires, corbeilles à papier)
- _ matériel de sport non fixe (ballons, matelas de sol, engins divers)
- _ mobilier des salles de musique
- _ panneaux solaires photovoltaïques

*7 janvier 2013***B. Rapport de minorité de M. Alexandre Wisard.**

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions le 25 juin 2012. Sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, elle a été examinée lors de ses deux séances des 5 septembre et 17 octobre 2012.

Lors de la séance du 5 septembre, M^{me} Maria Pérez a été désignée rapporteuse. Les conseillères municipales et conseillers municipaux sont priés de se référer à son rapport de majorité pour prendre connaissance des discussions survenues en commission.

Après la dérive des continents, celle des coûts?

Le Conseil administratif nous propose un crédit conséquent de près de 14 millions de francs (sans les honoraires des mandataires) pour construire une nouvelle salle de gymnastique à destination des enfants du quartier des Croupettes. C'était du moins l'intention initiale du gouvernement de la Ville de Genève, en tous cas jusqu'en mars 2010.

A partir de ce moment-là, le projet va fortement enfler quant à son coût et au programme des équipements qu'il se propose de réaliser. Cela pose trois questions sur la maîtrise du suivi des projets par la Ville de Genève, et sur la bonne gouvernance, consistant à gérer avec bon sens et parcimonie des ressources financières limitées.

Questions posées par ce projet

Pourquoi faut-il attendre près de huit longues années entre le vote du premier crédit d'étude et le lancement d'un concours, dont l'ambition centrale consiste à reconstruire une nouvelle salle de gymnastique avec ses annexes habituelles (vestiaires, local dépôt de matériel)?

Le projet lauréat du concours déroge au programme imposé (il s'enrichit) et implique la transformation/rénovation du bâtiment existant. A l'image du concours de l'immeuble-tour de la rue des Grottes/rue Louis Favre, la dérogation devient-elle la norme dans les projets primés lors de concours récemment portés par la Ville de Genève?

Les changements de programme successifs provoquent logiquement une explosion des coûts. Le département des constructions et de l'aménagement, pilote de l'opération, a-t-il procédé à des arbitrages face aux demandes des divers services et départements en nouveaux équipements publics?

Pour la première question, seul le Conseil administratif est à même de répondre, ce qu'il s'est bien gardé de faire dans le détail en commission, se contentant d'évoquer un long processus de déclassement de zone.

Pour les questions 2 et 3, le rapporteur de minorité propose les éléments de réponses suivants:

Déroulement chronologique d'une dérive des ambitions et des coûts

Octobre 2009: S'appuyant sur les conclusions d'une étude dont les crédits ont été votés en janvier 2002 déjà, à hauteur de 510 000 francs, le Conseil administratif lance un concours dont le programme de nouveau bâtiment comprend:

- une salle d'éducation physique;
- un groupe vestiaires;
- un dépôt pour le matériel d'éducation physique.

Mars 2010: Le gagnant du concours est désigné. Lors de la conférence de presse, le Conseil administratif annonce un coût des travaux estimé à 8 500 000 francs (*Tribune de Genève* du 13 avril 2010 en annexe). Le projet lauréat se développe sur le bâtiment existant du parascolaire qui devra être rénové et transformé, auquel on va rajouter une extension-surélévation. C'est intelligent, car l'usage du terrain est densifié, compacté, ce qui libère de l'espace extérieur. Mais ce n'était pas prévu comme cela initialement. Le nouveau programme issu du projet lauréat, complété par les divers services de la Ville de Genève qui font leur shopping, comprend cette fois, en plus de la salle d'éducation physique (devenue entre-temps salle à usage polyvalent, construite au 3^e et 4^e étages sur le bâtiment existant), du groupe vestiaires et du dépôt pour le matériel:

- un restaurant scolaire avec cuisine de remise en température;
- un dépôt pour le matériel des sociétés;
- un groupe sanitaire public;
- six locaux de répétitions pour la musique électrique.

Octobre 2010: Le Conseil administratif dépose un crédit d'étude complémentaire de 650 000 francs, car le programme ayant sérieusement enflé, le développement des études exige logiquement plus de moyens pour les mandataires. La Ville de Genève réévalue alors le coût des travaux à 12 000 000 de francs.

Juin 2012: Alors que la demande en autorisation de construire a été déposée en mars, le Conseil administratif présente au Conseil municipal la présente

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croupettes

proposition PR-969 qui couvre l'addition finale du projet pour un montant de 14 362 800 francs.

Si l'on tient compte des 1 150 358 francs de crédits d'études déjà votés en deux temps, la facture salée de la salle de gymnastique de l'école des Croupettes, avec toutes les options ajoutées en cours de projet, et qui ont été validées par le Conseil administratif, se monterait finalement à près de 15 500 000 francs!

Comparaisons financières avec d'autres opérations

Cet objet est inscrit au PFI 2012-2023 pour un montant de 10 850 000 francs.

Le coût des travaux est de 4357 francs par m² et 882 francs par m³. Comparativement, la rénovation/transformation de l'école des Crêts-de-Champel (PR-949 du 29 février 2012), opération particulièrement lourde et onéreuse et qui est traitée simultanément par la commission des travaux, présente des montants de 2061 francs par m² et 407 francs par m³.

Les travaux prévus à l'école des Croupettes sont respectivement 111% plus cher au m² et 117% plus cher au m³ que ceux envisagés à l'école des Crêts-de-Champel!

Pour le surplus, une récente étude du département des constructions et de l'aménagement consacrée aux valeurs de référence des coûts de construction (avril 2002) pour des projets de construction ou rénovation/transformation d'écoles indique des coûts oscillant entre 865 francs (école de la Roseraie) et 3398 francs par m² (école Peschier). Pour les volumes, les coûts s'évaluent entre 339 francs (école de Saint-Jean) et 810 francs par m³ (école des Plantaporrêts).

Bien qu'il soit toujours délicat de comparer des valeurs entre elles pour des opérations de construction ou rénovation/transformation, tant les projets sont divers, il convient de reconnaître que les chiffres parlent d'eux-mêmes: le projet de l'école des Croupettes présentent des coûts au m² et au m³ jamais atteints ces dernières années lors des opérations réalisées à l'école Peschier, des Ouches, des Plantaporrêts, de la rue de Zurich 28, du 31-Décembre, de Ferdinand Hodler, de Sécheron, de la Roseraie et enfin de Saint-Jean.

Sans vouloir jouer au petit comptable frustré, pour reprendre une expression douloureuse articulée en séance plénière du Conseil municipal lors des débats sur le projet de budget 2012, cette inflation des coûts interpelle: la Ville de Genève pourra-t-elle encore longtemps se permettre le luxe de laisser filer ses projets en s'appuyant sur le principe de «Nous vivons dans l'aisance financière, et rien n'est trop beau pour offrir de nouveaux équipements 5 étoiles à la population?» Une population d'ailleurs qui n'en demande pas tant. Manifestement, le Conseil administratif a perdu le sens de l'argent, mais cela ne date pas d'aujourd'hui.

Lors du traitement de cette proposition PR-969 en commission, les discussions se sont focalisées sur le maillage métallique doré qui devrait envelopper le bâtiment, mais qui risque de faire office de mur de grimpe avec les soucis de sécurité que cela comporte pour les enfants. Son coût n'est pas particulièrement doux, un montant de 538 670 francs! Mais les mandataires ont indiqué que ce maillage métallique permettra d'unifier les volumes et de les faire dialoguer avec la végétation. La commission a préféré voir la paille plutôt que la poutre, et c'est tout à l'honneur du magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement d'avoir focalisé le débat sur cet aspect du projet.

Conclusions

La minorité Verte de la commission des travaux, qui continue à se sentir parfois bien seule, vous propose donc, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, et ce ne sera pas forcément une position très populaire dans le quartier, de refuser cette proposition PR-969.

Il n'y a pas péril en la demeure, même si les installations actuelles sont modestes, l'école des Croupettes dispose aujourd'hui d'une salle de gymnastique qui, certes, comme le dit la Ville de Genève, ne correspond pas aux normes Macolin, tout comme elle met à la disposition des parents et des enfants du secteur un restaurant scolaire avec production sur place pour 220 enfants, restaurant qui n'est pas à saturation.

Le Conseil administratif doit vraiment changer d'époque et se lancer résolument dans une gestion des ressources financières frugales, répartie de façon plus équitable entre les divers quartiers de la Ville de Genève.

Annexe: Article de la Tribune de Genève du 13 avril 2010

MARDI 13 AVRIL 2010
TRIBUNE DE GENÈVE

GenèveActualité

23



Les aménagements actuels. La salle polyvalente prendra la place du bâtiment situé à l'arrière-plan. Le pavillon provisoire (à droite) et le parking de 23 places seront détruits. (PHOTOS OLIVIER VOGEL/SANS)



Le projet primé, présenté par le conseiller administratif Manuel Tornare, la codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement Isabelle Charolais, et le maire, Rémy Paganì.

Le parc des Crochettes va accueillir une nouvelle salle polyvalente

AMÉNAGEMENT Le bâtiment abritera notamment une salle de gym et six petits locaux destinés à des activités musicales.

XAVIER LAFARGUE

Les bâtiments scolaires du parc des Crochettes disposeront bientôt d'une vraie salle de gymnastique. Certes, la majorité des 435 élèves actuels aura quitté l'école primaire lorsque le nouveau complexe sera cons-

truit, puisqu'il est prévu à l'horizon 2015. Mais le lieu et le bâtiment sont désormais choisis. La Ville de Genève a présenté, hier, le projet lauréat du concours d'architecture. Un budget estimé à 6,5 millions a été prévu par la ville.

«Ce projet a une longue histoire, souligne l'architecte Isabelle Charolais, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement de la ville. Depuis longtemps, plusieurs solutions ont été envisagées par le Service des écoles et par la Commission de l'urbanisme. Les autorités municipales ont choisi de préserver le parc. Dans ces conditions, il était difficile d'intégrer un bâtiment supplémentaire.»

C'est le défi qui a été relevé, avec succès, le lauréat, LVPH architectes sàrl, basé à Pamigny (VD). Le nouveau bâtiment sera en effet érigé sur l'emplacement de constructions existantes, dont une partie sera préservée.

Un pavillon provisoire sera en revanche détruit.

«Une sorte de grande fontaine panoramique permettra d'offrir une vision du parc à travers l'édifice, ajoute Isabelle Charolais. Le bâtiment s'intègre donc harmonieusement dans le parc.» Celui-ci sera

même agrandi, puisqu'un carrefour de la rue du Grand-Pé et de la rue Baulacq, des arbres et de la pelouse remplaceront l'actuel pavillon défectueux et le parking réservé aux enseignants.

Selon le souhait de la Ville, maître d'ouvrage, le nouveau bâtiment abritera une salle de gymnastique polyvalente, mais aussi six locaux de 25 m², destinés aux activités musicales.

«Ils ont été financés parfaitement dans la vie du parc des Crochettes, devenu au fil des ans

le berceau du Festival de musique AMR, dont la prochaine édition aura lieu du 23 au 27 juin 2010.

«Selon la demande des habitants du quartier, ces petits locaux seront ouverts aux associations. Le nouveau bâtiment sera aussi utilisé comme local de votes», relève Rémy Paganì, maire de la Ville et chargé du Département des constructions.

Salle de gym aux normes

La salle de gym, elle, sera de qualité, sans pour autant permettre d'accueillir des compétitions sportives. «Mais elle sera aux normes prévues par le Département de l'Instruction publique, ce qui n'est pas le cas de la salle actuelle, vétuste»,

précise le conseiller administratif Manuel Tornare.

Durant les travaux, les cours de langues et les activités parascolaires, ainsi que les cours d'éducation physique, seront donnés dans l'ancienne salle de gymnastique de l'école primaire des Crochettes. Il n'y aura donc pas de grands chamboulements pour les élèves.

Les enseignants, eux, vont en revanche perdre leur parking de 23 places, situé à l'entrée du parc, côté rue Baulacq. Ce qui laisse Rémy Paganì de marbre: «La stratégie de l'Etat veut que les parkings soient payants et les restraints au strict minimum. Il n'y a pas de raison que les enseignants ne fassent pas un effort.»

«Les petits locaux seront aussi ouverts aux associations du quartier»

RÉMY PAGANI, MAIRE DE LA VILLE DE GENÈVE

Prison ferme pour un faux photographe

Le Tribunal pénal de Nyon a condamné un homme de 36 ans à dix-huit mois de prison.

Son avocat a eu beau débattre sur le manque de preuves et sur les déclarations floues de la victime. L'homme de 36 ans n'échappera pas, cette fois-ci, à la prison. Hier, le Tribunal d'arrondissement de Nyon représenté une affaire laissée en suspens en février. Avec, pour fin, la condamnation d'un ressortissant de la Côte d'Ivoire tout de prison

ferme pour actes d'ordres sexuels commis sur une personne incapable de discernement, et pornographie.

En 2007, ce sériergue de métier avait été condamné pour avoir téléchargé 4000 images pédophiles. Le jurés dont il était sous le coup n'a pas été révoqué, mais prolongé à deux ans et demi. A sa sortie de prison, il continuera à suivre un traitement psychiatrique.

Car dans cette nouvelle affaire, le ténébreux a suivi une progression dans ses actes. De l'amatueur de pédophilie, il passe

à l'abus sexuel. En 2006, il s'en prend à une adolescente âgée de 16 ans. Se prétendant photographe, il commence sa manœuvre en la payant pour des séances de photos «habillées». Mise en confiance, la victime accepte des séances qui vont aux photos pornographiques. A l'époque, elle vit une période tourmentée et veut prendre du LSD. Un soir de janvier 2008, l'homme lui fait ingérer une poudre bleue. Bonbon à la menthe, comme le prétend le condamné, ou Kanax? Le mystère reste entier. La suite? Le trois mois pour la victime. Elle se réveille le lendemain, nue dans le lit et le trentenaire. Un an plus tard, un flash lui remémore la scène. Il a abusé sexuellement d'elle.

La rue de l'Industrie fait peu neuve

La Ville va rénover trois bâtiments pour en faire des logements communautaires.

La rue de l'Industrie est aux Crochettes. Dernières, celle qui fleurit le siècle passé avec ses trottoirs de grès et ses maisons de mouvement de rénovation avance. La Ville va remettre à neuf trois de ces maisons. Les numéros 8, 11 et 12 font l'objet d'un projet de transformation. Les crédits devraient passer devant le Conseil municipal au printemps. Il y en a pour 4,7 millions de francs. Si tout se passe comme prévu, les travaux pourraient débuter au mois de septembre. Ils dureront dix-huit mois.



Rue de l'Industrie. La Ville va remettre à neuf trois de ses maisons. Les numéros 8, 11 et 12 font l'objet d'un projet de transformation. (PHOTO: SANS) PUBLICITÉ

La Ville va créer de l'habitat communautaire. Commencé par la dix chambres individuelles (8 en tout) avec cuisines et salles de bains collectives. Des locaux communs prendront place au rez-de-chaussée, ainsi que des ateliers d'artistes ou d'artisans. Au sous-sol, un local de musique est prévu, seul sera très bien insonorisé, parce d'emblée les Pavayes, chef du Service d'architecture.

«Le projet a été mené en concertation avec les habitants actuels, pour savoir. Ils pourront revenir s'ils le souhaitent.» La Gérance immobilière travaille à l'élaboration d'un ball spécifique pour ce type d'habitat que la Ville veut aussi mettre en place à la Villa Freudler, rue de Carouge.

Pulchérie
La magazine santé des HUG

En direct de Yaoundé
Approfondir la médecine à l'étranger
Sur L'écran Bleu Télévision
Diffusion mardi 13-20 et 19h15, rediffusion samedi 17-24 et dimanche 18-25 des 11h15
Horaires complets et archives sur www.hug-ge.ch

PAPA PRÉVOIT tout!
Même le pire...

Si l'un de mes parents venait à disparaître ou devenir invalide, avec la rente FSMO je pourrais mes projets d'avenir.

Vous aussi, cotisez dès maintenant auprès de la Fondation FSMO.

orphelin.ch
022 830 00 50 - FSMO

FONDATION DE SECOURS MUTUELS AUX ORPHELINS - SANS BUT LUCRATIF

Patrice Bernier

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la recommandation de la commission est acceptée par 50 oui contre 12 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande que le maillage du revêtement de façade ne soit pas dangereux pour les enfants.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 43 oui contre 20 non (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 42 oui contre 20 non (4 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 43 oui contre 22 non (3 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13 684 000 francs destiné à la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation et la transformation du bâtiment parascolaire existant situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 684 000 francs.

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Croquettes

Art. 3. – Un montant de 290 780 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 501 358 francs du crédit d'étude PR-117 voté le 15 janvier 2002 et le montant de 649 000 francs du crédit d'étude complémentaire PR-821, voté le 9 mai 2012, soit un montant total de 14 834 358 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2045.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 382 000 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire (mobilier et équipement), des locaux parascolaires (mobilier et cuisinette) et d'une salle d'éducation physique/polyvalente (mobilier, jeux et équipements) situés à l'école des Croquettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 382 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2023.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 296 800 francs destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment situé à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 296 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

8. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Sandra Golay et Odette Saez: «Pour des gardiens de parcs susceptibles de garantir la salubrité et la sécurité de ceux-ci» (M-896 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre 2011, a envoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) la motion qui fait l'objet de ce rapport. La CSDOMIC l'a

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2547.

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

traitée lors de deux séances: le 8 décembre 2011 et le 12 janvier 2012. Les notes de séances ont été prises respectivement par M. Daniel Zaugg et par M^{me} Sandrine Vuilleumier que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'important patrimoine que constituent les parcs de la Ville de Genève;
- l'état d'insalubrité et d'insécurité d'un certain nombre d'entre eux (le Jardin anglais, le parc des Bastions, le parc des Délices, etc.);
- le marché de la drogue que provoque l'absence de surveillance permanente de ces lieux;
- l'inefficacité des mesures en cours tant au niveau de la prévention que de la répression;
- l'incohérence de confier pareille mission aux retraités bénévoles, comme l'a proposé en 2009 dans un projet pilote le magistrat chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'affecter des gardiens et gardiennes à la salubrité et à la sécurité de nos parcs;
- d'établir une priorité de gardiennage en fonction des moyens disponibles et des parcs particulièrement identifiés.

Séance du 8 décembre 2011*Audition des motionnaires*

Les motionnaires veulent, par cette motion, stigmatiser l'insalubrité et l'insécurité ainsi que le contexte de violence qui règnent dans les parcs genevois. En effet, ils ont été interpellés par l'initiative – sympathique mais inefficace – de l'ex-conseiller administratif, M. Manuel Tornare, d'utiliser des retraités pour intervenir dans les parcs, face à des «dealers» ou à des personnes violentes. Ils veulent également apporter des solutions adéquates aux problèmes posés.

La population genevoise est, selon les motionnaires, très sensible à la dégradation de la salubrité et de la sécurité dans les parcs. Drogue, seringues dans les bacs à sable, détritus inquiètent à juste titre les habitants et les parents de jeunes enfants. Ils pensent que la présence régulière de surveillants conduirait les uns et les autres à respecter la propreté et la sécurité des espaces verts. Il s'agit d'une réelle demande de la population.

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

Réponses des motionnaires aux différentes questions des commissaires

- Concernant les horaires. Les motionnaires souhaitent mettre en place des «agents de liaison» répondant aux attentes de la population afin d'éviter tout problème, du matin jusqu'au soir, selon des horaires adaptés à la population et à la situation. Il n'y aurait plus de garde après minuit. Cela serait une sorte de conciergerie avec un aspect préventif.
- Concernant le risque de créer de nouvelles fonctions. Les motionnaires pensent que, comme demandé par la population, les gardes seront complémentaires à la police municipale. Ces gardes connaîtraient parfaitement les parcs et pourraient aller au contact des gens, ils seraient des interfaces entre les différents services agissant dans les parcs.
- Concernant le risque de voir se multiplier les uniformes et d'aggraver les problèmes de communication entre les différentes polices. Les motionnaires ne verraient aucun problème à ce que la garde des parcs soit une prérogative de la police municipale. Ils pensent par ailleurs que les patrouilles à pied sont plus efficaces et dissuasives qu'en voiture. Leur principal objectif est qu'il y ait une présence permanente – comme c'est le cas dans les parcs parisiens – et qu'un dialogue entre les usagers puisse avoir lieu.
- Concernant le seuil de tolérance de sécurité et de salubrité. Les motionnaires ont la «tolérance zéro» pour objectif. Ils veulent retrouver des parcs propres, lutter contre le phénomène du «deal» et restaurer le bien-être des citoyens en ville de Genève avec des parcs propres et sûrs. Une expérience pilote sur deux ou trois parcs pourrait être entreprise, néanmoins, une motion ne présente qu'une idée, c'est au Conseil administratif de la mettre en œuvre concrètement afin que les touristes puissent retrouver une ville propre et sûre. Il suffit d'un gardien pour rappeler certaines règles de civilités. Si la situation dérape et devient dangereuse, le gardien peut alors avertir rapidement la police.
- Concernant la formation spécifique de ces éventuels gardiens. Les motionnaires pensent qu'il pourrait y avoir un tronc commun de formation des gardiens avec les policiers municipaux. Le point important est que la personne affectée au parc soit connue dans le quartier et qu'elle tisse des liens de proximité avec les usagers. La motion ne parle pas tant de répression que de proximité.
- Concernant les règlements des parcs. Les motionnaires souhaitent que la question du règlement des parcs suive celle de l'implantation de gardes et que ces deux points, gardes et règlement, s'inscrivent dans un cadre général et cohérent.
- Concernant la possibilité d'inclure les gardes dans les effectifs de la police municipale qui seraient augmentés en fonction de ces nouveaux besoins. Les

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

motionnaires entendent distinguer les gardes des parcs des policiers municipaux, ils souhaitent en revanche une véritable synergie entre les gardes et la police, municipale ou cantonale, afin de pouvoir réagir au plus vite en cas de problème. La présence des gardes dans les parcs serait permanente et non sporadique – comme celle des policiers municipaux. Néanmoins, il importe aussi que les gardes aient la capacité d'intervenir, ils doivent également avoir la capacité de faire un tri entre les actions qu'ils peuvent entreprendre et celles pour lesquelles une intervention policière est requise.

Séance du 12 janvier 2012*Audition de M. Pierre Maudet, maire*

Le maire partage le diagnostic exposé dans les considérants de la motion mais non les invites. Les gardiens de la sécurité et de la salubrité des parcs existent, ce sont les policiers municipaux. L'insuffisance d'effectif des agents municipaux est en train d'être corrigée. Le Conseil administratif ne souhaite pas créer une nouvelle catégorie de force de l'ordre au caractère hybride. Les différentes problématiques évoquées par la motion appellent des réponses différenciées. Le maire annonce la mise en place du plan «Hercule» effectif dès l'été 2012 qui verra une réorganisation du partage des tâches entre jardiniers et employés de la voirie afin de «se mettre du côté des usagers et non de celui des services». Dans ce sens, 10 toilettes publiques vont être disposées dès cet été auprès des pataugeoires des parcs, ce qui devrait améliorer la salubrité des alentours.

Le maire rappelle qu'il y a plusieurs problèmes distincts. La sécurité est du ressort des gendarmes ou des agents municipaux formés à ce travail. Concernant la salubrité, le maire a mis en place une équipe de contrôleurs du domaine public, en civil, afin de traquer les responsables d'incivilités. Le travail des jardiniers doit également être respecté et le maire pense recréer des équipes par parc, ce qui donnerait une sorte de rôle de concierge aux jardiniers. Après 22 h, c'est à la police d'intervenir.

Réponses du maire aux questions des commissaires

- Concernant la création d'un corps de gardes spécifiques et la responsabilisation des usagers des parcs au moyen de panneaux d'information. Le maire rappelle qu'il souscrit aux considérants de la motion, mais qu'il s'oppose à la création de gardiens. Il souhaite utiliser les jardiniers pour contribuer à rétablir une situation de désertification de l'espace public commencée dans les années 1980. La réflexion actuelle tend à identifier 16 parcs où ancrer géographiquement des équipes de jardiniers avec un chef. La création de gardiens entraînerait la déresponsabilisation des jardiniers.

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

- Concernant la sécurité des agents eux-mêmes. Le maire confirme qu'il existe un risque pour la sécurité d'éventuels gardiens selon les lieux et l'heure. Il ajoute que le problème principal d'incivilité – et non de criminalité – dans les parcs est posé par les Roms qui occupent les lieux la nuit près de huit mois par année.
- Concernant les médiateurs de nuit. Le maire trouve cette option intéressante, mais elle ne concerne que les zones habitées, non les parcs. Les travailleurs sociaux interviennent déjà jour et nuit dans les parcs, au skate park par exemple.
- Concernant la création de gardiens de parcs en uniforme. Le maire redit sa réticence en regard de la multiplication des uniformes. Créer un corps en uniforme supplémentaire, mais sans réel pouvoir, entraîne une ambiguïté sur la portée de l'action, mettrait ces personnes en danger et donnerait un message négatif à la population. C'est la police municipale qui doit remplir le rôle de prévention et de répression. Il n'est pas possible d'envoyer des succédanés de policiers sans formation dans certains lieux à certaines heures. Le maire essaiera de régler les problèmes de «l'infra-criminalité» dans les parcs. S'il n'y parvient pas, il proposera l'engagement de nouveaux postes de policiers, calibrés sur les problèmes, il ne veut pas en revanche s'engager sur la création de gardiens.

Discussion

Un commissaire (EàG) propose d'ajouter une invite afin de renforcer la motion: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'affecter du personnel municipal spécifique à la salubrité et à la sécurité de nos parcs, en fonction des moyens disponibles et de lieux particulièrement identifiés.»

Un commissaire (UDC) propose de modifier l'amendement précédent et de remplacer «du personnel» par «des agents municipaux».

Une commissaire (Ve) pense que la motion va à l'encontre des efforts du magistrat pour revaloriser le travail des jardiniers et annonce son abstention sur la motion.

Un commissaire (LR) annonce que, le magistrat prenant déjà des mesures adéquates, son parti refusera la motion.

Une commissaire (S) remarque que rien n'est fait pour la sécurité et souhaite donc faire un deuxième amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'interpeler le Conseil d'Etat pour une présence plus régulière et protectrice de la population de la part de la police cantonale.»

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

Un commissaire (MCG) refusera cette motion, il ne croit pas qu'il est judicieux d'ajouter une troisième couche d'uniforme. Il faut voter les budgets pour la police pour garantir la sécurité.

Une commissaire (LR) propose une autre invite en remplacement des deux précédentes: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour renforcer de manière significative la salubrité et la sécurité dans les parcs de la Ville.»

Une commissaire (DC) annonce qu'elle est opposée à la création d'une nouvelle police et qu'elle acceptera les deux amendements proposés, car il ne faut pas rester les bras croisés.

Votes

L'amendement d'Ensemble à gauche est refusé par 7 non (3 LR, 2 UDC, 2 MCG), 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC) et 1 abstention (Ve).

L'Union démocratique du centre retire son amendement.

La seconde invite de la motion est supprimée par 13 voix (2 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (1 Ve).

L'amendement socialiste est accepté par 8 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 2 MCG), 5 non (3 LR, 2 UDC) et 1 abstention (1 Ve).

L'amendement libéral-radical qui remplace toutes les autres invites est accepté par 7 oui (3 LR, 2 UDC, 2 MCG), 7 non (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC).

La motion M-896 ainsi amendée est refusée par 8 voix (2 EàG, 3 S, 2 UDC, 1 DC) contre 5 (3 LR, 2 MCG) et 1 abstention (1 Ve).

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Mesdames et Messieurs, tout d'abord, j'aimerais que vous m'excusiez d'un oubli: j'ai effectivement oublié de mentionner, dans le chapeau de mon rapport, la présidente de la commission qu'était à l'époque M^{me} Maria Casares. Je vous prie d'excuser cet oubli et de rendre à Maria ce qui appartient à Maria...

Cette motion portait du souhait d'augmenter la salubrité et la sécurité dans les parcs, en créant un corps uniformé de gardiens de parc. Cette motion est également une réponse à un projet de l'ancien conseiller administratif M. Manuel Tornare, qui avait émis l'idée de confier la surveillance des parcs à des personnes à la retraite. Après deux séances de commission, il est apparu à une majorité des commissaires que, si les considérants des motionnaires étaient justes, les solu-

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

tions proposées ne l'étaient pas. Il n'est en effet pas souhaitable de multiplier les corps uniformés et de créer ainsi la confusion. C'est au personnel de la Voirie d'assurer la propreté des parcs et aux policiers municipaux d'en assurer la sécurité. En conclusion, cette motion semble aujourd'hui dépassée, et la question de la sécurité est en phase de refonte et d'amélioration. Par conséquent, nous vous engageons à suivre les conclusions de la commission et à classer cette motion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, le rapporteur l'a dit: cette motion démocrate-chrétienne s'inscrivait surtout dans le contexte de l'expérience lancée par le précédent magistrat, M. Manuel Tornare, qui, à l'époque, avait trouvé opportun d'engager des retraités pour assurer la sécurité des parcs. Tout cela était sans doute fort sympathique; aux Bastions, on distribuait des pommes en sensibilisant la population à la propreté et à la sécurité, mais il nous semblait que c'était quelque peu idyllique, sachant que certains parcs de notre ville demeurent, quoi qu'en en dise, très peu sûrs. Nous avons donc déposé cette motion, à laquelle le Conseil administratif a répondu, notamment avec les mesures en matière de sécurité qui sont prises actuellement par notre magistrat Guillaume Barazzone. Au sein du Parti démocrate-chrétien, nous rejoignons les conclusions du rapport. Nous n'en faisons pas une affaire d'uniforme, tant il est vrai que les agents de la police municipale (APM) nous semblent très bien convenir pour cette tâche-là.

M. Jean-Paul Guisan (LR). Les arguments en faveur du refus de la motion sont clairs, dans la mesure où il ne s'agit effectivement pas de créer un corps uniformé supplémentaire. Cela dit, comme le Parti libéral-radical a très à cœur d'assurer la sécurité et la salubrité dans les parcs, nous avons quand même proposé, pendant la discussion en commission, un amendement qui a été accepté et qui est le suivant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour renforcer de manière significative la salubrité et la sécurité dans les parcs de la Ville.». Pour cette raison, le Parti libéral-radical votera oui à la motion.

M^{me} Olga Baranova (S). Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite également à classer cette motion. Certes, l'intention est parfaitement louable, car nos parcs en ville de Genève demandent en effet une attention et un entretien particuliers. Néanmoins, le Parti socialiste refusera cette motion au vu de trois arguments principaux. D'abord, nos parcs bénéficient déjà de la présence des différents acteurs de terrain. Deuxièmement, nous avons vu, à l'occasion des problèmes liés à l'Unité des foires et marchés, qu'une multiplication des uniformes sur le territoire communal n'est pas toujours bénéfique. Troisièmement,

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

s'il y a encore aujourd'hui des problèmes liés à la sécurité dans nos parcs, ils ne pourront être résolus que par une collaboration accrue entre les différents acteurs de terrain – je pense notamment aux APM et à la police cantonale. Voilà les raisons pour lesquelles nous vous invitons à refuser cette motion.

M. Pascal Spuhler (MCG). Si on peut effectivement souligner l'intérêt de cette motion, au départ, et la bonne intention du Parti démocrate-chrétien qui l'avait proposée, on voit mal l'utilité d'un énième corps uniformé dans la sécurité genevoise, ce d'autant plus s'il concerne juste les parcs et les promenades. En commission, cette motion a été amendée intelligemment par le Parti libéral-radical, mais aujourd'hui cet amendement ne sert plus à rien, puisque la motion, tout le monde l'a dit, sera refusée. Celle-ci n'est plus adaptée à la situation du jour. Nous refuserons donc cette motion, qui ne sert à rien, de même que l'amendement libéral-radical, devenu automatiquement inutile.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, comme un certain nombre d'entre vous l'ont rappelé, cette motion a été déposée dans un contexte particulier. Depuis, ce contexte a changé et les invites de la motion sont donc devenues sans objet. S'agissant de l'amendement, si vous voulez le voter, il n'y a pas de problème. Pour l'instant, il me permet d'expliquer très brièvement ce qui s'est fait en matière de sécurité et salubrité.

S'agissant de la sécurité, vous le savez, la police municipale patrouille dorénavant sur l'ensemble du territoire de la Ville, y compris dans les parcs, ce qui n'était pas le cas à l'époque. S'agissant de la salubrité et des questions de nettoyage et de voirie, un certain nombre d'espaces verts étaient auparavant entretenus exclusivement par le Service des espaces verts (SEVE). En fait, c'étaient les jardiniers qui s'occupaient de nettoyer, ce qui était une aberration. Nous avons donc transféré une grande partie du nettoyage à la Voirie, qui s'occupe désormais du nettoyage des parcs, notamment par le truchement de postes supplémentaires transférés du SEVE à la Voirie-Ville propre.

Cela dit, sachez également qu'un grand nombre de parcs restent de la compétence du SEVE. Dans ce domaine, nous devons tous, et surtout mes services, porter une attention particulière aux espaces sensibles. En effet, l'on observe un nouveau phénomène, qui est celui des soirées organisées dans des parcs ou des espaces verts, suite auxquelles le lendemain matin, en particulier le week-end, on retrouve des déchets jonchant le sol. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision d'octroyer un certain nombre de lots à des entreprises privées – ce qui se faisait déjà auparavant – et de renforcer le nettoyage le week-end, notamment dans les zones sensibles. Nous tirerons un bilan à la fin de l'été pour voir si nous

Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

devons prendre d'autres mesures. Mais sachez que des mesures très concrètes ont donc été prises pour renforcer le nettoyage dans les parcs. Les beaux jours arrivent et nous espérons que chaque citoyen jouera le jeu et fera l'acte citoyen consistant à mettre ses déchets dans les poubelles. En effet, c'est une honte de laisser les parcs jonchés de déchets compte tenu de leur beauté!

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Je voudrais remercier le magistrat d'avoir pris en compte le souci de l'ensemble de la commission de voir nos parcs mieux gardés et mieux surveillés. L'amendement qui venait de nos rangs, et qui a été accepté à l'unanimité de la commission, ne consistait pas à vouloir former une brigade verte pour les parcs, voire une brigade rose pour les crèches, une brigade violette pour les EMS ou une brigade bleue pour les rivières... Il s'agissait simplement, Monsieur le magistrat, de vous donner carte blanche pour résoudre le problème de la sécurité et de la salubrité de nos parcs. Nous sommes satisfaits des réponses que vous nous donnez, quoi que le Conseil municipal vote ce soir, nous allons dans votre sens.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission est accepté par 35 oui contre 28 non (2 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est refusé par 46 non contre 21 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, le troisième amendement de la commission est accepté par 58 oui contre 8 non (3 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est refusée par 45 non contre 22 oui (1 abstention).

Le président. Avant de vous lire les titres des nouveaux objets déposés... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, encore un instant, je tiens à vous faire une déclaration tout à fait solennelle. Nous vérifierons certaines choses; M. Menoud nous a fait part tout à l'heure de ce qu'il a lu sur internet. Apparemment, votre président a aussi été pris à partie par un autre journaliste sur sa manière de présider... Je tiens simplement à vous dire que les journalistes ne s'immisceront pas dans nos séances plénières; ce ne sont pas eux qui vont diriger nos débats. Ils peuvent faire les commentaires qu'ils veulent, mais nous ne commenterons en aucune façon ce qu'ils disent, parce que nous devons garder notre indépendance dans cette enceinte.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les deux motions suivantes:

- M-1074, de *M^{mes} Vera Figurek, Brigitte Studer, Anne Moratti, MM. Pascal Holenweg, Yves de Matteis et Pierre Gauthier*: «Accès à la culture et au sport: l'accorder aux plus précarisés, en informer tous les bénéficiaires»;
- M-1075, de *MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et M^{me} Danièle Magnin*: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 5710 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 5710 |
| 3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant de 2 138 300 francs soit: | |
| – un crédit de 1 395 200 francs destiné à la rénovation des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine, situés au 71, chemin François-Furet, en 5 ^e zone de développement 3 ainsi qu'en zone de verdure, sur la parcelle N° 3974, feuille 47 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève; | |
| – un crédit de 700 900 francs destiné à la construction d'un columbarium au cimetière de Châtelaine, situé au 71, chemin François-Furet, en 5 ^e zone de développement 3 ainsi qu'en zone de verdure, sur la parcelle N° 3974, feuille 47 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève; | |
| – un crédit de 20 600 francs destiné à l'équipement informatique des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine; | |
| – un crédit de 21 600 francs destiné à l'équipement en mobilier des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine (PR-993 A). Suite du premier débat | 5710 |
| 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 juin 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 4 982 300 francs, à savoir: | |
| – un crédit de 4 912 900 francs destiné à la rénovation de l'immeuble et à l'aménagement de deux appartements dans les combles, situé rue de la Servette 36, parcelles N ^{os} 3656 et 7054, feuille 74 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève; | |
| – un crédit de 69 400 francs destiné à l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'immeuble situé rue de la Servette 36, parcelles N ^{os} 3656 et 7054, feuille 74 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-904 A/B). Troisième débat | 5725 |

- 5.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A/B) 5727
- 5.b) Rapports de majorité et de minorité oral de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Pour la sauvegarde des arbres et des promenades de marronniers autour de la plaine de Plainpalais» (P-271 A/B)..... 5796
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 février 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 990 000 francs destiné à l'étude de la rénovation des façades sur cour et jardin, à l'adaptation des installations techniques, aux aménagements intérieurs et à la nouvelle muséographie de la Maison Tavel, située 6, rue du Puits-Saint-Pierre, parcelle N° 4839, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité (PR-951 A) 5833
7. Rapports de majorité et de minorité la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 14 362 800 francs:
- un crédit de 13 684 000 francs destiné à la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation et la transformation du bâtiment parascolaire existant, situés à l'école des Croupettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
 - un crédit de 382 000 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire (mobilier et équipement), des locaux parascolaires (mobilier et cuisinette) et d'une salle d'éducation physique/polyvalente (mobilier, jeux et équipements) situés à l'école des Croupettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité;

- un crédit de 296 800 francs destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment situé à l'école des Crochettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-969 A/B) 5844
- 8. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chapuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Sandra Golay et Odette Saez: «Pour des gardiens de parcs susceptibles de garantir la salubrité et la sécurité de ceux-ci» (M-896 A) 5886
- 9. Propositions des conseillers municipaux 5895
- 10. Interpellations 5895
- 11. Questions écrites 5895

Le mémorialiste:
Ramzi Touma